



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO

LE BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

**Bulletin officiel n° 5
du 4 février 2021**

Sommaire

Réglementation financière et comptable

Aides aux étudiants

Modalités d'attribution des aides spécifiques : modification
circulaire du 28-1-2021 (NOR : ESRS2101693C)

Enseignement supérieur et recherche

Diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

Modalités d'organisation de l'examen et fonctionnement des jurys : modification
arrêté du 29-12-20 - JO du 8-1-2021 (NOR : MENE2037099A)

Enseignements secondaire et supérieur

Cadre national sur les attendus de formation

Mention complémentaire de niveau IV
arrêté du 14-12-2020 - JO du 7-1-2021 (NOR : MENE2035322A)

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat professionnel

Création de la spécialité maintenance des systèmes de production connectés et modalités de délivrance
arrêté du 9-12-2020 - JO du 8-1-2021 (NOR : MENE2034597A)

Baccalauréat professionnel

Création de la spécialité technicien en réalisation de produits mécaniques, option réalisation et suivi de productions, option réalisation et maintenance des outillages et modalités de délivrance
arrêté du 9-12-2020 - JO du 8-1-2021 (NOR : MENE2034623A)

Sections binationale

Liste des établissements proposant une section binationale Abibac : modification
arrêté du 14-12-2020 - JO du 12-1-2021 (NOR : MENC2100023A)

Sections binationale

Liste des établissements proposant une section binationale Bachibac : modification
arrêté du 14-12-2020 - JO du 12-1-2021 (NOR : MENC2100028A)

Sections binationale

Liste des établissements proposant une section binationale Esabac : modification
arrêté du 14-12-2020 - JO du 12-1-2021 (NOR : MENC2100038A)

Baccalauréats général et technologique

Dispense et aménagement de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante à l'examen du baccalauréat général, technologique pour les candidats présentant tout trouble relevant du handicap : modification

arrêté du 16-12-2020 - JO du 7-1-2021 (NOR : MENE2035629A)

Baccalauréat professionnel

Conditions de délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire et son modèle

arrêté du 16-12-2020 - JO du 7-1-2021 (NOR : MENE2035741A)

Sections internationales japonaises

Adaptation du programme d'histoire-géographie de seconde
note de service du 4-1-2021 (NOR : MENE2033861N)

Sections internationales allemandes

Adaptation du programme d'histoire-géographie de seconde
note de service du 4-1-2021 (NOR : MENE2033863N)

Baccalauréat professionnel

Programme limitatif de français de la classe terminale - années scolaires 2021-2022 et 2022-2023
note de service du 6-1-2021 (NOR : MENE2036971N)

Sections internationales américaines

Adaptation du programme d'histoire-géographie de seconde générale et technologique
note de service du 8-1-2021 (NOR : MENE2033864N)

Sections internationales néerlandaises

Adaptation du programme d'histoire-géographie de seconde
note de service du 8-1-2021 (NOR : MENE2033865N)

Sections internationales brésiliennes

Adaptation du programme d'histoire-géographie de seconde
note de service du 8-1-2021 (NOR : MENE2033866N)

Sections internationales danoises

Adaptation du programme d'histoire-géographie de seconde générale et technologique
note de service du 8-1-2021 (NOR : MENE2033867N)

Sections internationales britanniques

Adaptation du programme d'histoire-géographie de première générale
note de service du 8-1-2021 (NOR : MENE2033869N)

Classes de première des voies générale et technologique

Programme national d'œuvres pour l'enseignement de français - années scolaires 2021-2022 et 2022-2023
note de service du 8-1-2021 (NOR : MENE2036974N)

Personnels

Mouvement

Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les écoles européennes - rentrée scolaire 2021/2022
note de service du 25-1-2021 (NOR : MENH2100574N)

Mouvement

Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les établissements d'enseignement secondaire de la principauté de Monaco - année scolaire 2021-2022
note de service du 21-1-2021 (NOR : MENH2100925N)

Mobilité

Personnels du second degré : affectation des professeurs de la section CPIF/Enseignants de la MLDS - rentrée scolaire 2021
note de service du 25-1-2021 (NOR : MENH2101246N)

Mouvement du personnel

Nomination et détachement

Conseiller de recteur en charge des campus et des partenariats économiques, adjoint à la déléguée de région académique à la formation professionnelle initiale et continue de la région académique Île-de-France (académie de Versailles)

arrêté du 14-12-2020 (NOR : MENH2101412A)

Réglementation financière et comptable

Aides aux étudiants

Modalités d'attribution des aides spécifiques : modification

NOR : ESR52101693C

circulaire du 28-1-2021

MESRI - DGESIP A2-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique, chancelières et chanceliers des universités ; aux recteurs et rectrices d'académie ; à la présidente du Cnous ; aux directeurs généraux et directrices générales des Crous

La circulaire n° 2014-0016 du 8 octobre 2014 relative aux modalités d'attribution des aides spécifiques est modifiée comme suit :

1° Dans le 2.1.2 relatif aux conditions d'attribution de l'aide ponctuelle, le premier alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« Tout étudiant inscrit dans une formation initiale d'enseignement supérieur dispensée en France, quelle que soit sa nationalité, boursier ou non-boursier, peut demander une aide ponctuelle. »

2° Dans le 2.3 relatif aux modalités de versement de l'aide ponctuelle, les mots : « échelon 1 » sont remplacés par les mots : « échelon 2 » et le montant de 200 euros est remplacé par le montant de 500 euros.

Ces dispositions entrent en vigueur à compter de la publication de la présente circulaire.

Cette circulaire sera publiée au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Anne-Sophie Barthez

Enseignement supérieur et recherche

Diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

Modalités d'organisation de l'examen et fonctionnement des jurys : modification

NOR : MENE2037099A

arrêté du 29-12-20 - JO du 8-1-2021

MENJS - DGESCO A2-3

Vu le Code de l'éducation, notamment articles D. 338-9 à D. 338-22 ; arrêté du 5-7-2001 ; avis du CSE du 11-6-2020

Article 1 - Au premier alinéa de l'article 7 de l'arrêté du 5 juillet 2001 susvisé, les mots : « de notation » sont supprimés.

Article 2 - Le deuxième alinéa de l'article 7 de l'arrêté du 5 juillet 2001 susvisé est supprimé.

Article 3 - À l'article 8 de l'arrêté du 5 juillet 2001 susvisé, les mots : « les notes obtenues aux » et « le calcul des notes obtenues aux » sont remplacés par les mots : « les évaluations des ».

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 29 décembre 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Enseignements secondaire et supérieur

Cadre national sur les attendus de formation

Mention complémentaire de niveau IV

NOR : MENE2035322A

arrêté du 14-12-2020 - JO du 7-1-2021

MENJS - DGESCO A2-3

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 612-3, L. 612-3-2 et D. 612-1-6 ; avis du CSE du 17-11-2020

Article 1 - Conformément à l'article D. 612-1-6 du Code de l'éducation, les connaissances et compétences attendues pour la réussite dans les formations préparant aux différentes spécialités de niveau IV du diplôme de la mention complémentaire prévu aux articles D. 337-139 à D. 337-160 du même Code, sont nationalement définies et figurent en annexe.

Article 2 - L'arrêté du 6 novembre 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à une mention complémentaire de niveau IV est abrogé.

Article 3 - Le présent arrêté et son annexe seront publiés au Journal officiel de la République française.

Fait le 14 décembre 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général de l'enseignement scolaire,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Annexe

Connaissances et compétences nécessaires pour la réussite dans les formations préparant aux différentes spécialités de niveau 4 de la Mention complémentaire

Spécialité	Attendus
Accueil dans les transports	■ Être titulaire d'un baccalauréat. ■ S'intéresser à la relation de service dans le secteur des transports. ■ Disposer de compétences pour communiquer en langue étrangère et particulièrement en anglais. ■ S'intéresser aux évolutions techniques et commerciales des modes de transport des personnes (aérien, ferroviaire, maritime, routier). ■ Avoir de bonnes capacités d'écoute et d'observation.
Accueil réception	■ Être titulaire d'un baccalauréat. ■ S'intéresser aux activités de réceptionniste dans les établissements assurant l'hébergement. ■ Disposer de compétences pour communiquer en langue étrangère et particulièrement en anglais. ■ Disposer de compétences en matière de

	communication écrite et orale. ■ Disposer d'une bonne culture générale et professionnelle, de qualités relationnelles et d'une excellente présentation.
Aéronautique - option avionique	■ Être titulaire de l'une des spécialités suivantes du baccalauréat professionnel : aéronautique (toutes options) et aviation générale. ■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet. ■ Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement et de sécurité. ■ Mobiliser ses compétences en expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter.
Aéronautique option avions à moteur à pistons	■ Être titulaire de l'une des spécialités suivantes du baccalauréat professionnel : aéronautique (toutes options) et aviation générale. ■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet. ■ Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement et de sécurité. ■ Mobiliser ses compétences en expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter.
Aéronautique option avions à moteur à turbines	■ Être titulaire de l'une des spécialités suivantes du baccalauréat professionnel : aéronautique (toutes options) et aviation générale. ■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet. ■ Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement et de sécurité. ■ Mobiliser ses compétences en expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter.
Aéronautique option hélicoptère moteur à turbines	■ Être titulaire de l'une des spécialités suivantes du baccalauréat professionnel : aéronautique (toutes options) et aviation générale. ■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet. ■ Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement et de sécurité.

	fonctionnement et de sécurité. ■ Mobiliser ses compétences en expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter.
Aéronautique option hélicoptère moteur à pistons	■ Être titulaire de l'une des spécialités suivantes du baccalauréat professionnel : aéronautique (toutes options) et aviation générale. ■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet. ■ Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour en comprendre et respecter les règles de fonctionnement et de sécurité. ■ Mobiliser ses compétences en expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter.
Agent de contrôle non destructif	■ Être titulaire d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel relevant des métiers exerçant des contrôles et relevant des champs de la mécanique, de la sidérurgie, du nucléaire, de l'aéronautique, de l'automobile, etc. ■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet. ■ Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement et de sécurité. ■ Mobiliser ses compétences en expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter.
Assistance Conseil Vente à distance	■ Être titulaire d'un baccalauréat technologique ou professionnel du secteur tertiaire. ■ Disposer de compétences en matière de communication orale et écrite. ■ Disposer de compétences pour communiquer en langue étrangère et particulièrement en anglais. ■ Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers de la relation client. ■ Avoir la capacité d'évoluer dans des environnements numériques. ■ S'intéresser à la négociation et aux relations commerciales.
Maintenance des installations oléohydrauliques et pneumatiques	■ Être titulaire de l'une des spécialités suivantes du baccalauréat professionnel : tous les baccalauréats de la maintenance ayant une dominante sur la mécanique, sur l'électromécanique sur l'automatique, sur l'électrotechnique et sur l'électronique. ■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche

	de projet. ■ Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement et de sécurité. ■ Mobiliser ses compétences en expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter.
Technicien(ne) des services de l'énergie	■ Être titulaire de l'une des spécialités suivantes du baccalauréat professionnel : technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques, technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques, technicien du froid et du conditionnement d'air. ■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet. ■ Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement et de sécurité. ■ Mobiliser ses compétences en expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter.
Maquettes et prototypes	■ Être titulaire du baccalauréat professionnel technicien outilleur en priorité ou d'un baccalauréat professionnel relevant du champ de la mécanique, de la conception de produits, du génie mécanique, de la maintenance, de la chaudronnerie industrielle, de l'aéronautique, de l'urbanisme, ou de toute certification comprenant des compétences de réalisation de maquettes ou de prototypes. ■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet. ■ Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement et de sécurité. ■ Mobiliser ses compétences en expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter.
Mécatronique navale	■ Être titulaire de l'une des spécialités suivantes du baccalauréat professionnel : métiers de l'électricité et de ses environnements connectés, maintenance des équipements industriels, électromécanicien marine, maintenance des matériels option A matériels agricoles, maintenance des matériels option B matériels de construction et de manutention, maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier, systèmes numériques (toutes options).

	■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet. ■ Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement et de sécurité. ■ Mobiliser ses compétences en matière d'expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter.
Organisateur de réception	■ Être titulaire du baccalauréat technologique sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration, du baccalauréat professionnel commercialisation et services en restauration, du brevet professionnel arts de la cuisine ou arts du service et commercialisation en restauration. ■ S'intéresser à l'organisation d'événements. ■ Disposer de compétences pour communiquer en langue étrangère et particulièrement en anglais. ■ S'intéresser à la relation client et à la négociation. ■ S'intéresser à la gestion et au management d'équipe.
Peinture décoration	■ Être titulaire du baccalauréat professionnel aménagement et finitions du bâtiment ou du brevet professionnel peintre applicateur en revêtements. ■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet. ■ Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement et de sécurité. ■ Mobiliser ses compétences en expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter.
Services financiers	■ Être titulaire d'un baccalauréat technologique ou professionnel du secteur tertiaire ou d'un titre ou diplôme niveau 4. ■ Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale. ■ Disposer de compétences pour communiquer en langue étrangère et particulièrement en anglais. ■ Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers des services et de la relation client. ■ Capacité à organiser son activité et à travailler en équipe. ■ Avoir la capacité d'évoluer dans des environnements numériques.
Services numériques aux organisations	■ Être titulaire d'un baccalauréat professionnel, technologique ou général.

	■ Disposer de compétences en matière de communication orale et écrite. ■ Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers des services. ■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet. ■ Avoir de l'appétence pour évoluer dans des environnements numériques. ■ Avoir un niveau B2 en en langue vivante anglaise.
Technicien(ne) ascensoriste, service et modernisation	■ Être titulaire de l'un des baccalauréats professionnels ayant une dominante sur la mécanique, sur l'électromécanique sur l'automatique, sur l'électricité et sur l'électronique. ■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet. ■ Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement et de sécurité. ■ Mobiliser ses compétences en expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter.
Technicien(ne) en chaudronnerie aéronautique et spatiale	■ Être titulaire de l'une des spécialités suivantes du baccalauréat professionnel : aéronautique option structure, technicien en chaudronnerie industrielle, réparation des carrosseries, construction des carrosseries. ■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet. ■ Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement et de sécurité. ■ Mobiliser ses compétences en expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter.
Technicien(ne) en énergies renouvelables (option énergie électrique)	■ Être titulaire, pour cette option, du baccalauréat professionnel de la spécialité métiers de l'électricité et de ses environnements connectés, ou du brevet professionnel installations et équipements électriques. ■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet. ■ Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement et de sécurité. ■ Mobiliser ses compétences en expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter.

Technicien(ne) en énergies renouvelables (option thermique)	■ Être titulaire, pour cette option, du baccalauréat professionnel de la spécialité technicien en installations des systèmes énergétiques et climatiques, ou du brevet professionnel monteur en installation du génie climatique et sanitaire. ■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet. ■ Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement et de sécurité. ■ Mobiliser ses compétences en expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter.
Technicien en peinture aéronautique	■ Être titulaire du baccalauréat professionnel dans l'une des spécialités « aéronautique » option avionique, systèmes ou structure ; « aviation générale » ; « réparation des carrosseries ». ■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet. ■ Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel spécifique à l'aéronautique, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement et de sécurité. ■ Mobiliser ses compétences en expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter.
Technicien(ne) en réseau électrique	■ Être titulaire de l'une des spécialités suivantes du baccalauréat professionnel : maintenance des équipements industriels, métiers de l'électricité et de ses environnements connectés, ou du brevet professionnel installations et équipements électriques. ■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet. ■ Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement et de sécurité. ■ Mobiliser ses compétences en expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter.
Technicien(ne) en soudage	■ Être titulaire de l'une des spécialités suivantes du baccalauréat professionnel : technicien en chaudronnerie industrielle, technicien d'usinage, technicien outilleur, maintenance des équipements industriels, construction des carrosseries, aéronautique option structure, ouvrages

	du bâtiment : métallerie, techniques d'interventions sur installations nucléaires; la formation s'adresse également aux titulaires du brevet professionnel métallier. ■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet. ■ Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement et de sécurité. ■ Mobiliser ses compétences en expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter.
Technicien(ne) en tuyauterie	■ Être titulaire de l'une des spécialités suivantes du baccalauréat professionnel : technicien en chaudronnerie industrielle, technicien d'usinage, technicien outilleur, maintenance des équipements industriels, construction des carrosseries, aéronautique option structure, ouvrages du bâtiment : métallerie, techniques d'interventions sur installations nucléaires; la formation s'adresse également aux titulaires du brevet professionnel métallier. ■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet. ■ Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement et de sécurité. ■ Mobiliser ses compétences en expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter.
Vendeur conseil en produits techniques pour l'habitat	■ Être titulaire d'un baccalauréat professionnel du secteur industriel ou d'un baccalauréat technologique sciences et technologies de l'industrie et du développement durable. ■ Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers des services et de la relation client. ■ Disposer de compétences pour communiquer en langue étrangère et particulièrement en anglais. ■ Avoir la capacité d'évoluer dans des environnements numériques et digitalisés. ■ S'intéresser aux solutions techniques en relation avec les besoins des clients. ■ S'intéresser aux produits techniques pour l'habitat.
Agent transport exploitation ferroviaire	■ Être titulaire d'un baccalauréat d'enseignement général, technologique ou professionnel ou d'un diplôme classé au moins au niveau 4. ■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche

	de projet. ■ Disposer de compétences pour s'adapter à un environnement industriel, pour en comprendre et respecter les règles de fonctionnement et de sécurité. ■ Mobiliser ses compétences en expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter.
Animation-gestion de projets dans le secteur sportif	■ Être titulaire d'un baccalauréat professionnel prioritairement du secteur tertiaire dans les spécialités relatives à la gestion-administration, la vente, le commerce, l'accueil, les métiers de la sécurité, l'animation. ■ S'intéresser au secteur du sport. ■ Disposer de compétences pour communiquer en langue étrangère et particulièrement en anglais. ■ Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet. ■ Satisfaire à un niveau d'exigence technique et sécuritaire qui correspond au niveau de compétences attendu à l'épreuve d'éducation physique et sportive du baccalauréat professionnel dans les activités sportives.

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat professionnel

Création de la spécialité maintenance des systèmes de production connectés et modalités de délivrance

NOR : MENE2034597A

arrêté du 9-12-2020 - JO du 8-1-2021

MENJS - DGESCO A2-3

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 337-51 à D. 337-94-1 ; arrêté du 9-5-1995 ; arrêté du 4-8-2000 modifié ; arrêté du 8-11-2012 modifié ; arrêté du 21-11-2018 ; arrêté du 17-6-2020 ; arrêté du 20-10-2020 ; avis du CSE du 23-1-2020 ; avis de la commission professionnelle consultative Industrie du 18-2-2020

Article 1 - Il est créé la spécialité maintenance des systèmes de production connectés de baccalauréat professionnel dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté. La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en **annexe I** du présent arrêté.

Article 2 - Le référentiel des activités professionnelles est défini en **annexe II**, le référentiel de compétences est défini en **annexe III** et le lexique est défini en **annexe III bis** du présent arrêté.

Article 3 - Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté qui comprend les parties IV a relative aux unités constitutives du diplôme, IV b relative au règlement d'examen et IV c relative à la définition des épreuves sous la forme ponctuelle et sous la forme du contrôle en cours de formation.

Article 4 - Les volumes horaires de formation applicables à la spécialité maintenance des systèmes de production connectés de baccalauréat professionnel sont fixés par l'arrêté 21 novembre 2018 susvisé. Au titre de l'annexe I de l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé, sont retenus les enseignements : économie-gestion et physique-chimie.

Dans le cadre de l'annexe II du même arrêté, la spécialité est classée dans le secteur production. La durée de la formation en milieu professionnel au titre de la préparation de la spécialité maintenance des systèmes de production connectés de baccalauréat professionnel est de 22 semaines. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en **annexe V** du présent arrêté.

Article 5 - Pour chaque session d'examen, le ministre chargé de l'éducation nationale arrête la date de clôture des registres d'inscription et le calendrier des épreuves écrites obligatoires.

Dans ce cadre, la liste des pièces à fournir pour le contrôle de la régularité de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur d'académie en charge de ce contrôle.

Article 6 - Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-78 et D. 337-79 du Code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de son inscription, le candidat précise également la ou les épreuves facultatives auxquelles il souhaite, se présenter.

Article 7 - La correspondance entre, d'une part, les épreuves et unités de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 30 mai 2005 modifié portant création du baccalauréat professionnel spécialité maintenance des équipements industriels et fixant ses modalités de préparation et de délivrance et, d'autre part, les épreuves et unités de l'examen organisé conformément au présent arrêté est précisée en **annexe VI** du présent arrêté. Toute note conservée selon les règles fixées aux articles D. 337-78 et D. 337-79 du Code de l'éducation est ainsi reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Article 8 - La première session d'examen de la spécialité maintenance des systèmes de production connectés de baccalauréat professionnel, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2024.

Article 9 - La dernière session d'examen de la spécialité maintenance des équipements industriels de baccalauréat professionnel, organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 30 mai 2005 modifié, cité à l'article 7, aura lieu en 2023. À l'issue de cette dernière session, cet arrêté sera abrogé.

Article 10 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 9 décembre 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Nota : Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes sont consultables, dans leur version publiée au [Journal officiel de la République française](#) authentifié, ainsi que dans leur version en vigueur sur le site [Légifrance](#).

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat professionnel

Création de la spécialité technicien en réalisation de produits mécaniques, option réalisation et suivi de productions, option réalisation et maintenance des outillages et modalités de délivrance

NOR : MENE2034623A

arrêté du 9-12-2020 - JO du 8-1-2021

MENJS - DGESCO A2-3

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 337-51 à D. 337-94-1 ; arrêté du 9-5-1995 ; arrêté du 4-8-2000 modifié ; arrêté du 8-11-2012 modifié ; arrêté du 21-11-2018 ; arrêté du 17-6-2020 ; arrêté du 20-10-2020 ; avis du CSE du 11-6-2020 ; avis de la commission professionnelle consultative Industrie du 20-10-2020

Article 1 - Il est créé la spécialité technicien en réalisation de produits mécaniques de baccalauréat professionnel comportant deux options : option réalisation et suivi de productions, option réalisation et maintenance des outillages, dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté. La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en **annexe I** du présent arrêté.

Article 2 - Le référentiel des activités professionnelles est défini en **annexe II**, le référentiel de compétences est défini en **annexe III** et le lexique est défini en **annexe III bis** du présent arrêté.

Article 3 - Le référentiel d'évaluation est fixé en **annexe IV** du présent arrêté qui comprend les parties **IV a** relative aux unités constitutives du diplôme, **IV b** relative au règlement d'examen, et **IV c** relative à la définition des épreuves sous la forme ponctuelle et sous la forme du contrôle en cours de formation.

Article 4 - Les volumes horaires de formation applicables à la spécialité technicien en réalisation de produits mécaniques de baccalauréat professionnel sont fixés par l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

Au titre de l'annexe I de l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé, sont retenus les enseignements économie-gestion et physique-chimie.

Dans le cadre de l'annexe II du même arrêté, la spécialité est classée dans le secteur production.

La durée de la formation en milieu professionnel au titre de la préparation de la spécialité technicien en réalisation de produits mécaniques de baccalauréat professionnel est de 22 semaines. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en **annexe V** du présent arrêté.

Article 5 - Pour chaque session d'examen, le ministre chargé de l'éducation nationale arrête la date de clôture des registres d'inscription et le calendrier des épreuves écrites obligatoires.

Dans ce cadre, la liste des pièces à fournir pour le contrôle de la régularité de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur d'académie en charge de ce contrôle.

Article 6 - Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-78 et D. 337-79 du Code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de son inscription, le candidat précise également la ou les épreuves facultatives auxquelles il souhaite, se présenter.

Article 7 - La correspondance entre, d'une part, les épreuves et unités de l'examen organisé conformément : à l'arrêté du 3 décembre 1997 portant création du baccalauréat professionnel spécialité productique mécanique, option décolletage, aux arrêtés du 16 février 2004 portant création du baccalauréat professionnel spécialité technicien outilleur et technicien d'usinage, et, d'autre part, les épreuves et unités de l'examen

organisé conformément au présent arrêté est précisée en **annexe VI** du présent arrêté.

Toute note conservée selon les règles fixées aux articles D. 337-78 et D. 337-79 du Code de l'éducation est ainsi reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Article 8 - Les candidats titulaires de l'une des deux options de la spécialité technicien en réalisation de produits mécaniques, option réalisation et suivi de productions, option réalisation et maintenance des outillages de baccalauréat professionnel définies par le présent arrêté peuvent se présenter à l'autre option à une session ultérieure.

Ces candidats ne passent que les épreuves correspondant aux unités spécifiques à chaque option, U31 et U32.

Article 9 - Les candidats ajournés à l'une des deux options de la spécialité technicien en réalisation de produits mécaniques, option réalisation et suivi de productions, option réalisation et maintenance des outillages de baccalauréat professionnel définies par le présent arrêté peuvent se présenter à l'une des autres options à une session ultérieure.

Ces candidats peuvent reporter les notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux épreuves ou sous-épreuves communes aux autres options.

Article 10 - La première session d'examen de la spécialité technicien en réalisation de produits mécaniques, option réalisation et suivi de productions, option réalisation et maintenance des outillages de baccalauréat professionnel, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2024.

Article 11 - La dernière session d'examen de la spécialité productique mécanique, option décolletage du baccalauréat professionnel organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 décembre 1997 cité à l'article 7 aura lieu en 2023. À l'issue de cette dernière session, cet arrêté est abrogé.

La dernière session d'examen de la spécialité technicien outilleur du baccalauréat professionnel organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 février 2004 cité à l'article 7 aura lieu en 2023. À l'issue de cette dernière session, cet arrêté est abrogé.

La dernière session d'examen de la spécialité technicien d'usinage du baccalauréat professionnel organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 février 2004 cité à l'article 7 aura lieu en 2023. À l'issue de cette dernière session, cet arrêté est abrogé.

Article 12 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 9 décembre 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Nota : Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes sont consultables, dans leur version publiée au [Journal officiel de la République française](#) authentifié, ainsi que dans leur version en vigueur sur le site [Légifrance](#).

Enseignements primaire et secondaire

Sections binationale

Liste des établissements proposant une section binationale Abibac : modification

NOR : MENC2100023A

arrêté du 14-12-2020 - JO du 12-1-2021

MENJS - DGESCO - DREIC B2

Vu accord de Mulhouse du 31-5-1994 ; Code de l'éducation, notamment articles D. 421-141-1 à D. 421-143-5 ;
arrêté du 2-6-2010 modifié ; arrêté du 31-5-2011

Article 1 - Le tableau publié en annexe de l'arrêté du 31 mai 2011 susvisé est remplacé par le tableau en annexe du présent arrêté.

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 14 décembre 2020.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation :

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Edouard Geffray

Annexe - Liste des établissements proposant une section binationale Abibac à la rentrée 2021

Académie	U.A.I.	Établissement	Commune	Ouverture de la section	Première session Abibac à venir
Établissements situés en France					
Aix-Marseille	0040543U	École internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur	Manosque	2013	
Aix-Marseille	0130039X	Lycée Saint-Charles	Marseille	2007	
Aix-Marseille	0133525L	Lycée international Georges Duby	Luynes	*	
Aix-Marseille	0840017M	Lycée Ismaël Dauphin	Cavaillon	2017	
Amiens	0020012C	Lycée Jean de La Fontaine	Château-Thierry	2016	
Amiens	0020048S	Lycée Henri Martin	Saint-Quentin	2017	
Amiens	0600001A	Lycée Félix Faure	Beauvais	2007	
Amiens	0801841S	Lycée Robert de Luzarches	Amiens	2006	
Besançon	0251711Z	Lycée Claude-Nicolas Ledoux	Besançon	2009	
Besançon	0900002N	Lycée Condorcet	Belfort	2006	
Bordeaux	0332722E	Lycée Pape Clément	Pessac	*	
Bordeaux	0640055M	Lycée Louis Barthou	Pau	2006	
Caen	0141796B	Lycée Salvador Allende	Hérouville-Saint-Clair	2006	

Clermont-Ferrand	0630019D	Lycée Jeanne d'Arc	Clermont-Ferrand	2005	
Créteil	0772127U	Lycée Galilée	Combs-la-Ville	2006	
Créteil	0930830X	Lycée Albert Schweitzer	Le Raincy	2009	
Dijon	0211928G	Lycée européen Charles de Gaulle	Dijon	*	
Grenoble	0381603L	Lycée André Argouges	Grenoble	2014	
Grenoble	0383242T	Cité scolaire internationale Europole	Grenoble	*	
La Réunion	9740001H	Lycée Leconte de Lisle	Sainte-Clotilde	2005	
La Réunion	9740002J	Lycée Roland-Garros	Le Tampon	2006	
Lille	0590064Z	Lycée Jean-Baptiste Corot	Douai	2010	
Lille	0590073J	Lycée Auguste Angellier	Dunkerque	2006	
Lille	0590086Y	Lycée Marguerite de Flandre	Gondécourt	2006	
Lille	0590119J	Lycée Faidherbe	Lille	2004	
Lille	0590222W	Lycée Antoine Watteau	Valenciennes	2009	
Lille	0620007W	Cité scolaire Gambetta Carnot	Arras	2021	2024
Lille	0620093P	Lycée Fernand Darchicourt	Hénin-Beaumont	2009	
Limoges	0190032G	Lycée Edmond Perrier	Tulle	2014	
Lyon	0420042T	Lycée Honoré d'Urfé	Saint-Étienne	2011	
Lyon	0690082P	Lycée Jean Perrin	Lyon	2017	
Lyon	0693446W	Cité scolaire internationale	Lyon	*	
Montpellier	0110022P	Lycée Docteur Lacroix	Narbonne	2015	
Montpellier	0300021K	Lycée Alphonse Daudet	Nîmes	2010	
Montpellier	0340039H	Lycée Georges Clémenceau	Montpellier	2006	
Nancy-Metz	0540039Z	Lycée international Jeanne d'Arc	Nancy	2006	
Nancy-Metz	0541318P	Lycée Notre-Dame / Saint-Sigisbert	Nancy	*	
Nancy-Metz	0550025D	Lycée Jean-Auguste Margueritte	Verdun	2021	2024
Nancy-Metz	0570054Z	Lycée Fabert	Metz	*	
Nancy-Metz	0570085H	Lycée Jean-Victor Poncelet	Saint-Avold	*	
Nancy-Metz	0570098X	Lycée Jean de Pange	Sarreguemines	*	
Nancy-Metz	0570106F	Lycée Charlemagne	Thionville	2007	
Nancy-Metz	0880020U	Lycée Claude Gellée	Épinal	2016	
Nantes	0442765S	Lycée Nelson Mandela	Nantes	2014	

Nantes	0490002L	Lycée Joachim du Bellay	Angers	2011	
Nantes	0720030S	Lycée Bellevue	Le Mans	2011	
Nantes	0851401L	Lycée Jean De Lattre de Tassigny	La-Roche-sur-Yon	2012	
Nantes	0490040C	Lycée Duplessis-Mornay	Saumur	2021	2024
Nice	0060031B	Lycée Albert Calmette	Nice	2010	
Nice	0830053G	Lycée Dumont d'Urville	Toulon	2007	
Orléans-Tours	0370039S	Lycée Paul-Louis Courier	Tours	2010	
Orléans-Tours	0451526P	Lycée Charles Péguy	Orléans	2005	
Paris	0750657G	Lycée Montaigne	Paris	2019	2022
Paris	0750699C	Lycée Janson de Sailly	Paris	2005	
Paris	0750715V	Lycée Maurice Ravel	Paris	2010	
Poitiers	0170028N	Lycée Jean Dautet	La Rochelle	2005	
Poitiers	0861228T	Lycée du Bois d'Amour	Poitiers	2007	
Reims	0080027L	Lycée Gaspard Monge	Charleville-Mézières	*	
Reims	0510006E	Lycée Pierre Bayen	Châlons-en-Champagne	*	
Reims	0510032H	Lycée Jean Jaurès	Reims	*	
Rennes	0350710G	Lycée Chateaubriand	Rennes	*	
Rennes	0561698S	Lycée polyvalent Jean Macé	Lanester	2018	
Rouen	0760096S	Lycée Gustave Flaubert	Rouen	*	
Strasbourg	0670020H	Lycée Robert Schuman	Haguenau	*	
Strasbourg	0670041F	Lycée Henri Meck	Molsheim	2007	
Strasbourg	0670057Y	Lycée Général Leclerc	Saverne	*	
Strasbourg	0670071N	Lycée Eugène Koeberle	Sélestat	2008	
Strasbourg	0670078W	Lycée Jean Monnet	Strasbourg	*	
Strasbourg	0670079X	Lycée Fustel de Coulanges	Strasbourg	2019	2022
Strasbourg	0670081Z	Lycée international des Pontonniers	Strasbourg	*	
Strasbourg	0670114K	Lycée Stanislas	Wissembourg	*	
Strasbourg	0671609K	Collège épiscopal Saint-Etienne	Strasbourg	*	
Strasbourg	0672604S	Lycée Marc Bloch	Bischheim	2009	
Strasbourg	0672806L	Lycée Marcel Rudloff	Strasbourg	2012	
Strasbourg	0680001G	Lycée Jean-Jacques Henner	Altkirch	2009	
Strasbourg	0680007N	Lycée Bartholdi	Colmar	*	

Strasbourg	0680008P	Lycée Camille Sée	Colmar	2012	
Strasbourg	0680015X	Lycée Alfred Kastler	Guebwiller	*	
Strasbourg	0680034T	Lycée Louis Armand	Mulhouse	2018	2021
Strasbourg	0680066C	Lycée Jean Mermoz	Saint-Louis	2005	
Strasbourg	0680151V	Lycée Jeanne d'Arc	Mulhouse	2013	
Strasbourg	0681761V	Lycée Jean-Henri Lambert	Mulhouse	*	
Toulouse	0310041B	Lycée Saint-Sernin	Toulouse	2009	
Toulouse	0312093G	Lycée international Victor Hugo	Colomiers	*	
Versailles	0912364A	Lycée Nikola Tesla	Dourdan	2006	
Versailles	0920799U	Lycée Richelieu	Rueil-Malmaison	2005	
Versailles	0922615T	Lycée Lucie Aubrac	Courbevoie	2020	2023
Versailles	0952196W	Lycée Gustave Monod	Enghien-les-Bains	*	

Établissements d'enseignement français à l'étranger

Pays	U.A.I.	Établissement	Commune	Ouverture de la section	Première session Abibac à venir
Allemagne	1090005N	Lycée français de Berlin	Berlin	2005	
Allemagne	1090009T	Lycée français Victor Hugo	Francfort-sur-le-Main	2005	
Allemagne	1090010U	Lycée français de Düsseldorf	Düsseldorf	*	
Allemagne	1090011V	Lycée français Antoine de Saint-Exupéry	Hambourg	*	
Allemagne	1090012W	Lycée Jean Renoir	Munich	*	

* Les dates indiquées par un astérisque sont antérieures à 2004

Les modifications apportées à la liste des sections Abibac pour la rentrée 2021 sont les suivantes :

Ouverture de 3 sections :

- Cité scolaire Gambetta Carnot, Arras, académie de Lille
- Lycée Duplessis-Mornay, Saumur, académie de Nantes
- Lycée Jean-Auguste Margueritte, Verdun, académie de Nancy-Metz

Enseignements primaire et secondaire

Sections binationale

Liste des établissements proposant une section binationale Bachibac : modification

NOR : MENC2100028A

arrêté du 14-12-2020 - JO du 12-1-2021

MENJS - DGESCO - DREIC B2

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 421-141-1 à D. 421-143-5 ; arrêté du 2-6-2010 modifié ; arrêté du 2-3-2011 modifié

Article 1 - Le tableau publié en annexe de l'arrêté du 2 mars 2011 susvisé est remplacé par le tableau en annexe du présent arrêté.

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 14 décembre 2020.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Annexe - Liste des établissements proposant une section binationale Bachibac à la rentrée

Académie	U.A.I.	Établissement	Commune	Ouverture de la section	Première session Bachibac à venir
----------	--------	---------------	---------	-------------------------	-----------------------------------

Établissements situés en France

Aix-Marseille	0040543U	École internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur	Manosque	2016	
Aix-Marseille	0130001F	Lycée Emile Zola	Aix-en-Provence	2012	
Aix-Marseille	0130039X	Lycée Saint-Charles	Marseille	2011	
Aix-Marseille	0132210G	Lycée Jean Lurçat	Martigues	2011	
Aix-Marseille	0133406G	Lycée polyvalent de la Méditerranée	La Ciotat	2011	
Aix-Marseille	0840004Y	Lycée Théodore Aubanel	Avignon	2011	
Amiens	0021946E	Lycée européen	Villers-Cotterêts	2015	
Amiens	0601824G	Lycée Jeanne Hachette	Beauvais	2017	
Besançon	0251994G	Lycée Germaine Tillion	Montbéliard	2016	
Bordeaux	0240024W	Lycée Bertran de Born	Périgueux	2010	
Bordeaux	0330003Z	Lycée de Grand Air	Arcachon	2010	
Bordeaux	0330126H	Lycée Victor Louis	Talence	2011	
Bordeaux	0400007R	Lycée de Borda	Dax	2017	

Bordeaux	0470001W	Lycée Bernard Palissy	Agen	2017	
Bordeaux	0640065Y	Lycée Maurice Ravel	Saint-Jean-de-Luz	2010	
Bordeaux	0640134Y	Lycée Saint-Thomas d'Aquin	Saint-Jean-de-Luz	2010	
Bordeaux	0641732K	Lycée Saint-John Perse	Pau	2016	
Clermont-Ferrand	0030025L	Lycée Madame de Staël	Montluçon	2017	
Clermont-Ferrand	0150646W	Lycée Émile Duclaux	Aurillac	2021	2024
Clermont-Ferrand	0630019D	Lycée Jeanne d'Arc	Clermont-Ferrand	2011	
Créteil	0932638M	Lycée international de l'Est Parisien	Noisy-le-Grand	2019	2022
Créteil	0940116R	Lycée Delacroix	Maisons-Alfort	2013	
Dijon	0210017E	Lycée régional Montchapet	Dijon	2010	
Dijon	0710011B	Lycée Pontus de Tyard	Châlons-sur-Saône	2010	
Grenoble	0260035X	Lycée Camille Vernet	Valence	2017	
Grenoble	0741476C	Lycée polyvalent Jean Monnet	Annemasse	2021	2024
Guadeloupe	9710002A	Lycée Gerville-Réache	Basse-Terre	2010	
Lille	0590282L	Lycée Jules Mousseron	Denain	2012	
Lille	0590086Y	Lycée Marguerite de Flandre	Gondécourt	2010	
Lille	0590212K	Lycée Léon Gambetta	Tourcoing	2010	
Lille	0595867G	Lycée international Montebello	Lille	2010	
Lille	0620040G	Lycée Louis Blaringhem	Béthune	2011	
Lille	0620093P	Lycée Fernand Darchicourt	Hénin-Beaumont	2011	
Limoges	0190011J	Lycée d'Arsonval	Brive-la-Gaillarde	2016	
Lyon1	0010014K	Lycée Edgar Quinet	Bourg-en-Bresse	2010	
Lyon	0011194T	Lycée de la Plaine de l'Ain	Ambérieu	2020	2023
Lyon	0420041S	Lycée Claude Fauriel	Saint-Etienne	2015	
Lyon	0690082P	Lycée Jean Perrin	Lyon	2010	
Lyon	0690097F	Lycée Claude Bernard	Villefranche-sur-Saône	2013	
Lyon	0693734J	Lycée Aiguerande	Belleville-en-	2020	2023

			Beaujolais		
Montpellier	0110012D	Lycée Germaine Tillion	Castelnaudary	2018	2021
Montpellier	0300080Z	Institut Emmanuel d'Alzon	Nîmes	2021	2022
Montpellier	0300023M	Lycée Albert Camus	Nîmes	2011	
Montpellier	0301778V	Lycée Jacques Prévert	Saint-Christol-lès-Alès	2011	
Montpellier	0340040J	Lycée Jules Guesde	Montpellier	2011	
Montpellier	0340059E	Lycée Jean Moulin	Pézenas	2021	2024
Montpellier	0480007X	Lycée Chaptal	Mende	2020	2023
Montpellier	0660010C	Lycée François Arago	Perpignan	2011	
Nancy-Metz	0540039Z	Lycée international Jeanne d'Arc	Nancy	2010	
Nantes	0440154D	Lycée privé Blanche de Castille	Nantes	2014	
Nantes	0442765S	Lycée Nelson Mandela	Nantes	2014	
Nantes	0490003M	Lycée Chevrollier	Angers	2013	
Nantes	0530010Y	Lycée Ambroise Paré	Laval	2012	
Nantes	0720030S	Lycée Bellevue	Le Mans	2011	
Nantes	0720837U	Lycée privé Notre-Dame	Le Mans	2014	
Nantes	0850025R	Lycée Pierre Mendès France	La-Roche-sur-Yon	2011	
Nice	0060001U	Lycée Jacques Audibert	Antibes	2020	2023
Nice	0060009C	Lycée Auguste Renoir	Cagnes-sur-Mer	2018	2021
Nice	0830025B	Lycée Jean Aicard	Hyères	2017	
Nice	0830050D	Lycée Beaussier	La-Seyne-sur-Mer	2010	
Normandie	0142107P	Lycée Charles de Gaulle	Caen	2012	
Normandie	0761742F	Lycée Val de Seine	Grand-Quevilly	2012	
Orléans-Tours	0360008N	Lycée Jean Giraudoux	Châteauroux	2012	
Orléans-Tours	0370039S	Lycée Paul-Louis Courier	Tours	2012	
Orléans-Tours	0410001D	Lycée Augustin Thierry	Blois	2013	
Paris	0750657G	Lycée Montaigne	Paris	2018	2021
Paris	0750703G	Lycée Molière	Paris	2011	
Paris	0750715V	Lycée Maurice Ravel	Paris	2011	
Poitiers	0160003S	Lycée Marguerite de Valois	Angoulême	2019	2022
Poitiers	0170028N	Lycée Jean Dautet	La Rochelle	2010	
Reims	0510068X	Lycée Stéphane Hessel	Épernay	2011	

Rennes	0220056S	Lycée Rabelais	Saint-Brieuc	2019	2022
Rennes	0351907H	Lycée René Descartes	Rennes	2010	
Rennes	0560026Z	Lycée Jean-Baptiste Colbert	Lorient	2019	2022
Réunion	9740002J	Lycée Roland Garros	Le Tampon	2016	
Réunion	9740053P	Lycée Georges Brassens	Saint-Denis	2018	2021
Réunion	9740597F	Lycée Evariste Parry	Saint-Paul	2010	
Réunion	9741324W	Lycée Mahatma Gandhi	Saint-André	2011	
Strasbourg	0670080Y	Lycée Kléber	Strasbourg	2017	
Toulouse	0090015T	Lycée Pyrène	Pamiers	2011	
Toulouse	0120025M	Lycée Jean Jaurès	Saint-Affrique	2015	
Toulouse	0310024H	Lycée Pierre d'Aragon	Muret	2018	
Toulouse	0312093G	Lycée Victor Hugo	Colomiers	2010	
Toulouse	0311334G	Lycée Edmond Rostand	Bagnères-de-Luchon	2010	
Toulouse	0320015T	Lycée Maréchal Lannes	Lectoure	2010	
Toulouse	0460007H	Lycée Clément Marot	Cahors	2015	
Toulouse	0650001Y	Lycée René Billières	Argelès-Gazost	2010	
Toulouse	0810006S	Lycée Lapérouse	Albi	2014	
Toulouse	0820020B	Lycée Michelet	Montauban	2014	
Versailles	0781819D	Lycée Emilie de Breteuil	Montigny-le-Bretonneux	2010	
Versailles	0782924E	Lycée Évariste Galois	Sartrouville	2020	2023
Versailles	0912364A	Lycée Nikola Tesla	Dourdan	2010	
Versailles	0920132U	Lycée Albert Camus	Bois-Colombes	2010	
Versailles	0920146J	Lycée Marie Curie	Sceaux	2011	
Versailles	0920147K	Lycée Paul Langevin	Suresnes	2021	2024
Versailles	0950645K	Lycée Van Gogh	Ermont	2010	
Versailles	0950649P	Lycée Camille Pissarro	Pontoise	2020	2023

Établissements d'enseignement français à l'étranger

Pays	U.A.I.	Établissement	Commune	Ouverture de la section	Première session Bachibac à venir
Cuba	407001P	École française de La Havane	La Havane	2021	2024

Les modifications apportées à la liste des sections Bachibac pour la rentrée 2021 sont les suivantes :

Ouverture de 6 sections :

- lycée Émile Duclaux, Aurillac, académie de Clermont-Ferrand ;

- lycée polyvalent Jean Monnet, Annemasse, académie de Grenoble ;
- institut Emmanuel d'Alzon, Nîmes, académie de Montpellier ;
- lycée Jean Moulin, Pézenas, académie de Montpellier ;
- lycée Paul Langevin, Suresnes, académie de Versailles ;
- école française de La Havane, La Havane, Cuba.

Enseignements primaire et secondaire

Sections binationale

Liste des établissements proposant une section binationale Esabac : modification

NOR : MENC2100038A

arrêté du 14-12-2020 - JO du 12-1-2021

MENJS - DGESCO - DREIC B2

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 421-141-1 à D. 421-143-5 ; arrêté du 7-3-2011 modifié ; arrêté du 6-7-2011 ; arrêté du 8-7-2016

Article 1 - Le tableau publié en annexe de l'arrêté du 7 mars 2011 susvisé est remplacé par le tableau en annexe du présent arrêté.

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 14 décembre 2020.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Annexe - Liste des établissements proposant une section binationale Esabac à la rentrée 2021

Académie	U.A.I.	Établissement	Commune	Voie/Série	Ouverture de la section	Première session Esabac à venir
Établissements situés en France						
Aix-Marseille	0040003G	Lycée André Honnorat	Barcelonnette	Voie générale	2010	
Aix-Marseille	0040023D	Lycée Paul Arène	Sisteron	Voie générale	2011	
Aix-Marseille	0050004C	Lycée Honoré Romane	Embrun	Voie générale	2012	
Aix-Marseille	0130002G	Lycée Paul Cézanne	Aix-en-Provence	Série STMG	2016	
Aix-Marseille	0130037V	Lycée Marcel Pagnol	Marseille	Voie générale	2010	
Aix-Marseille	0840017M	Lycée Ismaël Dauphin	Cavaillon	Série STMG	2016	
Aix-Marseille	0840026X	Lycée de l'Arc	Orange	Voie générale	2010	
Aix-Marseille	0840935K	Lycée René Char	Avignon	Voie générale	2010	
Amiens	0800010B	Lycée Madeleine Michélin	Amiens	Voie générale	2016	
				Voie		

Amiens	0600013N	Lycée Cassini	Clermont	générale	2017	
Besançon	0900002N	Lycée Condorcet	Belfort	Voie générale	2019	2022
Bordeaux	0330126H	Lycée Victor Louis	Talence	Voie générale	2015	
Bordeaux	0470038I	Lycée polyvalent Georges Leygues - Louis Couffignal	Villeneuve-sur-Lot	Voie générale	2021	2024
Corse	6200002H	Lycée Laetitia Bonaparte	Ajaccio	Voie générale	2010	
Créteil	0932121A	Lycée Suger	Saint-Denis	Voie générale	2010	
Créteil	0940120V	Lycée Marcelin Berthelot	Saint-Maur-des-Fossés	Voie générale	2020	2022
Dijon	0710045N	Lycée Lamartine	Mâcon	Voie générale	2017	
Grenoble	0380032D	Lycée Emmanuel Mounier	Grenoble	Voie générale	2010	
Grenoble	0380034F	Lycée Louise Michel	Grenoble	Série STMG	2017	
Grenoble	0380089R	Lycée Portes de l'Oisans	Vizille	Voie générale	2010	
Grenoble	0381599G	Lycée de l'Édit	Roussillon	Voie générale	2010	
Grenoble	0382838D	Lycée La Pléiade	Pont-de-Chérucy	Série STMG	2016	
Grenoble	0383242T	Lycée international Europole	Grenoble	Voie générale	2010	
Grenoble	0730037U	Lycée Paul Héroult	Saint-Jean-de-Maurienne	Voie générale	2010	
Grenoble	0731392S	Lycée du Granier	La Ravoire	Voie générale	2010	
Grenoble	0740017S	Lycée Charles Poncet	Cluses	Voie générale	2010	
Grenoble	0740027C	Lycée du Mont Blanc René Dayve	Passy	Voie générale	2010	
Grenoble	0741418P	Lycée Charles Baudelaire	Cran Gevrier	Voie générale	2010	
Grenoble	0741476C	Lycée Jean Monnet	Annemasse	Voie générale	2010	
Lille	0590063Y	Lycée Albert Châtelet	Douai	Voie générale	2010	
Lille	0590086Y	Lycée Marguerite de Flandre	Gondécourt	Voie générale	2010	

Lyon	0010010F	Lycée du Bugey	Belley	Voie générale	2010	
Lyon	0010013J	Lycée Lalande	Bourg-en-Bresse	Voie générale	2021	2024
Lyon	0011276G	Lycée du Val de Saône	Trévoux	Voie générale	2010	
Lyon	0420033H	Lycée Albert Thomas	Roanne	Série STMG	2017	
Lyon	0420042T	Lycée Honoré d'Urfé	Saint-Étienne	Voie générale	2020	2023
Lyon	0690082P	Lycée Jean Perrin	Lyon	Voie générale	2010	
Lyon	0690085T	Lycée René Cassin	Tarare	Voie générale	2010	
Montpellier	0340040J	Lycée Jules Guesde	Montpellier	Voie générale	2010	
Nancy-Metz	0540030P	Lycée Alfred Mézières	Longwy	Voie générale	2010	
Nancy-Metz	0540040A	Lycée Frédéric Chopin	Nancy	Voie générale	2013	
Nantes	0440288Z	Lycée Albert Camus	Nantes	Voie générale	2013	
Nantes	0490001K	Lycée David d'Angers	Angers	Voie générale	2010	
Nantes	0720030S	Lycée Bellevue	Le Mans	Voie générale	2014	
Nice	0060001U	Lycée Audiberti	Antibes	Voie générale	2013	
Nice	0060026W	Lycée Pierre et Marie Curie	Menton	Voie générale	2010	
Nice	0060029Z	Lycée du Parc impérial	Nice	Voie générale	2013	
Nice	0060033D	Lycée Honoré d'Estienne d'Orves	Nice	Série STMG	2016	
Nice	0061642C	Lycée international	Valbonne	Voie générale	2010	
Nice	0830050D	Lycée Beaussier	La Seyne-sur-Mer	Série STMG	2016	
Nice	0830053G	Lycée Dumont d'Urville	Toulon	Voie générale	2010	
Nice	0831563Y	Lycée Costebelle	Hyères	Voie générale	2020	2023
Normandie	0140014P	Lycée Augustin Fresnel	Caen	Voie générale	2015	

Orléans-Tours	0370037P	Lycée Choiseul	Tours	Voie générale	2017	
Paris	0750648X	Lycée Victor Hugo	Paris	Voie générale	2010	
Paris	0750683K	Lycée Claude Monet	Paris	Voie générale	2012	
Paris	0750693W	Lycée Buffon	Paris	Voie générale	2016	
Poitiers	0860034V	Lycée Victor Hugo	Poitiers	Voie générale	2010	
Rennes	0290010D	Lycée de l'Harteloire	Brest	Voie générale	2011	
Rennes	0350026N	Lycée Jean Macé	Rennes	Voie générale Série STMG	2017 2020	2022
Toulouse	0310036W	Lycée Pierre de Fermat	Toulouse	Voie générale	2010	
Versailles	0782549X	Louis Bascan	Rambouillet	Voie générale	2019	2022
Versailles	0910727W	Lycée Parc de Vilgénis	Massy	Voie générale	2017	
Versailles	0920132U	Lycée Albert Camus	Bois Colombes	Voie générale	2011	
Versailles	0950650R	Lycée Jean-Jacques Rousseau	Sarcelles	Voie générale	2010	

Établissements d'enseignement français à l'étranger

Pays	U.A.I.	Établissement	Commune	Voie/Série	Ouverture de la section	Première session Esabac à venir
Italie	1270007T	Lycée François-René de Chateaubriand	Rome	Voie générale	2011	
Italie	1270011X	Lycée Stendhal	Milan	Voie générale	2011	
Italie	1270012Y	Institut Saint-Dominique	Rome	Voie générale	2011	
Italie	1270014A	Lycée Victor Hugo	Florence	Voie générale	2015	

Les modifications apportées à la liste des sections Esabac pour la rentrée 2021 sont les suivantes :

Ouverture de 2 sections :

- lycée polyvalent Georges Leygues - Louis Couffignal, Villeneuve-sur-Lot, académie de Bordeaux, voie générale ;
- lycée Lalande, Bourg-en-Bresse, académie de Lyon, voie générale.

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréats général et technologique

Dispense et aménagement de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante à l'examen du baccalauréat général, technologique pour les candidats présentant tout trouble relevant du handicap : modification

NOR : MENE2035629A

arrêté du 16-12-2020 - JO du 7-1-2021

MENJS - DGESCO A2-1

Vu Code de l'éducation ; arrêté du 22-7-2019 ; avis du CSE du 17-11-2020

Article 1 - Aux articles 1, 3 et 5 de l'arrêté du 22 juillet 2019 susvisé, les mots : « de la partie expression écrite des évaluations communes 1, 2 et 3 » sont remplacés par les mots : « de la partie expression écrite des évaluations communes 2 et 3 ».

Article 2 - L'article 6 du même arrêté est modifié ainsi qu'il suit :

I. Au cinquième alinéa, les mots : « selon les modalités définies par note de service » sont remplacés par les mots « selon les modalités définies en annexe I du présent arrêté » ;

II. Au sixième alinéa, les mots : « annexe I » sont remplacés par les mots : « annexe II » ;

III. Au septième alinéa, les mots : « annexe II » sont remplacés par les mots : « annexe III ».

Article 3 - I. L'annexe I du présent arrêté remplace l'annexe I de l'arrêté du 22 juillet 2019 susvisé ;

II. L'annexe II du présent arrêté remplace l'annexe II de l'arrêté du 22 juillet 2019 susvisé ;

III. L'annexe III du présent arrêté est insérée comme annexe III à l'arrêté du 22 juillet 2019 susvisé.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 16 décembre 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Annexe I

➡ Aménagement de l'évaluation commune de l'enseignement de spécialité suivi uniquement pendant la classe de première de « langues, littératures et cultures étrangères et régionales » (LLCER)

Annexe II

➡ Aménagement de la partie écrite de l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité « langues, littératures et cultures étrangères et régionales » (LLCER)

Annexe III

➡ Aménagement de la partie orale de l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité « langues, littératures et cultures étrangères et régionales » (LLCER)

Annexe I - Aménagement de l'évaluation commune de l'enseignement de spécialité suivi uniquement pendant la classe de première de « langues, littératures et cultures étrangères et régionales » (LLCER)

Définition de l'évaluation de l'enseignement de spécialité LLCER suivi uniquement pendant la classe de première avec aménagement

Durée : 10 minutes (sans préparation)

Objectifs :

L'évaluation vise à évaluer la maîtrise par le candidat des attendus du programme de l'enseignement de spécialité « Langues, littératures et cultures étrangères et régionales » pour la classe de première.

Structure :

L'évaluation consiste en un oral de 10 minutes qui s'appuie sur un dossier personnel présenté par le candidat et visé par son professeur de l'année de première. Le candidat remet un exemplaire de son dossier à l'examineur au début de sa prise de parole et en conserve un qu'il utilise selon ses besoins durant l'évaluation. Le candidat présente son dossier pendant 5 minutes au plus pour en justifier les choix et en exprimer la logique interne, puis interagit avec l'examineur pendant 5 minutes. Si le candidat ne présente pas de dossier, l'examineur lui remet trois documents de natures différentes en lien avec une des thématiques du programme de première. Le candidat commente ces documents. Le dossier est composé de 2 à 4 documents textuels et/ou iconographiques (étudiés ou non en classe) dont le fil conducteur se rattache à l'une des deux thématiques du programme de première. Il comprend pour la spécialité LLCER autre qu'anglais, monde contemporain :

- au moins un texte littéraire, sans se limiter au genre romanesque ; le candidat peut prendre appui sur les annexes publiées avec les programmes du cycle terminal, mais peut, s'il le juge pertinent, enrichir son dossier de textes littéraires de son choix ;
- éventuellement une œuvre d'art visuel (affiche, caricature, dessin, extrait de film, peinture, sculpture, etc.) ;
- un texte non littéraire (article de presse, extrait de discours, d'essai, etc.) ;
- éventuellement : une des œuvres intégrales étudiées au cours de la classe de première (œuvre matérialisée par un extrait ou une illustration).

Le dossier comprend pour la spécialité LLCER anglais, monde contemporain :

- au moins un article de presse ;
- un texte d'une autre nature ;
- éventuellement un document iconographique.

Niveau attendu : B2

Notation :

L'épreuve est notée sur 20 points.

Une grille d'évaluation sera fournie aux correcteurs.

Annexe II - Aménagement de la partie écrite de l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité « langues, littératures et cultures étrangères et régionales » (LLCER)

Définition de la partie écrite de l'épreuve de l'enseignement de spécialité LLCER avec aménagement

Durée : 3 heures 30

Objectifs

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des attendus du programme de l'enseignement de spécialité « Langues, littératures et cultures étrangères et régionales » pour la classe de terminale.

Structure

L'épreuve comporte deux parties :

Première partie : synthèse en langue étrangère

Elaboration d'une synthèse d'un dossier documentaire guidée par deux ou trois questions ou consignes, en environ 300 mots. Le dossier documentaire est composé de 2 ou 3 documents, adossés à l'une des thématiques au programme de l'enseignement de spécialité de terminale. La longueur cumulée des textes est comprise entre 3000 et 4000 signes, blancs et espaces compris. Le dossier documentaire est composé de documents de natures diverses, tels que :

- un texte littéraire (obligatoirement pour la spécialité LLCER autre qu'anglais, monde contemporain) ;
- un texte de presse (obligatoirement pour la spécialité LLCER anglais, monde contemporain) ;
- et éventuellement un document iconographique (image, graphique, tableau, etc.) ;

Deuxième partie : traduction ou transposition en français

Selon les langues, le sujet précise s'il s'agit :

- d'une traduction en français d'un passage d'un des textes du dossier d'environ 300 signes, blancs et espaces compris ;
- d'une transposition en français, rendant compte des idées principales d'un des textes présents dans le dossier.

Matériel autorisé : l'usage du dictionnaire unilingue non encyclopédique est autorisé.

Niveau attendu : B2/C1 (C1 pour anglais, monde contemporain)

Notation

L'épreuve est notée sur 20 points (synthèse : 16 points ; traduction : 4 points).

Une grille d'évaluation sera fournie aux correcteurs.

Annexe III - Aménagement de la partie orale de l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité « langues, littératures et cultures étrangères et régionales » (LLCER)

Définition de la partie orale de l'épreuve de l'enseignement de spécialité LLCER avec aménagement

Durée : 10 minutes (sans préparation)

Objectifs

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise par le candidat des attendus du programme de l'enseignement de spécialité « Langues, littératures et cultures étrangères et régionales » pour le cycle terminal.

Structure

L'épreuve consiste en un oral de 10 minutes qui s'appuie sur un dossier personnel présenté par le candidat et visé par son professeur de l'année de terminale. Le candidat remet un exemplaire de son dossier à l'examineur au début de sa prise de parole et en conserve un qu'il utilise selon ses besoins durant l'épreuve. Le dossier est composé de 3 à 4 documents textuels et iconographiques (étudiés ou non en classe) en lien avec une ou plusieurs thématiques du programme du cycle terminal. Il comprend :

- Pour la spécialité LLCER autre qu'anglais, monde contemporain :
 - au moins un texte littéraire, sans se limiter au genre romanesque ; le candidat peut prendre appui sur les annexes publiées avec les programmes du cycle terminal, mais peut, s'il le juge pertinent, enrichir son dossier de textes littéraires de son choix ;
 - éventuellement une œuvre d'art visuel (affiche, caricature, dessin, extrait de film, peinture, sculpture, etc.) ;
 - un texte non littéraire (article de presse, extrait de discours, d'essai, etc.) ;
 - éventuellement : une des œuvres intégrales étudiées au cours du cycle terminal (œuvre matérialisée par un extrait ou une illustration).
- Pour la spécialité LLCER anglais, monde contemporain :
 - au moins un article de presse ;
 - un texte d'une autre nature ;
 - éventuellement un document iconographique.

Niveau attendu : B2/C1 (C1 pour anglais, monde contemporain)

Notation

L'épreuve est notée sur 20 points.

Une grille d'évaluation sera fournie aux correcteurs.

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat professionnel

Conditions de délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire et son modèle

NOR : MENE2035741A

arrêté du 16-12-2020 - JO du 7-1-2021

MENJS - DGESCO A2-3

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 337-59 ; avis du CSE du 17-11-2020

Article 1 - L'attestation mentionnée à l'article D. 337-59 du Code de l'éducation est délivrée par le recteur d'académie aux élèves des établissements publics locaux d'enseignement et des établissements d'enseignement privé sous contrat qui ont obtenu en fin de première professionnelle une moyenne calculée à partir des trois éléments inscrits au livret scolaire suivants :

- a. Moyenne annuelle des notes de l'année de première obtenues pour chaque enseignement général ou enseignement professionnel, excepté l'enseignement professionnel de la spécialité de baccalauréat préparée par l'élève. Chaque moyenne est affectée du coefficient 1.
- b. Moyenne annuelle attribuée pour l'enseignement professionnel de la spécialité préparée, portée sur le livret scolaire, affectée du coefficient 4.
- c. Note annuelle obtenue au titre de la réalisation du chef-d'œuvre prévu à l'article D. 337-66-1 du Code de l'éducation, affectée du coefficient 1.

Article 2 - S'il résulte du calcul de moyenne une note égale ou supérieure à 10 sur 20, l'élève reçoit l'attestation. Elle peut toutefois être délivrée à l'élève recueillant au moins 9 sur 20.

Dans ce cas, la délivrance de l'attestation est soumise à l'avis du conseil de classe restreint à l'équipe pédagogique et éducative.

Celui-ci étudie l'appréciation pédagogique de la période de formation en milieu professionnel, inscrite dans le livret ainsi que l'engagement de l'élève dans sa scolarité. Ce conseil restreint est réuni au terme de l'année scolaire de première sous la présidence du chef d'établissement ou de son représentant.

Après avis de ce conseil de classe restreint, le chef d'établissement fixe la liste des élèves bénéficiaires de l'attestation bien que n'ayant obtenu qu'une moyenne égale ou supérieure à 9 et inférieure à 10 sur 20.

Article 3 - La liste finale de l'ensemble des bénéficiaires de l'attestation est revêtue de la signature du chef d'établissement.

Article 4 - L'attestation intermédiaire, désignée « Attestation de réussite intermédiaire en baccalauréat professionnel », dont le modèle figure en annexe, est délivrée à compter du 1er juin 2021.

Article 5 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 16 décembre 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Annexe

➔ Attestation de réussite

Annexe - Attestation de réussite

En tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports	Académie de ----- Logo académique
Année scolaire ----/---- L'attestation de réussite intermédiaire en baccalauréat professionnel Spécialité : ----- Est délivrée à : l'élève : ----- [identité de l'élève : nom, prénom, date de naissance] À -----, le ----- Le recteur de l'Académie de ----- Cachet de l'académie Prénom - Nom du recteur ●Art. D. 337-59 du Code de l'éducation. ●Arrêté du 16 décembre 2020 relatif aux conditions de délivrance de l'attestation intermédiaire en baccalauréat professionnel et à son modèle	

Enseignements primaire et secondaire

Sections internationales japonaises

Adaptation du programme d'histoire-géographie de seconde

NOR : MENE2033861N

note de service du 4-1-2021

MENJS - DGESCO – C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'histoire-géographie des sections internationales japonaises.
Références : arrêté du 19-5-2020 (J.O. du 29-5-2020 et BOEN du 4-6-2020)

Dans le cadre des programmes arrêtés le 17 janvier 2019, et en application de l'arrêté du 19 mai 2020 sur le programme d'enseignement d'histoire-géographie conduisant au baccalauréat général option internationale, paru au BOEN du 4 juin 2020, cette note de service présente l'adaptation du programme d'histoire-géographie de seconde générale et technologique pour les sections japonaises. Cette adaptation s'appuie également sur le préambule du programme national, dont la lecture est nécessaire pour mettre en œuvre le programme.

Histoire

« Grandes étapes de la formation du monde moderne »

La classe de seconde répond à un triple objectif : consolider les acquis de la scolarité obligatoire, nourrir la culture générale des élèves et étudier la formation du monde moderne. Pour cela, le programme s'ouvre sur un repérage chronologique d'ensemble qui invite à conduire une réflexion sur la périodisation en histoire. Le premier thème vise à réactiver et à enrichir les connaissances des élèves. Sont ainsi d'abord convoqués, autour du thème directeur de la Méditerranée, quelques jalons et héritages essentiels de l'Antiquité et du Moyen Âge. Les thèmes qui suivent couvrent la période allant du XVe au XVIIIe siècle ; ils ambitionnent de faire saisir aux élèves les grandes dynamiques politiques, culturelles, économiques et sociales qui sont au principe de la formation du monde contemporain : élargissement des horizons, autonomisation culturelle des individus, affirmation du rôle de l'État, émergence de nouveaux modèles politiques qui entrent en conflit. Ces dynamiques sont nourries par l'accroissement de la circulation des hommes, des biens, des capitaux, des connaissances et des idées ainsi que par le progrès scientifique et technique.

Introduction : la périodisation (3 heures)

L'introduction est l'occasion de rappeler comment l'histoire a été divisée en quatre grandes périodes, avec, pour marquer chacune d'entre elles, le choix d'une date-clé (476, 1453/1492, 1789). On montre que le choix de ces dates qui servent de marqueurs ne va pas de soi : ainsi, on retient 1453 ou 1492 pour les débuts de l'époque moderne, selon ce qu'on souhaite mettre en exergue. Il convient aussi de présenter les formes de périodisation (exemples : dynasties, ères, époques, âges, siècles, etc.). Le but n'est pas de réaliser un inventaire mais d'introduire l'idée que le temps a lui-même une histoire et que cette histoire a été soumise à des évolutions, dans le temps et dans l'espace.

Une frise chronologique peut être construite puis enrichie au fil de l'année, y compris sous forme numérique. On peut dans ce cadre évoquer ici les différentes approches de la périodisation de l'histoire au Japon et les confronter à la périodisation en usage en France :

- périodisation traditionnelle inspirée de l'histoire chinoise (Nengô) fondée sur les règnes des empereurs ;
- périodisation inspirée de l'histoire occidentale : préhistoire, époque ancienne, Moyen Âge, époque moderne ;
- La périodisation *jidai*, par époques, créée au XIXe siècle, qui s'articule autour d'événements politiques importants.

Thème 1 : Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen Âge (13-15 heures)

Chapitre 1. La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

Objectifs du chapitre

Ce chapitre vise à rappeler que l'Antiquité méditerranéenne est le creuset de l'Europe.

On peut pour cela :

- distinguer des temps, des figures et des constructions politiques ayant servi de référence dans les périodes ultérieures ;
- montrer comment Athènes associe régime démocratique et établissement

	d'un empire maritime ; - montrer comment Rome développe un empire territorial immense où s'opère un brassage des différents héritages culturels et religieux méditerranéens.
Points de passage et d'ouverture	■ Périclès et la démocratie athénienne. ■ Le principat d'Auguste et la naissance de l'empire romain. ■ Constantin, empereur d'un empire qui se christianise et se réorganise territorialement.
Chapitre 2. La Méditerranée médiévale : espace d'échanges et de conflits à la croisée de trois civilisations	
Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer comment des civilisations entrent en contact, nouent des relations et connaissent des conflits dans un espace marqué par les monothéismes juif, chrétien et musulman. On peut mettre en avant : - l'émergence de grands ensembles de civilisation ; - les contacts et les heurts entre Chrétienté et Islam ; - l'hétérogénéité religieuse et politique entre Rome et Byzance et au sein du monde musulman ; - la persistance de la circulation de biens, d'hommes et d'idées dans cet espace méditerranéen relié à l'Europe du Nord, à l'Asie et l'Afrique.
Points de passage et d'ouverture	■ Bernard de Clairvaux et la deuxième croisade. ■ Venise, grande puissance maritime et commerciale.

Thème 2 : XVe-XVIe siècles : un nouveau rapport au monde, un temps de mutation intellectuelle (16-18 heures)

Chapitre 1. L'ouverture atlantique : les conséquences de la découverte du « Nouveau Monde »

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer le basculement des échanges de la Méditerranée vers l'Atlantique après 1453 et 1492, ainsi que le début d'une forme de mondialisation. On peut mettre en avant les conséquences suivantes en Europe et dans les territoires conquis : - la constitution d'empires coloniaux (conquistadores, marchands, missionnaires, etc.) ; - une circulation économique entre les Amériques, l'Afrique, l'Asie et l'Europe ; - l'esclavage avant et après la conquête des Amériques ; - les progrès de la connaissance du monde ; - le devenir des populations des Amériques (conquête et affrontements, évolution du peuplement amérindien, peuplement européen, métissage, choc microbien).
Points de passage et d'ouverture	■ L'or et l'argent, des Amériques à l'Europe. ■ Bartolomé de Las Casas et la controverse de Valladolid. ■ Le développement de l'économie « sucrière » et de l'esclavage dans les îles portugaises et au Brésil.

Chapitre 2. Renaissance, Humanisme et réformes religieuses : les mutations de l'Europe et du Japon

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer comment l'effervescence intellectuelle et artistique de l'époque aboutit à la volonté de rompre avec le « Moyen Âge » et de faire retour à l'Antiquité. On peut mettre en avant : - l'imprimerie et les conséquences de sa diffusion ; - un nouveau rapport aux textes de la tradition ; - une vision renouvelée de l'homme qui se traduit dans les lettres, arts et sciences ; - les réformes protestante et catholique qui s'inscrivent dans ce contexte ; - sous le shogunat des Ashikaga et malgré l'instabilité politique, le
-----------------------	---

	renouvellement culturel dans les monastères bouddhistes sous l'influence de la Chine : le zen imprègne toute la vie intellectuelle et opère un fécond syncrétisme entre les traditions nationales et les influences continentales (apparition du drame lyrique nô, usage littéraire du chinois classique, architecture, art de l'arrangement floral, du jardin chinois, cérémonie du thé) ; - les premiers rapports du Japon avec les Européens, le commerce avec les Portugais et l'essor du christianisme.
Points de passage et d'ouverture	■ 1508 - Michel-Ange entreprend la réalisation de la fresque de la Chapelle Sixtine. ■ Érasme, prince des humanistes. ■ Saint François Xavier et l'essor du christianisme.

Thème 3 : L'État à l'époque moderne : France et Japon (14-16 heures)

Chapitre 1. L'affirmation de l'État dans le royaume de France

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer l'affirmation de l'État en France dans ses multiples dimensions ainsi qu'à caractériser la monarchie française. On peut mettre en avant : - le rôle de la guerre dans l'affirmation du pouvoir monarchique ; - l'extension du territoire soumis à l'autorité royale ; - le pouvoir monarchique et les conflits religieux ; - le développement de l'administration royale, la collecte de l'impôt et le contrôle de la vie économique ; - la volonté du pouvoir royal de soumettre la noblesse ; les limites de l'autorité royale.
Points de passage et d'ouverture	■ 1539 - L'ordonnance de Villers-Cotterêts et la construction administrative française. ■ Colbert développe une politique maritime et mercantiliste, et fonde les compagnies des Indes et du Levant. ■ Versailles, le Roi-Soleil et la société de cour. ■ L'Édit de Nantes et sa révocation.

Chapitre 2. L'unification politique du Japon

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer comment le processus d'unification politique du Japon s'accompagne d'un renforcement du pouvoir du shogun, du XVI ^e siècle jusqu'à la fin du XVIII ^e siècle : On peut mettre en avant : - le rôle de la guerre dans l'affirmation du pouvoir monarchique : guerres internes (soumission des daimyo) et guerre de conquête contre la Corée (fin XVI ^e siècle) ; - le développement d'une administration sous le shogunat des Tokugawa (première moitié du XVII ^e siècle) : cadres de l'armée et d'une administration centrale ; - la volonté du pouvoir royal de soumettre les daimyo par des convocations régulières à Edo pour accomplir de grands travaux et la mise en place de fonctionnaires (metsuke) chargés de surveiller les daimyo ; - la volonté d'isoler le pays et de combattre les influences extérieures (marchands étrangers, christianisme) pour renforcer le pouvoir shogunal et les tensions sociales qui en résultent.
Points de passage et d'ouverture	■ Hideyoshi renforce le pouvoir du shogun et développe l'administration pour contrôler les daimyo. ■ Le shogun et sa cour à Edo.

Thème 4 : Dynamiques et ruptures dans les sociétés des XVII^e et XVIII^e siècles (14-16 heures)

Chapitre 1. Les Lumières et le développement des sciences

--	--

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer le rôle capital de l'esprit scientifique dans l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles. On peut mettre en avant : - l'essor de l'esprit scientifique au XVII^e siècle ; - sa diffusion et l'extension de ses champs d'application au XVIII^e siècle (par exemple par L'Encyclopédie) ; - le rôle des physiocrates en France ; - l'essor et l'application de nouvelles techniques aux origines de la « révolution industrielle » ; - le rôle de femmes dans la vie scientifique et culturelle.
Points de passage et d'ouverture	■ Galilée, symbole de la rupture scientifique du XVII^e siècle. ■ 1712 - Thomas Newcomen met au point une machine à vapeur pour pomper l'eau dans les mines. ■ Émilie du Châtelet, femme de science.
Chapitre 2. Tensions, mutations et crispations de la société d'ordres	
Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer la complexité de la société d'ordres. On peut mettre en avant : - le poids de la fiscalité et des droits féodaux sur le monde paysan ; - une amélioration progressive de la condition des paysans au XVIII^e siècle ; - le monde urbain comme lieu où se côtoient hiérarchies traditionnelles (juridiques) et hiérarchies nouvelles (économiques) ; - le maintien de l'influence de la noblesse ; - les femmes d'influence dans le monde politique, littéraire, religieux, etc.
Points de passage et d'ouverture	■ 1639 - La révolte des Va Nu-pieds et la condition paysanne. ■ Riches et pauvres à Paris. ■ Un salon au XVIII^e siècle (le salon de madame de Tencin par exemple). ■ Les ports français et le développement de l'économie de plantation et de la traite.

Géographie

« Environnement, développement, mobilité : les défis d'un monde en transition »

Le monde contemporain se caractérise par de profonds bouleversements qui s'inscrivent dans l'espace : croissance démographique sans précédent, accentuation des écarts socio-économiques entre les territoires, prise de conscience de la fragilité des milieux et accroissement des mobilités. Si les grands repères spatiaux et les grandes lignes de structuration des espaces perdurent, les équilibres et les modèles connus sont mis en question. L'environnement, le développement et la mobilité apparaissent comme des défis majeurs pour les acteurs et les sociétés du monde actuel, même s'ils sont à appréhender de manière différente selon les contextes territoriaux. En effet, en dépit des tendances générales et des dynamiques partagées, les espaces et les sociétés ne sont pas uniformisés : il convient de comprendre la diversité de leurs trajectoires et de leurs modes de développement.

Pour ce faire, la notion de transition est mobilisée pour rendre compte de ces grandes mutations. Elle est déclinée à la fois à travers l'étude des évolutions environnementales, démographiques, économiques, technologiques et à travers l'étude des mobilités qui subissent les influences de ces évolutions. Cette notion de transition désigne une phase de changements majeurs, plutôt que le passage d'un état stable à un autre état stable. Elle se caractérise par des gradients, des seuils, et n'a rien de linéaire : elle peut déboucher sur une grande diversité d'évolutions selon les contextes. Elle prolonge et enrichit la notion de développement durable, que les élèves ont étudiée au collège. La transition est une clé d'analyse des grands défis contemporains, à différentes échelles, plus qu'un objectif à atteindre. Elle permet d'analyser la pluralité des trajectoires de développement, tout en interrogeant la durabilité des processus étudiés.

Thème 1 : Sociétés et environnements : des équilibres fragiles (17-19 heures)

Questions	Commentaire
■ Les sociétés face aux risques. ■ Des ressources majeures sous	Les relations entre les sociétés et leurs environnements sont complexes. Elles se traduisent par de multiples interactions. L'étude des sociétés face aux risques et l'étude de la gestion d'une ressource majeure (l'eau ou les ressources énergétiques) permettent d'analyser la

pression : tensions, gestion.	vulnérabilité des sociétés et la fragilité des milieux continentaux et maritimes. Les enjeux liés à un approvisionnement durable en ressources pèsent de manière croissante et différenciée. Ces thématiques s'appuient sur la connaissance de la distribution des grands foyers de peuplement ainsi que des principales caractéristiques des différents milieux à l'échelle mondiale.
-------------------------------	--

Études de cas possibles

- Le changement climatique et ses effets sur un espace densément peuplé.
- L'Arctique : fragilité et attractivité.
- La forêt amazonienne : un environnement fragile soumis aux pressions et aux risques.
- Les Alpes : des environnements vulnérables et valorisés.

Question spécifique sur le Japon	Commentaire
Le Japon : milieux naturels, gestion des risques et des ressources.	Le Japon est un des pays du monde où les risques d'origine naturelle et anthropique sont parmi les plus élevés. Cependant, le Japon a su développer une politique de gestion des risques qui permet de limiter les impacts humains de ceux-ci. Parallèlement, la richesse des milieux naturels fait partie du patrimoine culturel du Japon : elle est préservée et valorisée. Cependant, cela n'empêche pas de fortes atteintes à l'environnement et aux ressources même si la prise en compte de la protection de l'environnement et du principe de durabilité est de plus en plus forte.

Thème 2 : Territoires, populations et développement : quels défis ? (17-19 heures)

Questions	Commentaire
■ Des trajectoires démographiques différenciées : les défis du nombre et du vieillissement. ■ Développement et inégalités.	Ce thème interroge la notion de transition tant d'un point de vue notionnel (transition démographique, transition économique) que d'un point de vue contextuel, en cherchant à différencier les territoires. Il s'agit de réfléchir aux enjeux liés au développement différencié de la population dans le monde, en questionnant la relation entre développement et inégalités. Une démarche comparative permet de mettre en évidence le fait qu'il n'existe pas un modèle unique de développement, mais une pluralité de trajectoires territoriales démographiques et économiques, liées à des choix différents, notamment politiques.

Études de cas possibles

- Développement et inégalités au Brésil.
- Les modalités du développement en Inde.
- Développement et inégalités en Russie.
- Les enjeux du vieillissement au Japon.

Question spécifique sur la France	Commentaire
La France : dynamiques démographiques, inégalités socio-économiques.	Au-delà des processus de vieillissement et d'accroissement de la richesse d'ensemble - sensibles à l'échelle mondiale comme à l'échelle nationale - les territoires de la métropole et de l'Outre-mer sont marqués par la diversité des dynamiques démographiques et une évolution différenciée des inégalités socio-économiques. Des actions nationales et européennes sont mises en œuvre pour y répondre.

Thème 3 : Des mobilités généralisées (17-19 heures)

Questions	Commentaire
■ Les migrations internationales.	Le monde est profondément transformé par les mobilités. Celles-ci peuvent être motivées par de nombreux facteurs (fuir un danger, vivre mieux, travailler, étudier, s'enrichir, visiter, etc.). Les flux migratoires internationaux représentent des enjeux très différents (géographiques, économiques, sociaux ou encore politiques et géopolitiques), tant pour les espaces de départ que pour les espaces d'arrivée. Ils sont marqués par une grande diversité d'acteurs et des mobilités aux finalités contrastées (migrations de travail, d'études, migration forcée, réfugiés, etc.). Ils font l'objet de politiques et de stratégies différentes selon les contextes.

■ Les mobilités touristiques internationales.	Avec le développement et l'évolution des modes de transports, les mobilités touristiques internationales sont en plein essor et se diffusent au-delà des foyers touristiques majeurs.
---	---

Études de cas possibles

- La mer Méditerranée : un bassin migratoire.
- Dubaï : un pôle touristique et migratoire.
- Les mobilités d'études et de travail intra-européennes.
- Les États-Unis : pôle touristique majeur à l'échelle mondiale.

Question spécifique sur la France	Commentaire
La France : mobilités, transports et enjeux d'aménagement.	Quotidiennes, saisonnières ou encore ponctuelles, les mobilités sont multiples en France métropolitaine et ultramarine. Elles répondent à des motivations diverses et rendent compte aussi d'inégalités socio-économiques et territoriales. L'étude de la configuration spatiale des réseaux de transport et des réseaux numériques de communication invite à analyser les formes de la mobilité. Elle met en évidence la mise en concurrence des territoires en fonction de leurs atouts, mais également de la distance-temps qui les sépare des principaux pôles économiques, administratifs et culturels. En jouant avec les échelles, l'étude des transports et des mobilités permet d'appréhender, d'une part, les enjeux de l'aménagement des territoires, de la continuité territoriale et de l'insertion européenne ainsi que, d'autre part, la transition vers des mobilités plus respectueuses de l'environnement.

Thème 4 : L'Afrique australe : un espace en profonde mutation (9-11 heures)

Questions	Commentaire
■ Des milieux à valoriser et à ménager. ■ Les défis de la transition et du développement pour des pays inégalement développés. ■ Des territoires traversés et remodelés par des mobilités complexes.	L'objectif est de comprendre comment une aire géographique est concernée par les processus étudiés au cours de l'année de seconde. L'Afrique australe se caractérise par une grande diversité de milieux, exploités pour leurs ressources. Ces milieux sont soumis à une pression accrue liée aux défis démographiques, alimentaires, sanitaires, aux contextes politiques et à certains choix de développement. Les transitions, qu'elles soient démographique, économique, urbaine ou environnementale, y sont marquées par leur diversité et leur rapidité. Le niveau de développement, le niveau d'intégration des territoires dans la mondialisation et les choix politiques influencent les différences de trajectoires de ces transitions. Les inégalités et les logiques ségrégatives y sont particulièrement marquées. Cet espace se caractérise également par des flux migratoires complexes, entre exil, transit et installation pour les migrants internationaux, et affirmation de mobilités touristiques (écotourisme, safaris, etc.), créatrices de nouvelles inégalités territoriales.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef de service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Sections internationales allemandes

Adaptation du programme d'histoire-géographie de seconde

NOR : MENE2033863N

note de service du 4-1-2021

MENJS - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'histoire-géographie des sections internationales allemandes
Références : arrêté du 19-5-2020 (JO du 29-5-2020 et BOEN du 4-6-2020)

Dans le cadre des programmes arrêtés le 17 janvier 2019, et en application de l'arrêté du 19 mai 2020 sur le programme d'enseignement d'histoire-géographie conduisant au baccalauréat général option internationale, paru au BOEN du 4 juin 2020, cette note de service présente l'adaptation du programme d'histoire-géographie de seconde générale et technologique pour les sections allemandes. Cette adaptation s'appuie également sur le préambule du programme national, dont la lecture est nécessaire pour mettre en œuvre le programme.

Histoire

« Grandes étapes de la formation du monde moderne »

La classe de seconde répond à un triple objectif : consolider les acquis de la scolarité obligatoire, nourrir la culture générale des élèves et étudier la formation du monde moderne. Pour cela, le programme s'ouvre sur un repérage chronologique d'ensemble qui invite à conduire une réflexion sur la périodisation en histoire. Le premier thème vise à réactiver et à enrichir les connaissances des élèves. Sont ainsi d'abord convoqués, autour du thème directeur de la Méditerranée, quelques jalons et héritages essentiels de l'Antiquité et du Moyen Âge. Les thèmes qui suivent couvrent la période allant du XVe au XVIIIe siècle ; ils ambitionnent de faire saisir aux élèves les grandes dynamiques politiques, culturelles, économiques et sociales qui sont au principe de la formation du monde contemporain : élargissement des horizons, autonomisation culturelle des individus, affirmation du rôle de l'État, émergence de nouveaux modèles politiques qui entrent en conflit. Ces dynamiques sont nourries par l'accroissement de la circulation des hommes, des biens, des capitaux, des connaissances et des idées ainsi que par le progrès scientifique et technique.

Introduction : la périodisation (2 heures)

L'introduction est l'occasion de rappeler comment l'histoire a été divisée en quatre grandes périodes, avec, pour marquer chacune d'entre elles, le choix d'une date-clé (476, 1453/1492, 1789). On montre que le choix de ces dates qui servent de marqueurs ne va pas de soi : ainsi, on retient 1453 ou 1492 pour les débuts de l'époque moderne, selon ce qu'on souhaite mettre en exergue. Il convient aussi de présenter les formes de périodisation (exemples : dynasties, ères, époques, âges, siècles, etc.). Le but n'est pas de réaliser un inventaire mais d'introduire l'idée que le temps a lui-même une histoire et que cette histoire a été soumise à des évolutions, dans le temps et dans l'espace.

Une frise chronologique peut être construite puis enrichie au fil de l'année, y compris sous forme numérique.

Thème 1 : Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen Âge (14-16 heures)

Chapitre 1. La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à rappeler que l'Antiquité méditerranéenne est le creuset de l'Europe. On peut pour cela : - distinguer des temps, des figures et des constructions politiques ayant servi de référence dans les périodes ultérieures ; - montrer comment Athènes associe régime démocratique et établissement d'un empire maritime ; - montrer comment Rome développe un empire territorial immense où s'opère un brassage des différents héritages culturels et religieux méditerranéens (on pourra prendre comme exemple la Germanie).
Points de passage et d'ouverture	■ Périclès et la démocratie athénienne. ■ Le principat d'Auguste et la naissance de l'empire romain.

	Constantin, empereur d'un empire qui se christianise et se réorganise territorialement.
--	---

Chapitre 2. La Méditerranée médiévale : espace d'échanges et de conflits à la croisée de trois civilisations

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer comment des civilisations entrent en contact, nouent des relations et connaissent des conflits dans un espace marqué par les monothéismes juif, chrétien et musulman. On peut mettre en avant : - l'émergence de grands ensembles de civilisation ; - les contacts et les heurts entre Chrétienté et Islam ; - l'hétérogénéité religieuse et politique entre Rome et Byzance et au sein du monde musulman ; - la persistance de la circulation de biens, d'hommes et d'idées dans cet espace méditerranéen relié à l'Europe du Nord, à l'Asie et à l'Afrique.
Points de passage et d'ouverture	- Frédéric Barberousse et la troisième croisade. - Frédéric II Hohenstaufen, empereur méditerranéen.

Thème 2 : XVe-XVIe siècles : un nouveau rapport au monde, un temps de mutation intellectuelle (16-18 heures)

Chapitre 1. L'ouverture atlantique : les conséquences de la découverte du « Nouveau Monde »

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer le basculement des échanges de la Méditerranée vers l'Atlantique après 1453 et 1492, ainsi que le début d'une forme de mondialisation. On peut mettre en avant les conséquences suivantes en Europe et dans les territoires conquis : - la constitution d'empires coloniaux (conquistadores, marchands, missionnaires, etc.) ; - une circulation économique entre les Amériques, l'Afrique, l'Asie et l'Europe ; - l'esclavage avant et après la conquête des Amériques ; - les progrès de la connaissance du monde ; - le devenir des populations des Amériques (conquête et affrontements, évolution du peuplement amérindien, peuplement européen, métissage, choc microbien).
Points de passage et d'ouverture	- L'or et l'argent, des Amériques à l'Europe. - Bartolomé de Las Casas et la controverse de Valladolid. - Le développement de l'économie « sucrière » et de l'esclavage dans les îles portugaises et au Brésil.

Chapitre 2. Renaissance, Humanisme et réformes religieuses : les mutations de l'Europe

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer comment l'effervescence intellectuelle et artistique de l'époque aboutit à la volonté de rompre avec le « Moyen Âge » et de faire retour à l'Antiquité. On peut mettre en avant : - l'imprimerie et les conséquences de sa diffusion ; - un nouveau rapport aux textes de la tradition ; - une vision renouvelée de l'homme qui se traduit dans les lettres, arts et sciences ; - les réformes protestante et catholique qui s'inscrivent dans ce contexte.
Points de passage et d'ouverture	1513 - <i>Le chevalier, la mort et le diable</i> d'Albrecht Dürer. - Érasme, prince des humanistes. 1517 - Luther ouvre le temps des réformes.

Thème 3 : L'État à l'époque moderne : France et Saint-Empire romain germanique (13-15 heures)

Chapitre 1. L'affirmation de l'État dans le royaume de France

--	--

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer l'affirmation de l'État en France dans ses multiples dimensions ainsi qu'à caractériser la monarchie française. On peut mettre en avant : – le rôle de la guerre dans l'affirmation du pouvoir monarchique ; – l'extension du territoire soumis à l'autorité royale ; – le pouvoir monarchique et les conflits religieux ; – le développement de l'administration royale, la collecte de l'impôt et le contrôle de la vie économique ; – la volonté du pouvoir royal de soumettre la noblesse ; – les limites de l'autorité royale.
Points de passage et d'ouverture	■ 1539 - L'ordonnance de Villers-Cotterêts et la construction administrative française. ■ Colbert développe une politique maritime et mercantiliste, et fonde les compagnies des Indes et du Levant. ■ Versailles, le « roi-soleil » et la société de cour. ■ L'Édit de Nantes et sa révocation.

Chapitre 2. Le Saint-Empire et la crise du modèle impérial

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer les évolutions politiques du Saint-Empire romain germanique et ses divisions de plus en plus grandes, du XVI^e au XVIII^e siècle. On peut mettre en avant : - les divisions dans l'empire et l'affaiblissement de l'empereur par rapport aux princes ; - la paix d'Augsbourg et la fin du rêve impérial unitaire ; - la guerre de Trente Ans qui fait de l'Allemagne le champ de bataille de l'Europe, jusqu'aux traités de Westphalie qui consacrent la prééminence des princes ; - l'émergence des Hohenzollern face aux Habsbourg au XVIII^e siècle.
Points de passage et d'ouverture	■ 1555 - Le principe <i>cujus regio, ejus religio</i>. ■ 1618 - La défenestration de Prague. ■ <i>Les Aventures de Simplicius Simplicissimus</i>

Thème 4 : Dynamiques et ruptures dans les sociétés des XVII^e et XVIII^e siècles (15-17 heures)

Chapitre 1. Les Lumières et le développement des sciences

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer le rôle capital de l'esprit scientifique dans l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles. On peut mettre en avant : - l'essor de l'esprit scientifique au XVII^e siècle ; - sa diffusion et l'extension de ses champs d'application au XVIII^e siècle (par exemple par <i>L'Encyclopédie</i>) ; - le rôle des physiocrates en France ; - l'essor et l'application de nouvelles techniques aux origines de la « révolution industrielle » ; - le rôle de femmes dans la vie scientifique et culturelle.
Points de passage et d'ouverture	■ Galilée, symbole de la rupture scientifique du XVII^e siècle. ■ Frédéric II et Voltaire. ■ Émilie du Châtelet, femme de science.

Chapitre 2. Tensions, mutations et crispations de la société d'ordres

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer la complexité de la société d'ordres. On peut mettre en avant : - le poids de la fiscalité et des droits féodaux sur le monde paysan en France, les différences de condition paysanne selon les régions et les principautés allemandes ; - une amélioration progressive de la condition des paysans au XVIII^e siècle ;
------------------------------	---

	- le monde urbain comme lieu où se côtoient hiérarchies traditionnelles (juridiques) et hiérarchies nouvelles (économiques), les évolutions urbaines dans le Saint-Empire entre villes nouvelles et villes libres ; - le maintien de l'influence de la noblesse, les noblesses de cour et d'empire dans le Saint-Empire ; - les femmes d'influence dans le monde politique, littéraire, religieux, etc. - les évolutions religieuses dans le Saint-Empire : répartition géographique des confessions et progrès de la tolérance.
Points de passage et d'ouverture	■ 1639 - La révolte des Va-nu-pieds et la condition paysanne. ■ Berlin et Charlottenburg, une ville princière et son château. ■ Un mouvement religieux : le piétisme (ou l'illuminisme).

Géographie

« Environnement, développement, mobilité : les défis d'un monde en transition »

Le monde contemporain se caractérise par de profonds bouleversements qui s'inscrivent dans l'espace : croissance démographique sans précédent, accentuation des écarts socio-économiques entre les territoires, prise de conscience de la fragilité des milieux et accroissement des mobilités. Si les grands repères spatiaux et les grandes lignes de structuration des espaces perdurent, les équilibres et les modèles connus sont mis en question. L'environnement, le développement et la mobilité apparaissent comme des défis majeurs pour les acteurs et les sociétés du monde actuel, même s'ils sont à appréhender de manière différente selon les contextes territoriaux. En effet, en dépit des tendances générales et des dynamiques partagées, les espaces et les sociétés ne sont pas uniformisés : il convient de comprendre la diversité de leurs trajectoires et de leurs modes de développement.

Pour ce faire, la notion de transition est mobilisée pour rendre compte de ces grandes mutations. Elle est déclinée à la fois à travers l'étude des évolutions environnementales, démographiques, économiques, technologiques et à travers l'étude des mobilités qui subissent les influences de ces évolutions. Cette notion de transition désigne une phase de changements majeurs, plutôt que le passage d'un état stable à un autre état stable. Elle se caractérise par des gradients, des seuils, et n'a rien de linéaire : elle peut déboucher sur une grande diversité d'évolutions selon les contextes. Elle prolonge et enrichit la notion de développement durable, que les élèves ont étudiée au collège. La transition est une clé d'analyse des grands défis contemporains, à différentes échelles, plus qu'un objectif à atteindre. Elle permet d'analyser la pluralité des trajectoires de développement, tout en interrogeant la durabilité des processus étudiés.

Thème 1 : Sociétés et environnements : des équilibres fragiles (17-19 heures)

Questions	Commentaire
■ Les sociétés face aux risques. ■ Des ressources majeures sous pression : tensions, gestion.	Les relations entre les sociétés et leurs environnements sont complexes. Elles se traduisent par de multiples interactions. L'étude des sociétés face aux risques et l'étude de la gestion d'une ressource majeure (l'eau ou les ressources énergétiques) permettent d'analyser la vulnérabilité des sociétés et la fragilité des milieux continentaux et maritimes. Les enjeux liés à un approvisionnement durable en ressources pèsent de manière croissante et différenciée. Ces thématiques s'appuient sur la connaissance de la distribution des grands foyers de peuplement ainsi que des principales caractéristiques des différents milieux à l'échelle mondiale.

Études de cas possibles

- Le changement climatique et ses effets sur un espace densément peuplé.
- L'Arctique : fragilité et attractivité.
- La forêt amazonienne : un environnement fragile soumis aux pressions et aux risques.
- Les Alpes : des environnements vulnérables et valorisés.

Question spécifique sur la France	Commentaire
La France : des milieux métropolitains et ultramarins entre valorisation et protection.	En France, la richesse et la fragilité des milieux motivent des actions de valorisation et de protection. Ces actions répondent à des enjeux d'aménagement, nationaux et européens, articulés à des défis environnementaux : exploitation des ressources, protection des espaces, gestion des risques.

Thème 2 : Territoires, populations et développement : quels défis ? (17-19 heures)

Questions	Commentaire
- Des trajectoires démographiques différenciées : les défis du nombre et du vieillissement. - Développement et inégalités.	Ce thème interroge la notion de transition tant d'un point de vue notionnel (transition démographique, transition économique) que d'un point de vue contextuel, en cherchant à différencier les territoires. Il s'agit de réfléchir aux enjeux liés au développement différencié de la population dans le monde, en questionnant la relation entre développement et inégalités. Une démarche comparative permet de mettre en évidence le fait qu'il n'existe pas un modèle unique de développement, mais une pluralité de trajectoires territoriales démographiques et économiques, liées à des choix différents, notamment politiques.
Études de cas possibles	
- Développement et inégalités au Brésil. - Les modalités du développement en Inde. - Développement et inégalités en Russie. - Les enjeux du vieillissement au Japon.	
Question spécifique sur l'Allemagne L'Allemagne : dynamiques démographiques, inégalités socio-économiques.	Commentaire Au-delà des processus de vieillissement et d'accroissement de la richesse d'ensemble - sensibles à l'échelle mondiale et très marqués à l'échelle nationale - les territoires allemands sont marqués par la diversité des dynamiques démographiques et une évolution différenciée des inégalités socio-économiques, notamment autour de la fracture Est-Ouest héritée de la guerre froide. Des actions nationales et européennes sont mises en œuvre pour y répondre.

Thème 3 : Des mobilités généralisées (17-19 heures)

Questions	Commentaire
- Les migrations internationales. - Les mobilités touristiques internationales.	Le monde est profondément transformé par les mobilités. Celles-ci peuvent être motivées par de nombreux facteurs (fuir un danger, vivre mieux, travailler, étudier, s'enrichir, visiter, etc.). Les flux migratoires internationaux représentent des enjeux très différents (géographiques, économiques, sociaux ou encore politiques et géopolitiques), tant pour les espaces de départ que pour les espaces d'arrivée. Ils sont marqués par une grande diversité d'acteurs et des mobilités aux finalités contrastées (migrations de travail, d'études, migration forcée, réfugiés, etc.). Ils font l'objet de politiques et de stratégies différentes selon les contextes. Avec le développement et l'évolution des modes de transports, les mobilités touristiques internationales sont en plein essor et se diffusent au-delà des foyers touristiques majeurs.
Études de cas possibles	
- La mer Méditerranée : un bassin migratoire. - Dubaï : un pôle touristique et migratoire. - Les mobilités d'études et de travail intra-européennes. - Les États-Unis : pôle touristique majeur à l'échelle mondiale.	
Question spécifique sur la France La France : mobilités, transports et enjeux d'aménagement.	Commentaire Quotidiennes, saisonnières ou encore ponctuelles, les mobilités sont multiples en France métropolitaine et ultramarine. Elles répondent à des motivations diverses et rendent compte aussi d'inégalités socio-économiques et territoriales. L'étude de la configuration spatiale des réseaux de transport et des réseaux numériques de communication invite à analyser les formes de la mobilité. Elle met en évidence la mise en concurrence des territoires en fonction de leurs atouts, mais également de la distance-temps qui les sépare des principaux pôles économiques, administratifs et culturels. En jouant avec les échelles, l'étude des transports et des mobilités permet

d'appréhender, d'une part, les enjeux de l'aménagement des territoires, de la continuité territoriale et de l'insertion européenne ainsi que, d'autre part, la transition vers des mobilités plus respectueuses de l'environnement.

Thème 4 : L'Afrique australe : un espace en profonde mutation (9-11 heures)

Questions	Commentaire
- Des milieux à valoriser et à ménager. - Les défis de la transition et du développement pour des pays inégalement développés. - Des territoires traversés et remodelés par des mobilités complexes.	L'objectif est de comprendre comment une aire géographique est concernée par les processus étudiés au cours de l'année de seconde. L'Afrique australe se caractérise par une grande diversité de milieux, exploités pour leurs ressources. Ces milieux sont soumis à une pression accrue liée aux défis démographiques, alimentaires, sanitaires, aux contextes politiques et à certains choix de développement. Les transitions, qu'elles soient démographique, économique, urbaine ou environnementale, y sont marquées par leur diversité et leur rapidité. Le niveau de développement, le niveau d'intégration des territoires dans la mondialisation et les choix politiques influencent les différences de trajectoires de ces transitions. Les inégalités et les logiques ségrégatives y sont particulièrement marquées. Cet espace se caractérise également par des flux migratoires complexes, entre exil, transit et installation pour les migrants internationaux, et affirmation de mobilités touristiques (écotourisme, safaris, etc.), créatrices de nouvelles inégalités territoriales.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat professionnel

Programme limitatif de français de la classe terminale - années scolaires 2021-2022 et 2022-2023

NOR : MENE2036971N

note de service du 6-1-2021

MENJS - DGESCO - C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs de français de la voie professionnelle

Références : arrêté du 3-2-2020 publié au BO spécial n° 1 du 6-2-2020

Le programme de la classe terminale prévoit un seul objet d'étude « Vivre aujourd'hui : l'humanité, le monde, les sciences et la technique ». Pour définir une entrée pertinente dans les enjeux et débats du monde contemporain, l'objet d'étude est précisé par un programme limitatif renouvelable tous les deux ans. Ce dernier détermine un thème à travailler et propose une bibliographie dans laquelle le professeur choisit une œuvre et construit un corpus.

Programme limitatif pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 : Le jeu : futilité, nécessité

Le programme renouvelable vise à déterminer une entrée qui permette d'aborder les enjeux de l'objet d'étude selon une perspective précise. Le thème du jeu rencontre tant le titre de l'objet d'étude de la classe terminale (« vivre aujourd'hui ») que les substantifs qui en circonscrivent l'empan : activité humaine, décisive pour la construction personnelle de l'enfant, le jeu implique un rapport au monde, et dépend, dans ses variations concrètes, du monde dans lequel il s'exerce et auquel il prépare. Les jeux varient enfin selon l'état de la technique des sociétés qui les inventent.

Fondateur et sans doute constructeur de l'humanité, si l'on croit en sa nécessité au moins durant l'enfance, le jeu est également une pratique déterminée historiquement. « Vivre aujourd'hui », c'est encore et toujours jouer, mais jouer autrement et sur d'autres supports qu'autrefois. Le jeu invite ainsi à penser le rapport de l'homme au monde ; il interroge aussi le rapport à la technique et ce que propose - et quelquefois impose - le monde scientifique et technologique dans lequel l'humanité s'invente et se construit.

Mots clés

- Les joies du jeu : plaisir, amusement, connivence, risque, règles, compétition, défi, feinte, tricherie, avatar, gain, perte, hasard, stratégie, badinage, séduction.
- Les formes du jeu : jeu de société, collectifs, individuels, imaginaires, vidéos, langage, jeu sérieux, jeu d'évasion (*escape game*).
- L'esthétique de jeu : jeu dramatique, farce, jeux de langage, jeux littéraires, jeux d'esprit.
- Les rituels du jeu : carnaval, jeux télévisés, casinos, parc d'attractions, catharsis.
- Les jeux de société, la société du jeu : socialisation, addiction, bizutage, rites, mythes, interprétation, ludification (*gamification*), pouvoir, ludothérapie.

Problématique

Activité qui concerne l'ensemble de l'humanité à tous les âges, le jeu recouvre de multiples acceptions : compétition sportive, divertissement ou exutoire collectifs, source de plaisir ou remède à l'ennui, apprentissage et initiation, instrument du pouvoir politique et économique mondialisé qui crée de nouvelles mythologies et de nouveaux rites sociaux.

La réflexion sur le jeu distingue jeu de règles et jeu d'imagination (selon les auteurs, *ludus* et *jocus*, *game* et *playing*). Dans le premier cas, le jeu se définit par ses objets et ses règles. Le *game* définit un espace (terrain de football, plateau, univers virtuel, etc.) qui impose des règles. L'univers référentiel du jeu est alors imposé au joueur et le contraint à s'adapter en développant une stratégie, et ce respect de la règle ne va pas sans enjeux moraux. Dans le deuxième cas, lorsque le jeu est inventé par le joueur, c'est lui qui détermine ses propres règles et confère à des objets un rôle qui peut d'ailleurs s'arrêter avec l'activité elle-même : les cailloux redeviennent

des cailloux quand ils ne sont plus insérés par libre décision du joueur dans un jeu.

Comme les enfants, les adultes ont toujours joué et engagé quelquefois leur destin dans des jeux. L'histoire, la sociologie, la psychologie, la littérature et les arts aident à penser les paradoxes du jeu : une activité apparemment détachée des intérêts immédiats, mais qui met en jeu le joueur, sa vie sociale et affective ; une vocation à la liberté, mais qui peut aussi constituer une aliénation ; un plaisir, mais dont la littérature et les arts ont souvent révélé aussi bien les dangers que les abîmes tragiques ; une oscillation entre hasard et stratégie ; une activité qui détermine aussi les jeux des êtres dans le théâtre du monde. Ce sont ces grandes tensions qui permettent, dans le temps imparti à la formation en classe terminale, d'arpenter la question du jeu, un mot dont les extensions métaphoriques peuvent être exploitées sans constituer cependant le centre d'une thématique qui gagnera à ne pas trop s'écarter du jeu et des jeux au sens le plus concret du terme. En effet, le jeu est un terme aux multiples acceptions et emplois ; son usage dans la langue atteste ainsi de la façon dont il sert à dire l'action humaine, voire certains rapports au monde :

jouer à ; se jouer de ; jouer sa vie ; cacher son jeu ; dévoiler son jeu ; se refaire au jeu ; jouer un jeu dangereux ; jouer avec le feu, avec la vie ; jouer sa réputation ; alea jacta est ; sur un coup de dé ; game over ; jouer à qui perd gagne ; jouer sur les mots ; jeux de mains, jeux de vilains ; jouer serré ; hors-jeu ; enjoué ; vieux jeu ; jeu d'écritures comptables ; jeu de clés ; avoir du jeu ; jeu de scène ; jeu de lumières ; se prêter au jeu ; un jeu d'orgue ; mettre en jeu ; double jeu ; soufflé n'est pas joué ; jouet ; joujou ; joute ; c'est un jeu d'enfant ; entrer en jeu ; tirer son épingle du jeu ; d'entrée de jeu ; le jeu n'en vaut pas la chandelle ; abattre son jeu ; mettre quelqu'un/quelque chose en jeu ; entrer dans le jeu de quelqu'un ; à ce petit jeu ; heureux au jeu, malheureux en amour ; le démon du jeu ; faire jouer la clé dans la serrure ; jouer dans la cour des grands ; puce ! ; jouer des tours ; jouer de malchance ; jouer de son influence ; jouer sur le cours de l'or ; jouer des jambes, de la prune ; jouer la belle ; c'est joué d'avance ; jouer gros ; ma mémoire me joue un tour ; ce spectacle se joue ; petit joueur ; avoir beau jeu, faites vos jeux, les jeux sont faits ; bien joué !...

Si le jeu est inhérent à la construction humaine, il est inscrit dans des époques, et la révolution numérique a considérablement transformé non seulement les jeux, mais les pratiques. Les technologies modifient l'espace et le temps du jeu : on peut jouer partout et tout le temps (jeux sur les smartphones utilisés dans les transports en commun, jeux en réseaux, jeux utilisant la réalité augmentée, par exemple).

Ce thème conduit donc à s'interroger sur le caractère à la fois nécessaire et futile du jeu, sur ce qu'il implique dans la construction individuelle et collective de l'être humain, sur sa dimension culturelle, éthique, sociale et économique. **Pourquoi l'homme a-t-il besoin de jouer ? En quoi la règle est-elle intrinsèque au jeu ? Mais pourquoi un tel espace de liberté et d'expérimentation peut-il conduire à l'aliénation ? Comment en définitive comprendre la place du jeu dans notre vie personnelle et sociale ?**

Œuvres au choix

Les professeurs choisiront l'une des œuvres suivantes à travailler avec les élèves :

Honoré de Balzac, *La Peau de chagrin* (1831).
Bruce Bégout, *Zéropolis - L'expérience de Las Vegas* (2002).
Emmanuel Carrère, *Hors d'atteinte ?* (1988).
Feodor Doïstovski, *Le Joueur* (1866).
Yasunari Kawabata, *Le Maître ou le tournoi de go* (1954).
Maylis de Kerangal, *Corniche Kennedy* (2008).
Choderlos de Laclos, *Les Liaisons dangereuses* (1782).
Erwan Le Bihan, *Requiem pour un joueur* (2017).
Vladimir Nabokov, *La Défense Loujine* (1930).
Arthur Schnitzler, *Les Dernières Cartes* (1926).
Stefan Zweig, *Le Joueur d'échecs* (1943).

Pour la construction de leur problématique, les professeurs pourront notamment appuyer leur réflexion sur les travaux suivants :

Michel Picard, *La Lecture comme jeu*, tout particulièrement le chapitre 1 : « Le jeu et sa fonction », (1986).
Pierre-Jean Benghozi et Philippe Chantepie, *Jeux vidéo, l'industrie culturelle du XXI^e siècle ?* (2017).
L'Usine digitale Interview, « L'omniprésence du jeu dans la société contemporaine est le signe qu'elle se transforme », interview d'Aurélien Fouillet (26/01/2016) : <https://www.usine-digitale.fr/article/l-omnipresence-du-jeu-dans-la-societe-contemporaine-est-le-signe-qu-elle-se-transforme.N375518>.
Colas Duflo, « Approche philosophique du jeu » (2008) : <https://journals.openedition.org/lectures/5906>.
Johan Huizinga, *Homo ludens, essai sur la fonction sociale du jeu* [notamment le 1^{er} chapitre] (1951).
Serge Tisseron avec la collaboration d'Isabelle Gravillon, *Qui a peur des jeux vidéo ?* (2008).
Mathieu Triclot, *Philosophie des jeux vidéo* (2011). Un compte rendu de cet ouvrage par Fanny Berbabé (« Mathieu Triclot, *Philosophie des jeux vidéo* », 2011) est disponible à l'adresse suivante : <https://journals.openedition.org/lectures/5906>.

Pistes complémentaires

Les professeurs peuvent s'inspirer de ces références pour la construction de leur groupement, pour la conduite des lectures cursives ou pour l'approfondissement de la réflexion. Les propositions qui suivent sont indicatives ; elles ne visent pas à l'exhaustivité et peuvent être à loisir complétées.

Références bibliographiques

■ Essais

Gilles Brougère, *Jeu et éducation* (1995).

Roger Caillois, *Les Jeux et les hommes* (1967 [1958]).

Claire Garcia, Jean-Louis Martinez, « Cas 8. The game », dans *10 cas de marketing* (2017).

Georges Vigarello, *Du jeu ancien au show sportif : la naissance d'un mythe* (2002).

■ Théâtre

Samuel Becket, *En attendant Godot* (1952).

Roland Dubillard, *La Maison d'os* (1966), *Les Diablogues* (1975).

Marivaux, *L'Heureux Stratagème* (1733), *La Double Inconstance* (1723).

Molière, *Dom Juan* (1665).

■ Romans, nouvelles, anthologie

Faites vos jeux ! Les jeux en littérature, collectif, folio (2013).

Louis Aragon, *Les Beaux quartiers* (1936), *Les Voyageurs de l'impériale* (1942).

Jules Barbey d'Aurevilly, « Le Dessous de table d'une partie de whist », dans *Les Diaboliques* (1874).

Lewis Carrol, *Alice au pays des merveilles* (1869 [1865]).

Agatha Christie, *Cartes sur table* (1939 [1936]).

Philippe Claudel, *Trois petites histoires de jouets* (2004).

Christophe Donner, *À quoi jouent les hommes* (2012).

Maxence Fermine, *Billard blues* (2003).

Julien Green, *Le Visionnaire* (1934).

Côme Martin-Karl, « Une nuit en Normandie » dans la revue en ligne *Antidote* (2014)

Raphaël Meltz, *Jeu nouveau* (2018).

Prosper Mérimée, *La Partie de trictrac* (1830).

Arturo Perez-Reverte, *Le Tableau du Maître flamand* (1993 [1990]).

Alexandre Pouchkine, *La Dame de pique* (1852 [1834]).

Raymond Queneau, *Pierrot mon ami* (1942).

Luke Rhinehart, *L'Homme-dé* (1973 [1971]).

Shan Sa, *La Joueuse de Go* (2001).

Vikas Swarup, *Les fabuleuses aventures d'un Indien malchanceux qui devint milliardaire* (2006 [2005]).

Trevarian, *Shibumi* (1979).

Auguste de Villiers de l'Isle-Adam, « L'Enjeu », dans *Nouveaux contes cruels* (1888).

Stefan Zweig, *Vingt-quatre heures de la vie d'une femme* (1927).

■ Poésie

Charles Baudelaire, « Le joujou du pauvre » dans *Le Spleen de Paris* (1869) ; « Le jeu » dans *Les Fleurs du Mal* (1857).

Jorge Luis Borges, « Échecs » dans *La Proximité de la mer* (2010).

Henri Michaux, « Le grand combat » dans *Qui je fus* (1927) ; « Intervention » dans *La Nuit remue* (1935).

Raymond Queneau, *Cent mille milliards de poèmes* (1961).

Jacques Roubaud, *€* (1967).

Jean Tardieu, *Monsieur Monsieur* (1951).

Ressources audiovisuelles, plastiques et numériques

Le visionnement d'un film ou la lecture d'une bande dessinée ne se substitue pas à la lecture d'une œuvre intégrale. Certains extraits brefs des films, séries et podcasts peuvent être étudiés au sein du groupement de textes et œuvres artistiques fondant la deuxième séquence. Pour tout ou partie, films, séries, récits graphiques et podcasts peuvent aussi être proposés aux élèves en-dehors du temps scolaire.

■ Cinéma, séries

David Cronenberg, *eXistenZ* (1999).

Julien Duvivier, *La Belle Équipe* (1936).

Scott Frank et Allan Scott, *Le Jeu de la dame* (2020).

Patrice Leconte, *Ridicule* (1996).

Joseph L. Mankiewicz, *Le Limier* (1972).

François Ozon, *8 femmes* (2002).

Jean Renoir, *La Règle du jeu* (1939).

Robert Rossen, *L'Arnaqueur* (1961).

Gary Ross et Francis Lawrence, *Hunger games* (tétralogie - 2012-2015).

Martin Scorsese, *Casino* (1995).

Steven Spielberg, *Ready Player One* (2018).

■ Musique

Rameau, *Platée* (1745).

Tchaïkovski, *La Dame de pique* (1911).

■ Peinture

Banksy, *Bubble girl* (2008).

Jérôme Bosch, *L'Escamoteur* (c. 1475-1505).

Pieter Brueghel l'Ancien, *Les Jeux d'enfants* (1560).

Caravage, *Les Tricheurs* (vers 1594).

Paul Cézanne, *Les Joueurs de cartes* (1892-1895).

Georges de La Tour, *Le Tricheur à l'as de carreau* (1636-1638).

Edouard Manet, *Partie de croquet* (1873).

Henri Matisse, *La danse* (1909-1910).

■ Photographie

Francis Alÿs (série *Children's game*).

Antoine Bourreau.

Vivian Cherry, « Games of guns ».

Martha Cooper : « Jeu de ville Martha Cooper à New York ».

Robert Doisneau.

Sabine Weiss.

■ Bande dessinée

Morris, *Lucky Luke contre Pat Poker* (1953).

David Sala, *Le Joueur d'échecs* (d'après Stefan Zweig) (2017).

Chris Ware, *Building stories* (2012).

Jorge Zentner et David Sala, *Replay* (2000).

■ Articles, magazines, revues

Le 1 hebdo, « Quand les jeux vidéo prennent le pouvoir », n° 275, décembre 2019.

BNF, Anthologie autour du jeu d'échec.

<http://classes.bnf.fr/echechs/pedago/anthologie.htm>

Balises, « Dossier jeu et apprentissage », webmagazine de la Bibliothèque Publique d'Information du 02/01/2019.

<https://balises.bpi.fr/dossier/jeu-et-apprentissage/>

Pouvoirs, « Les jeux d'argent », n° 139, novembre 2011.

<https://revue-pouvoirs.fr/-139-Les-jeux-d-argent-.html>

■ Podcasts

Entendez-vous l'éco, « Faites vos jeux » par Tiphaine de Rocquigny. Une série de quatre épisodes de 58 minutes (1. Une histoire de la console ; 2. Du Monopoly à GTA, l'idéologie derrière le jeu ; 3. Jeu d'argent : la passion du hasard ; 4. La gamification du travail).

<https://www.franceculture.fr/emissions/series/les-jeux-du-capitalisme>

Entendez-vous l'éco, « L'économie du jeu et du hasard », par Tiphaine de Rocquigny. Une série de quatre épisodes de 58 minutes (1. Aux origines du pari ; 2. Le calcul du hasard ; 3. Jeux d'argent en fiction ; 4. La maîtrise du destin).

<https://www.franceculture.fr/emissions/series/leconomie-du-jeu-et-du-hasard-0>

Les chemins de la philosophie par Adèle Van Reeth. Une série de quatre épisodes de 59 minutes (1. De l'Antiquité à nos jours ; 2. À quoi tu joues ? ; 3. Du réel au virtuel ; 4. L'histoire dont vous êtes le héros).

<https://www.franceculture.fr/emissions/les-chemins-de-la-philosophie/philosophie-des-jeux-video>

Concordance des temps, « Le jeu, une longue assuétude », par Jean-Noël Jeanneney, 06/04/2019, 58 min.

<https://www.franceculture.fr/emissions/concordance-des-temps/le-jeu-une-longue-assuetude>

Les nouvelles vagues « Le jeu » Épisode 1 : Le parc d'attraction, architecture d'un rêve ».

<https://www.franceculture.fr/emissions/les-nouvelles-vagues/le-jeu-15-le-parc-dattraction-architecture-dun-reve>

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,

Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,

Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,

Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Sections internationales américaines

Adaptation du programme d'histoire-géographie de seconde générale et technologique

NOR : MENE2033864N

note de service du 8-1-2021

MENJS - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'histoire-géographie des sections internationales américaines

Références : arrêté du 19-5-2020 (JO du 29-5-2020 et BOEN du 4-6-2020)

Dans le cadre des programmes arrêtés le 17 janvier 2019, et en application de l'arrêté du 19 mai 2020 sur le programme d'enseignement d'histoire-géographie conduisant au baccalauréat général option internationale, paru au BOEN du 4 juin 2020, cette note de service présente l'adaptation du programme d'histoire-géographie de seconde générale et technologique pour les sections américaines. Cette adaptation s'appuie également sur le préambule du programme national, dont la lecture est nécessaire pour mettre en œuvre le programme.

Histoire

« Grandes étapes de la formation du monde moderne »

La classe de seconde répond à un triple objectif : consolider les acquis de la scolarité obligatoire, nourrir la culture générale des élèves et étudier la formation du monde moderne. Pour cela, le programme s'ouvre sur un repérage chronologique d'ensemble qui invite à conduire une réflexion sur la périodisation en histoire. Le premier thème vise à réactiver et à enrichir les connaissances des élèves. Sont ainsi d'abord convoqués, autour du thème directeur de la Méditerranée, quelques jalons et héritages essentiels de l'Antiquité et du Moyen Âge. Les thèmes qui suivent couvrent la période allant du XVe au XVIIIe siècle ; ils ambitionnent de faire saisir aux élèves les grandes dynamiques politiques, culturelles, économiques et sociales qui sont au principe de la formation du monde contemporain : élargissement des horizons, autonomisation culturelle des individus, affirmation du rôle de l'État, émergence de nouveaux modèles politiques qui entrent en conflit. Ces dynamiques sont nourries par l'accroissement de la circulation des hommes, des biens, des capitaux, des connaissances et des idées ainsi que par le progrès scientifique et technique.

Introduction : la périodisation (3 heures)

L'introduction est l'occasion de rappeler comment l'histoire a été divisée en quatre grandes périodes, avec, pour marquer chacune d'entre elles, le choix d'une date-clé (476, 1453/1492, 1789). On montre que le choix de ces dates qui servent de marqueurs ne va pas de soi : ainsi, on retient 1453 ou 1492 pour les débuts de l'époque moderne, selon ce qu'on souhaite mettre en exergue. Il convient aussi de présenter les formes de périodisation (exemples : dynasties, ères, époques, âges, siècles, etc.). Le but n'est pas de réaliser un inventaire mais d'introduire l'idée que le temps a lui-même une histoire et que cette histoire a été soumise à des évolutions, dans le temps et dans l'espace.

Une frise chronologique peut être construite puis enrichie au fil de l'année, y compris sous forme numérique.

Thème 1 : Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen Âge (11-13 heures)

Chapitre 1. La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à rappeler que l'Antiquité méditerranéenne est le creuset de l'Europe. On peut pour cela : - distinguer des temps, des figures et des constructions politiques ayant servi de référence dans les périodes ultérieures ; - montrer comment Athènes associe régime démocratique et établissement d'un empire maritime ; - montrer comment Rome développe un empire territorial immense où s'opère un brassage des différents héritages culturels et religieux méditerranéens.
Points de passage et	■ Périclès et la démocratie athénienne.

d'ouverture	- Le principat d'Auguste et la naissance de l'empire romain. - Constantin, empereur d'un empire qui se christianise et se réorganise territorialement.
-------------	---

Chapitre 2. La Méditerranée médiévale : espace d'échanges et de conflits à la croisée de trois civilisations

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer comment des civilisations entrent en contact, nouent des relations et connaissent des conflits dans un espace marqué par les monothéismes juif, chrétien et musulman. On peut mettre en avant : - l'émergence de grands ensembles de civilisation ; - les contacts et les heurts entre Chrétienté et Islam ; - l'hétérogénéité religieuse et politique entre Rome et Byzance et au sein du monde musulman ; - la persistance de la circulation de biens, d'hommes et d'idées dans cet espace méditerranéen relié à l'Europe du Nord, à l'Asie et l'Afrique.
Points de passage et d'ouverture	- Bernard de Clairvaux et la deuxième croisade. - Venise, grande puissance maritime et commerciale.

Thème 2 : XVe-XVIe siècles : un nouveau rapport au monde, un temps de mutation intellectuelle (15-17 heures)

Chapitre 1. Premières rencontres entre Américains et Européens

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer le basculement des échanges de la Méditerranée vers l'Atlantique après 1453 et 1492, ainsi que le début d'une forme de mondialisation. On peut mettre en avant les conséquences suivantes en Europe et dans les territoires conquis : - la constitution d'empires coloniaux (conquistadores, marchands, missionnaires, etc.), les premières explorations de l'Amérique du Nord et le faible intérêt des explorateurs européens au XVIe siècle, ainsi que la colonisation espagnole en Amérique du Nord ; - une circulation économique entre les Amériques, l'Afrique, l'Asie et l'Europe ; - l'histoire des Amérindiens, avant et pendant les grandes explorations ; - l'esclavage avant et après la conquête des Amériques ; - les progrès de la connaissance du monde ; - le devenir des populations des Amériques (conquête et affrontements, évolution du peuplement amérindien, peuplement européen, métissage, choc microbien).
Points de passage et d'ouverture	- L'or et l'argent, des Amériques à l'Europe. <i>The Columbian Exchange</i> : les transferts de plantes, d'animaux, de cultures, de populations humaines, de technologies et de maladies entre les Amériques, l'Afrique de l'Ouest et l'« Ancien Monde ». - Le développement de l'économie « sucrière » et de l'esclavage dans les îles portugaises et au Brésil.

Chapitre 2. Renaissance, Humanisme et réformes religieuses : les mutations de l'Europe

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer comment l'effervescence intellectuelle et artistique de l'époque aboutit à la volonté de rompre avec le « Moyen Âge » et de faire retour à l'Antiquité. On peut mettre en avant : - l'imprimerie et les conséquences de sa diffusion ; - un nouveau rapport aux textes de la tradition ; - une vision renouvelée de l'homme qui se traduit dans les lettres, arts et sciences ; - les réformes protestante et catholique qui s'inscrivent dans ce contexte, la naissance de l'Église d'Angleterre.
-----------------------	--

Points de passage et d'ouverture	■ 1508 - Michel-Ange entreprend la réalisation de la fresque de la chapelle Sixtine. ■ Érasme, prince des humanistes. ■ 1517 - Luther ouvre le temps des réformes.
----------------------------------	--

Thème 3 : L'État à l'époque moderne : France et Angleterre (14-16 heures)

Chapitre 1. L'affirmation de l'État dans le royaume de France

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer l'affirmation de l'État en France dans ses multiples dimensions ainsi qu'à caractériser la monarchie française. On peut mettre en avant : - le rôle de la guerre dans l'affirmation du pouvoir monarchique ; - l'extension du territoire soumis à l'autorité royale ; - le pouvoir monarchique et les conflits religieux ; - le développement de l'administration royale, la collecte de l'impôt et le contrôle de la vie économique ; - la volonté du pouvoir royal de soumettre la noblesse ; les limites de l'autorité royale.
Points de passage et d'ouverture	■ Colbert développe une politique maritime et mercantiliste, et fonde les compagnies des Indes et du Levant. ■ Versailles, le « roi-soleil » et la société de cour. ■ L'Édit de Nantes et sa révocation.

Chapitre 2. Le modèle britannique et son influence

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer comment l'ébauche d'un gouvernement représentatif ainsi que la définition de grands principes et de droits fondamentaux inspirent les philosophes au cours du XVIII^e siècle, et aboutit à la fondation d'un nouveau régime politique doté d'une constitution écrite avec la naissance des États-Unis d'Amérique. On peut mettre en avant : - la guerre civile anglaise (1642-1658) ; - l'évolution politique et sociale anglaise à la fin du XVII^e siècle ; - l'affirmation des droits du Parlement face à la couronne anglaise, autour de la révolution de 1688 ; - l'influence du régime britannique sur des philosophes des Lumières ; - l'affirmation britannique en Amérique du Nord et les débuts de la colonisation au XVIII^e siècle ; - le mouvement migratoire et la mise en place des colonies américaines, leur diversité et leurs liens avec la Couronne ; - la société coloniale : ses variations et ses valeurs ; - les tensions avec les Indiens et les autres puissances européennes.
Points de passage et d'ouverture	■ 1607 - la fondation de Jamestown et de la colonie de Virginie. ■ 1619 - le début de l'esclavage en Amérique du Nord. ■ 1620 - les Pères pèlerins et le pacte du Mayflower.

Thème 4 : Dynamiques et ruptures dans les sociétés des XVII^e et XVIII^e siècles (17-19 heures)

Chapitre 1. Les Lumières, le développement des sciences et les évolutions sociales

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer le rôle capital de l'esprit scientifique dans l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles et les évolutions de la société française. On peut mettre en avant : - l'essor de l'esprit scientifique au XVII^e siècle ; - sa diffusion et l'extension de ses champs d'application au XVIII^e siècle (par exemple par <i>L'Encyclopédie</i>) ; - le rapide développement d'une presse locale ainsi que d'universités et de bibliothèques dans les colonies américaines ; - l'essor et l'application de nouvelles techniques aux origines de la « révolution industrielle » : l'exemple de la machine à vapeur ;
-----------------------	---

	- les évolutions de la société d'ordres dans la France des Lumières, dans les villes et dans les campagnes ; - le rôle de femmes dans la vie scientifique et culturelle, ainsi que leur influence politique.
Points de passage et d'ouverture	■ 1639 - La révolte des Va-nu-pieds et la condition paysanne. ■ Galilée, symbole de la rupture scientifique du XVII^e siècle. ■ Benjamin Franklin, figure majeure des sciences et des Lumières.
Chapitre 2. La naissance des États-Unis d'Amérique	
Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer pourquoi et comment les treize colonies américaines choisissent de prendre leur indépendance par rapport à la Grande-Bretagne, donnant naissance à une nouvelle république fédérale inspirée des idées des Lumières. On peut mettre en avant : - le développement économique rapide des colonies américaines ; - le retournement par les colons américains des valeurs britanniques contre leur métropole (notamment sur la question fiscale) ; - les grandes étapes de la guerre d'indépendance et le rôle de l'intervention française ; - la rédaction de la Constitution et ses enjeux ; - les limites de l'application des principes démocratiques (esclaves, Indiens d'Amérique, etc.).
Points de passage et d'ouverture	■ 1773 - Le <i>Boston Tea Party</i>. ■ 4 juillet 1776 - La Déclaration d'indépendance des États-Unis. ■ Thomas Paine, figure des révolutions américaine et française.

Géographie

« Environnement, développement, mobilité : les défis d'un monde en transition »

Le monde contemporain se caractérise par de profonds bouleversements qui s'inscrivent dans l'espace : croissance démographique sans précédent, accentuation des écarts socio-économiques entre les territoires, prise de conscience de la fragilité des milieux et accroissement des mobilités. Si les grands repères spatiaux et les grandes lignes de structuration des espaces perdurent, les équilibres et les modèles connus sont mis en question. L'environnement, le développement et la mobilité apparaissent comme des défis majeurs pour les acteurs et les sociétés du monde actuel, même s'ils sont à appréhender de manière différente selon les contextes territoriaux. En effet, en dépit des tendances générales et des dynamiques partagées, les espaces et les sociétés ne sont pas uniformisés : il convient de comprendre la diversité de leurs trajectoires et de leurs modes de développement.

Pour ce faire, la notion de transition est mobilisée pour rendre compte de ces grandes mutations. Elle est déclinée à la fois à travers l'étude des évolutions environnementales, démographiques, économiques, technologiques et à travers l'étude des mobilités qui subissent les influences de ces évolutions. Cette notion de transition désigne une phase de changements majeurs, plutôt que le passage d'un état stable à un autre état stable. Elle se caractérise par des gradients, des seuils, et n'a rien de linéaire : elle peut déboucher sur une grande diversité d'évolutions selon les contextes. Elle prolonge et enrichit la notion de développement durable, que les élèves ont étudiée au collège. La transition est une clé d'analyse des grands défis contemporains, à différentes échelles, plus qu'un objectif à atteindre. Elle permet d'analyser la pluralité des trajectoires de développement, tout en interrogeant la durabilité des processus étudiés.

Thème 1 : Sociétés et environnements : des équilibres fragiles (17-19 heures)

Questions	Commentaire
■ Les sociétés face aux risques. ■ Des ressources majeures sous pression : tensions, gestion.	Les relations entre les sociétés et leurs environnements sont complexes. Elles se traduisent par de multiples interactions. L'étude des sociétés face aux risques et l'étude de la gestion d'une ressource majeure (l'eau ou les ressources énergétiques) permettent d'analyser la vulnérabilité des sociétés et la fragilité des milieux continentaux et maritimes. Les enjeux liés à un approvisionnement durable en ressources pèsent de manière croissante et différenciée. Ces thématiques s'appuient sur la connaissance de la distribution des

	grands foyers de peuplement ainsi que des principales caractéristiques des différents milieux à l'échelle mondiale.
Études de cas possibles	
- Le changement climatique et ses effets sur un espace densément peuplé. - L'Arctique : fragilité et attractivité. - La forêt amazonienne : un environnement fragile soumis aux pressions et aux risques. - Les Alpes : des environnements vulnérables et valorisés.	
Question spécifique sur la France	Commentaire
La France : des milieux métropolitains et ultramarins entre valorisation et protection.	En France, la richesse et la fragilité des milieux motivent des actions de valorisation et de protection. Ces actions répondent à des enjeux d'aménagement, nationaux et européens, articulés à des défis environnementaux : exploitation des ressources, protection des espaces, gestion des risques.
Thème 2 : Territoires, populations et développement : quels défis ? (17-19 heures)	
Questions	Commentaire
- Des trajectoires démographiques différenciées : les défis du nombre et du vieillissement. - Développement et inégalités.	Ce thème interroge la notion de transition tant d'un point de vue notionnel (transition démographique, transition économique) que d'un point de vue contextuel, en cherchant à différencier les territoires. Il s'agit de réfléchir aux enjeux liés au développement différencié de la population dans le monde, en questionnant la relation entre développement et inégalités. Une démarche comparative permet de mettre en évidence le fait qu'il n'existe pas un modèle unique de développement, mais une pluralité de trajectoires territoriales démographiques et économiques, liées à des choix différents, notamment politiques.
Études de cas possibles	
- Développement et inégalités au Brésil. - Les modalités du développement en Inde. - Développement et inégalités en Russie. - Les enjeux du vieillissement au Japon.	
Question spécifique sur les États-Unis	Commentaire
Développement et inégalités aux États-Unis.	Les États-Unis ont connu une importante concentration de richesses au cours des vingt dernières années tout en étant confrontés à une croissance économique inégale. Les salaires ont stagné alors même que le développement a été dynamique dans certains secteurs et zones géographiques. La conséquence en a été des inégalités socio-économiques et la remise en cause des élites et des institutions politiques, ce qui se marque sur les territoires à toutes les échelles.
Thème 3 : Des mobilités généralisées (17-19 heures)	
Questions	Commentaire
- Les migrations internationales. - Les mobilités touristiques internationales.	Le monde est profondément transformé par les mobilités. Celles-ci peuvent être motivées par de nombreux facteurs (fuir un danger, vivre mieux, travailler, étudier, s'enrichir, visiter, etc.). Les flux migratoires internationaux représentent des enjeux très différents (géographiques, économiques, sociaux ou encore politiques et géopolitiques), tant pour les espaces de départ que pour les espaces d'arrivée. Ils sont marqués par une grande diversité d'acteurs et des mobilités aux finalités contrastées (migrations de travail, d'études, migration forcée, réfugiés, etc.). Ils font l'objet de politiques et de stratégies différentes selon les contextes. Avec le développement et l'évolution des modes de transports, les mobilités touristiques internationales sont en plein essor et se diffusent au-delà des foyers touristiques majeurs.
Études de cas possibles	

- La mer Méditerranée : un bassin migratoire.
- Dubaï : un pôle touristique et migratoire.
- Les mobilités d'études et de travail intra-européennes.
- Les États-Unis : pôle touristique et migratoire majeur à l'échelle mondiale.

Question spécifique sur la France	Commentaire
La France : mobilités, transports et enjeux d'aménagement.	Quotidiennes, saisonnières ou encore ponctuelles, les mobilités sont multiples en France métropolitaine et ultramarine. Elles répondent à des motivations diverses et rendent compte aussi d'inégalités socio-économiques et territoriales. L'étude de la configuration spatiale des réseaux de transport et des réseaux numériques de communication invite à analyser les formes de la mobilité. Elle met en évidence la mise en concurrence des territoires en fonction de leurs atouts, mais également de la distance-temps qui les sépare des principaux pôles économiques, administratifs et culturels. En jouant avec les échelles, l'étude des transports et des mobilités permet d'appréhender, d'une part, les enjeux de l'aménagement des territoires, de la continuité territoriale et de l'insertion européenne ainsi que, d'autre part, la transition vers des mobilités plus respectueuses de l'environnement.

Thème 4 : L'Afrique australe : un espace en profonde mutation (9-11 heures)

Questions	Commentaire
■ Des milieux à valoriser et à ménager. ■ Les défis de la transition et du développement pour des pays inégalement développés. ■ Des territoires traversés et remodelés par des mobilités complexes.	L'objectif est de comprendre comment une aire géographique est concernée par les processus étudiés au cours de l'année de seconde. L'Afrique australe se caractérise par une grande diversité de milieux, exploités pour leurs ressources. Ces milieux sont soumis à une pression accrue liée aux défis démographiques, alimentaires, sanitaires, aux contextes politiques et à certains choix de développement. Les transitions, qu'elles soient démographique, économique, urbaine ou environnementale, y sont marquées par leur diversité et leur rapidité. Le niveau de développement, le niveau d'intégration des territoires dans la mondialisation et les choix politiques influencent les différences de trajectoires de ces transitions. Les inégalités et les logiques ségrégatives y sont particulièrement marquées. Cet espace se caractérise également par des flux migratoires complexes, entre exil, transit et installation pour les migrants internationaux, et affirmation de mobilités touristiques (écotourisme, safaris, etc.), créatrices de nouvelles inégalités territoriales.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
 Pour le directeur général de l'enseignement scolaire et par délégation,
 Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
 Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Sections internationales néerlandaises

Adaptation du programme d'histoire-géographie de seconde

NOR : MENE2033865N

note de service du 8-1-2021

MENJS - DGESCO - C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'histoire-géographie des sections internationales néerlandaises

Références : arrêté du 19-05-2020 (JO du 29-05-2020 et BOEN du 04-06-2020)

Dans le cadre des programmes arrêtés le 17 janvier 2019, et en application de l'arrêté du 19 mai 2020 sur le programme d'enseignement d'histoire-géographie conduisant au baccalauréat général option internationale, paru au BOEN du 4 juin 2020, cette note de service présente l'adaptation du programme d'histoire-géographie de seconde générale et technologique pour les sections néerlandaises. Cette adaptation s'appuie également sur le préambule du programme national, dont la lecture est nécessaire pour mettre en œuvre le programme.

Histoire

« Grandes étapes de la formation du monde moderne »

La classe de seconde répond à un triple objectif : consolider les acquis de la scolarité obligatoire, nourrir la culture générale des élèves et étudier la formation du monde moderne. Pour cela, le programme s'ouvre sur un repérage chronologique d'ensemble qui invite à conduire une réflexion sur la périodisation en histoire. Le premier thème vise à réactiver et à enrichir les connaissances des élèves. Sont ainsi d'abord convoqués, autour du thème directeur de la Méditerranée, quelques jalons et héritages essentiels de l'Antiquité et du Moyen Âge. Les thèmes qui suivent couvrent la période allant du XVe au XVIIIe siècle ; ils ambitionnent de faire saisir aux élèves les grandes dynamiques politiques, culturelles, économiques et sociales qui sont au principe de la formation du monde contemporain : élargissement des horizons, autonomisation culturelle des individus, affirmation du rôle de l'État, émergence de nouveaux modèles politiques qui entrent en conflit. Ces dynamiques sont nourries par l'accroissement de la circulation des hommes, des biens, des capitaux, des connaissances et des idées ainsi que par le progrès scientifique et technique.

Introduction : la périodisation (2 heures)

L'introduction est l'occasion de rappeler comment l'histoire a été divisée en quatre grandes périodes, avec, pour marquer chacune d'entre elles, le choix d'une date-clé (476, 1453/1492, 1789). On montre que le choix de ces dates qui servent de marqueurs ne va pas de soi : ainsi, on retient 1453 ou 1492 pour les débuts de l'époque moderne, selon ce qu'on souhaite mettre en exergue. Il convient aussi de présenter les formes de périodisation (exemples : dynasties, ères, époques, âges, siècles, etc.). Le but n'est pas de réaliser un inventaire mais d'introduire l'idée que le temps a lui-même une histoire et que cette histoire a été soumise à des évolutions, dans le temps et dans l'espace.

Une frise chronologique peut être construite puis enrichie au fil de l'année, y compris sous forme numérique.

Thème 1 : Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen Âge (13-15 heures)

Chapitre 1. La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

Objectifs du chapitre

Ce chapitre vise à rappeler que l'Antiquité méditerranéenne est le creuset de l'Europe.

On peut pour cela :

- distinguer des temps, des figures et des constructions politiques ayant servi de référence dans les périodes ultérieures ;
- montrer comment Athènes associe régime démocratique et établissement d'un empire maritime ;
- montrer comment Rome développe un empire territorial immense où s'opère un brassage des différents héritages culturels et religieux méditerranéens, comme dans les provinces de Belgique et de Germanie inférieure.

Points de passage et

- Périclès et la démocratie athénienne.

d'ouverture	- Le principat d'Auguste et la naissance de l'empire romain. - Constantin, empereur d'un empire qui se christianise et se réorganise territorialement.
-------------	---

Chapitre 2. La Méditerranée médiévale : espace d'échanges et de conflits à la croisée de trois civilisations

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer comment des civilisations entrent en contact, nouent des relations et connaissent des conflits dans un espace marqué par les monothéismes juif, chrétien et musulman. On peut mettre en avant : - l'émergence de grands ensembles de civilisation ; - les contacts et les heurts entre Chrétienté et Islam ; - l'hétérogénéité religieuse et politique entre Rome et Byzance et au sein du monde musulman ; - la persistance de la circulation de biens, d'hommes et d'idées dans cet espace méditerranéen relié à l'Europe du Nord, à l'Asie et l'Afrique.
Points de passage et d'ouverture	- Frédéric Barberousse, Floris III et la troisième croisade. - Les villes italiennes et les villes flamandes de la Hanse. 1369 - Le mariage de Marguerite Van Male, comtesse de Flandre, et de Philippe le Hardi. Les Bourguignons, aux origines du Benelux.

Thème 2 : XVe - XVIe siècles : un nouveau rapport au monde, un temps de mutation intellectuelle (14-16 heures)

Chapitre 1. L'ouverture atlantique : les conséquences de la découverte du « Nouveau Monde »

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer le basculement des échanges de la Méditerranée vers l'Atlantique après 1453 et 1492, ainsi que le début d'une forme de mondialisation. On peut mettre en avant les conséquences suivantes en Europe et dans les territoires conquis : - la constitution d'empires coloniaux (conquistadores, marchands, missionnaires, etc.) ; - une circulation économique entre les Amériques, l'Afrique, l'Asie et l'Europe ; - l'esclavage avant et après la conquête des Amériques ; - les progrès de la connaissance du monde ; - le devenir des populations des Amériques (conquête et affrontements, évolution du peuplement amérindien, peuplement européen, métissage, choc microbien).
Points de passage et d'ouverture	- L'or et l'argent, et le développement de l'économie sucrière dans le « Nouveau Monde ». - Bartolomé de Las Casas et la controverse de Valladolid. - Willem Barentsz et le passage du Nord-Est vers l'Asie.

Chapitre 2. Renaissance, Humanisme et réformes religieuses : les mutations de l'Europe

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer comment l'effervescence intellectuelle et artistique de l'époque aboutit à la volonté de rompre avec le « Moyen Âge » et de faire retour à l'Antiquité. On peut mettre en avant : - l'imprimerie et les conséquences de sa diffusion ; - un nouveau rapport aux textes de la tradition ; - une vision renouvelée de l'homme qui se traduit dans les lettres, arts et sciences ; - les réformes protestante et catholique qui s'inscrivent dans ce contexte : l'essor rapide des réformes protestantes dans les Pays-Bas espagnols et la persécution des réformés, notamment par le duc d'Albe (édits, exécutions, Inquisition), la rupture entre le nord et le sud, etc.
Points de passage et d'ouverture	- La Renaissance flamande (Jérôme Bosch, Pieter Brueghel, etc.) - Érasme, prince des humanistes. 1517 - Luther ouvre le temps des réformes.

Thème 3 : L'État à l'époque moderne : France et Pays-Bas (16-18 heures)

Chapitre 1. L'affirmation de l'État dans le royaume de France

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer l'affirmation de l'État en France dans ses multiples dimensions ainsi qu'à caractériser la monarchie française. On peut mettre en avant : - le rôle de la guerre dans l'affirmation du pouvoir monarchique ; - l'extension du territoire soumis à l'autorité royale ; - le pouvoir monarchique et les conflits religieux ; - le développement de l'administration royale, la collecte de l'impôt et le contrôle de la vie économique ; - la volonté du pouvoir royal de soumettre la noblesse ; les limites de l'autorité royale.
Points de passage et d'ouverture	■ 1539 - L'ordonnance de Villers-Cotterêts et la construction administrative française. ■ Colbert développe une politique maritime et mercantiliste, et fonde les compagnies des Indes et du Levant. ■ Versailles, le « roi-soleil » et la société de cour. ■ L'Édit de Nantes et sa révocation.

Chapitre 2. Les Pays-Bas, du rêve impérial des Habsbourg à la division entre deux modèles politiques différents

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer comment se constitue un modèle politique républicain original dans le cadre des guerres européennes, de la conquête de l'indépendance face à l'Espagne à l'organisation du pouvoir entre les provinces. Il permet aussi de montrer la façon dont les Provinces-Unies deviennent un modèle de réussite économique et culturelle, tout en restant fragiles face aux puissances du continent. On peut mettre en avant : - la naissance de Charles V en 1500 à Gand, sa poursuite de l'action commencée par ses ancêtres bourguignons pour réunir sous sa domination les provinces de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas, qui pour la plupart appartenaient au Saint-Empire romain germanique auparavant ; - la guerre de 80 ans, de 1568 à 1648, de la révolte de quelques provinces du Nord contre Philippe II d'Espagne à la lutte pour l'indépendance, entamée sous l'impulsion du prince Guillaume d'Orange et achevée par la signature du Traité de Münster en 1648 qui confirme définitivement l'indépendance de la République des Provinces Unies. - le maintien de la Belgique actuelle sous la domination espagnole, puis son intégration à l'empire d'Autriche après la Guerre de Succession d'Espagne ; - la construction des Provinces Unies comme une république reposant sur un partage des pouvoirs entre différentes institutions ; - l'essor commercial et colonial de cette république, de la compagnie Van Verre aux compagnies des Indes occidentales et orientales ; - sa rivalité avec l'Angleterre.
Points de passage et d'ouverture	■ 1581 - L'Acte de La Haye. ■ 1585 - La reprise d'Anvers par les Espagnols. ■ Guillaume d'Orange, père de la nouvelle nation.

Thème 4 : Dynamiques et ruptures dans les sociétés des XVIIe et XVIIIe siècles (15-17 heures)

Chapitre 1. Les Lumières et le développement des sciences

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer le rôle capital de l'esprit scientifique dans l'Europe des XVIIe et XVIIIe siècles. On peut mettre en avant : - l'essor de l'esprit scientifique au XVIIe siècle, à travers les Provinces Unies ; - sa diffusion et l'extension de ses champs d'application au XVIIIe siècle (par
-----------------------	---

	exemple par <i>L'Encyclopédie</i> ; - l'essor et l'application de nouvelles techniques aux origines de la « révolution industrielle » à travers les exemples de Simon Stevin, Christian Huyghens ; - les inventions de la révolution industrielle: machine à vapeur, Spinning Jenny, Cotton gin etc. - le rôle de femmes dans la vie scientifique et culturelle.
Points de passage et d'ouverture	■ Antoni van Leeuwenhoek, pionnier de l'optique et de la microbiologie. ■ Baruch Spinoza, le rationalisme : une pensée nouvelle. ■ Anna-Maria van Schuurman, femme de science.
Chapitre 2. Tensions, mutations et crispations de la société d'ordres	
Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer la complexité de la société d'ordres. On peut mettre en avant : - le poids de la fiscalité et des droits féodaux sur le monde paysan ; - une amélioration progressive de la condition des paysans au XVIII^e siècle ; - le monde urbain comme lieu où se côtoient hiérarchies traditionnelles (juridiques) et hiérarchies nouvelles (économiques) ; - le maintien de l'influence de la noblesse ; - les femmes d'influence dans le monde politique, littéraire, religieux, etc. - l'exaspération des tensions religieuses entre deux tendances protestantes : le parti des Remontrants et les Gomaristes. - le conflit entre les tendances centralisatrices de la maison d'Orange et les tendances décentralisatrices des États, qui débouche sur une réorganisation des Provinces-Unies : le prince Guillaume II d'Orange contre l'État de Hollande (milieu du XVII^e siècle).
Points de passage et d'ouverture	■ 1672 - Le <i>rampjaar</i> (« année désastreuse »), année dans laquelle les tensions internes et externes éclatent. ■ un salon au XVIII^e siècle (le salon de madame de Tencin par exemple). ■ la Révolution brabançonne, un soulèvement contre l'occupant autrichien.

Géographie

« Environnement, développement, mobilité : les défis d'un monde en transition »

Le monde contemporain se caractérise par de profonds bouleversements qui s'inscrivent dans l'espace : croissance démographique sans précédent, accentuation des écarts socio-économiques entre les territoires, prise de conscience de la fragilité des milieux et accroissement des mobilités. Si les grands repères spatiaux et les grandes lignes de structuration des espaces perdurent, les équilibres et les modèles connus sont mis en question. L'environnement, le développement et la mobilité apparaissent comme des défis majeurs pour les acteurs et les sociétés du monde actuel, même s'ils sont à appréhender de manière différente selon les contextes territoriaux. En effet, en dépit des tendances générales et des dynamiques partagées, les espaces et les sociétés ne sont pas uniformisés : il convient de comprendre la diversité de leurs trajectoires et de leurs modes de développement.

Pour ce faire, la notion de transition est mobilisée pour rendre compte de ces grandes mutations. Elle est déclinée à la fois à travers l'étude des évolutions environnementales, démographiques, économiques, technologiques et à travers l'étude des mobilités qui subissent les influences de ces évolutions. Cette notion de transition désigne une phase de changements majeurs, plutôt que le passage d'un état stable à un autre état stable. Elle se caractérise par des gradients, des seuils, et n'a rien de linéaire : elle peut déboucher sur une grande diversité d'évolutions selon les contextes. Elle prolonge et enrichit la notion de développement durable, que les élèves ont étudiée au collège. La transition est une clé d'analyse des grands défis contemporains, à différentes échelles, plus qu'un objectif à atteindre. Elle permet d'analyser la pluralité des trajectoires de développement, tout en interrogeant la durabilité des processus étudiés.

Thème 1 : Sociétés et environnements : des équilibres fragiles (17-19 heures)

Questions	Commentaire
- Les sociétés face aux risques. - Des ressources majeures sous pression : tensions,	Les relations entre les sociétés et leurs environnements sont complexes. Elles se traduisent par de multiples interactions. L'étude des sociétés face aux risques et l'étude de la gestion d'une ressource majeure (l'eau ou les ressources énergétiques) permettent d'analyser la

gestion.	vulnérabilité des sociétés et la fragilité des milieux continentaux et maritimes. Les enjeux liés à un approvisionnement durable en ressources pèsent de manière croissante et différenciée. Ces thématiques s'appuient sur la connaissance de la distribution des grands foyers de peuplement ainsi que des principales caractéristiques des différents milieux à l'échelle mondiale.
----------	---

Études de cas possibles

- Le changement climatique et ses effets sur un espace densément peuplé.
- L'Arctique : fragilité et attractivité.
- La forêt amazonienne : un environnement fragile soumis aux pressions et aux risques.
- Les Alpes : des environnements vulnérables et valorisés.

Question spécifique sur les Pays-Bas	Commentaire
La France : des milieux fragiles et fortement mis en valeur	Les Pays-Bas offrent des milieux très anthropisés dont les ressources sont massivement exploitées : près du quart de la superficie du pays est sous le niveau de la mer, les densités de peuplement sont parmi les plus élevées d'Europe, l'agriculture est intensive, etc. La gestion du risque, notamment d'inondation, est une préoccupation ancienne. Face au changement global, les politiques d'aménagement du territoire évoluent : abandon de certains polders, préservation de zones vertes, etc. tout en maintenant une pression élevée sur les ressources.

Thème 2 : Territoires, populations et développement : quels défis ? (17-19 heures)

Questions	Commentaire
- Des trajectoires démographiques différenciées : les défis du nombre et du vieillissement. - Développement et inégalités.	Ce thème interroge la notion de transition tant d'un point de vue notionnel (transition démographique, transition économique) que d'un point de vue contextuel, en cherchant à différencier les territoires. Il s'agit de réfléchir aux enjeux liés au développement différencié de la population dans le monde, en questionnant la relation entre développement et inégalités. Une démarche comparative permet de mettre en évidence le fait qu'il n'existe pas un modèle unique de développement, mais une pluralité de trajectoires territoriales démographiques et économiques, liées à des choix différents, notamment politiques.

Études de cas possibles

- Développement et inégalités au Brésil.
- Les modalités du développement en Inde.
- Développement et inégalités en Russie.
- Les enjeux du vieillissement au Japon.

Question spécifique sur la France	Commentaire
La France : dynamiques démographiques, inégalités socio-économiques.	Au-delà des processus de vieillissement et d'accroissement de la richesse d'ensemble - sensibles à l'échelle mondiale comme à l'échelle nationale - les territoires de la métropole et de l'outre-mer sont marqués par la diversité des dynamiques démographiques et une évolution différenciée des inégalités socio-économiques. Des actions nationales et européennes sont mises en œuvre pour y répondre.

Thème 3 : Des mobilités généralisées (17-19 heures)

Questions	Commentaire
- Les migrations internationales.	Le monde est profondément transformé par les mobilités. Celles-ci peuvent être motivées par de nombreux facteurs (fuir un danger, vivre mieux, travailler, étudier, s'enrichir, visiter, etc.).
- Les mobilités touristiques internationales.	Les flux migratoires internationaux représentent des enjeux très différents (géographiques, économiques, sociaux ou encore politiques et géopolitiques), tant pour les espaces de départ que pour les espaces d'arrivée. Ils sont marqués par une grande diversité d'acteurs et des mobilités aux finalités contrastées (migrations de travail, d'études, migration forcée, réfugiés, etc.). Ils font l'objet de politiques et de stratégies différentes selon les contextes. Avec le développement et l'évolution des modes de transports, les mobilités

	touristiques internationales sont en plein essor et se diffusent au-delà des foyers touristiques majeurs.
Études de cas possibles	
- La mer Méditerranée : un bassin migratoire. - Dubaï : un pôle touristique et migratoire. - Les mobilités d'études et de travail intra-européennes. - Les États-Unis : pôle touristique majeur à l'échelle mondiale.	
Question spécifique sur la France	Commentaire
La France : mobilités, transports et enjeux d'aménagement.	Quotidiennes, saisonnières ou encore ponctuelles, les mobilités sont multiples en France métropolitaine et ultramarine. Elles répondent à des motivations diverses et rendent compte aussi d'inégalités socio-économiques et territoriales. L'étude de la configuration spatiale des réseaux de transport et des réseaux numériques de communication invite à analyser les formes de la mobilité. Elle met en évidence la mise en concurrence des territoires en fonction de leurs atouts, mais également de la distance-temps qui les sépare des principaux pôles économiques, administratifs et culturels. En jouant avec les échelles, l'étude des transports et des mobilités permet d'appréhender, d'une part, les enjeux de l'aménagement des territoires, de la continuité territoriale et de l'insertion européenne ainsi que, d'autre part, la transition vers des mobilités plus respectueuses de l'environnement.

Thème 4 : L'Afrique australe : un espace en profonde mutation (9-11 heures)

Questions	Commentaire
- Des milieux à valoriser et à ménager. - Les défis de la transition et du développement pour des pays inégalement développés. - Des territoires traversés et remodelés par des mobilités complexes.	L'objectif est de comprendre comment une aire géographique est concernée par les processus étudiés au cours de l'année de seconde. L'Afrique australe se caractérise par une grande diversité de milieux, exploités pour leurs ressources. Ces milieux sont soumis à une pression accrue liée aux défis démographiques, alimentaires, sanitaires, aux contextes politiques et à certains choix de développement. Les transitions, qu'elles soient démographique, économique, urbaine ou environnementale, y sont marquées par leur diversité et leur rapidité. Le niveau de développement, le niveau d'intégration des territoires dans la mondialisation et les choix politiques influencent les différences de trajectoires de ces transitions. Les inégalités et les logiques ségrégatives y sont particulièrement marquées. Cet espace se caractérise également par des flux migratoires complexes, entre exil, transit et installation pour les migrants internationaux, et affirmation de mobilités touristiques (écotourisme, safaris...), créatrices de nouvelles inégalités territoriales.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
 Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
 Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
 Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Sections internationales brésiliennes

Adaptation du programme d'histoire-géographie de seconde

NOR : MENE2033866N

note de service du 8-1-2021

MENJS - DGESCO - C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'histoire-géographie des sections internationales brésiliennes

Références : arrêté du 19-05-2020 (JO du 29-05-2020 et BOEN du 04-06-2020)

Dans le cadre des programmes arrêtés le 17 janvier 2019, et en application de l'arrêté du 19 mai 2020 sur le programme d'enseignement d'histoire-géographie conduisant au baccalauréat général option internationale, paru au BOEN du 4 juin 2020, cette note de service présente l'adaptation du programme d'histoire-géographie de seconde générale et technologique pour les sections brésiliennes. Cette adaptation s'appuie également sur le préambule du programme national, dont la lecture est nécessaire pour mettre en œuvre le programme.

Histoire

« Grandes étapes de la formation du monde moderne »

La classe de seconde répond à un triple objectif : consolider les acquis de la scolarité obligatoire, nourrir la culture générale des élèves et étudier la formation du monde moderne. Pour cela, le programme s'ouvre sur un repérage chronologique d'ensemble qui invite à conduire une réflexion sur la périodisation en histoire. Le premier thème vise à réactiver et à enrichir les connaissances des élèves. Sont ainsi d'abord convoqués, autour du thème directeur de la Méditerranée, quelques jalons et héritages essentiels de l'Antiquité et du Moyen Âge. Les thèmes qui suivent couvrent la période allant du XVe au XVIIIe siècle ; ils ambitionnent de faire saisir aux élèves les grandes dynamiques politiques, culturelles, économiques et sociales qui sont au principe de la formation du monde contemporain : élargissement des horizons, autonomisation culturelle des individus, affirmation du rôle de l'État, émergence de nouveaux modèles politiques qui entrent en conflit. Ces dynamiques sont nourries par l'accroissement de la circulation des hommes, des biens, des capitaux, des connaissances et des idées ainsi que par le progrès scientifique et technique.

Introduction : la périodisation (3 heures)

L'introduction est l'occasion de rappeler comment l'histoire a été divisée en quatre grandes périodes, avec, pour marquer chacune d'entre elles, le choix d'une date-clé (476, 1453/1492, 1789). On montre que le choix de ces dates qui servent de marqueurs ne va pas de soi : ainsi, on retient 1453 ou 1492 pour les débuts de l'époque moderne, selon ce qu'on souhaite mettre en exergue. Il convient aussi de présenter les formes de périodisation (exemples : dynasties, ères, époques, âges, siècles, etc.). Le but n'est pas de réaliser un inventaire mais d'introduire l'idée que le temps a lui-même une histoire et que cette histoire a été soumise à des évolutions, dans le temps et dans l'espace.

Une frise chronologique peut être construite puis enrichie au fil de l'année, y compris sous forme numérique.

Thème 1 : Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen Âge (13-15 heures)

Chapitre 1. La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

Objectifs du chapitre

Ce chapitre vise à rappeler que l'Antiquité méditerranéenne est le creuset de l'Europe.

On peut pour cela :

- distinguer des temps, des figures et des constructions politiques ayant servi de référence dans les périodes ultérieures ;
- montrer comment Athènes associe régime démocratique et établissement d'un empire maritime ;
- montrer comment Rome développe un empire territorial immense où s'opère un brassage des différents héritages culturels et religieux méditerranéens.

Points de passage et d'ouverture

- Périclès et la démocratie athénienne.
- Le principat d'Auguste et la naissance de l'empire romain.

	Constantin, empereur d'un empire qui se christianise et se réorganise territorialement.
--	---

Chapitre 2. La Méditerranée médiévale : espace d'échanges et de conflits à la croisée de trois civilisations

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer comment des civilisations entrent en contact, nouent des relations et connaissent des conflits dans un espace marqué par les monothéismes juif, chrétien et musulman. On peut mettre en avant : - l'émergence de grands ensembles de civilisation ; - les contacts et les heurts entre Chrétienté et Islam ; - l'hétérogénéité religieuse et politique entre Rome et Byzance et au sein du monde musulman ; - la persistance de la circulation de biens, d'hommes et d'idées dans cet espace méditerranéen relié à l'Europe du Nord, à l'Asie et l'Afrique.
Points de passage et d'ouverture	- Bernard de Clairvaux et la deuxième croisade. - Venise, grande puissance maritime et commerciale.

Thème 2 : XVe-XVIe siècles : un nouveau rapport au monde, un temps de mutation intellectuelle (16-18 heures)

Chapitre 1. L'ouverture atlantique : les conséquences de la découverte du « Nouveau Monde »

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer le basculement des échanges de la Méditerranée vers l'Atlantique après 1453 et 1492, ainsi que le début d'une forme de mondialisation. On peut mettre en avant les conséquences suivantes en Europe et dans les territoires conquis : - la constitution d'empires coloniaux (conquistadores, marchands, missionnaires, etc.) ; - l'esclavage avant et après la conquête des Amériques ; - les progrès de la connaissance du monde ; - une circulation économique entre le Brésil, l'Afrique, l'Asie et l'Europe ; - le devenir des populations du Brésil (conquête et affrontements, évolution du peuplement amérindien, sous l'effet du choc microbien, importation d'esclaves africains, peuplement européen, métissage).
Points de passage et d'ouverture	- L'or et l'argent, des Amériques à l'Europe. 1555-1560 - la France antarctique au Brésil ; - Bartolomé de Las Casas et la controverse de Valladolid. - Le développement de l'économie « sucrière » et de l'esclavage dans les îles portugaises et au Brésil.

Chapitre 2. Renaissance, Humanisme et réformes religieuses : les mutations de l'Europe

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer comment l'effervescence intellectuelle et artistique de l'époque aboutit à la volonté de rompre avec le « Moyen Âge » et de faire retour à l'Antiquité. On peut mettre en avant : - l'imprimerie et les conséquences de sa diffusion ; - un nouveau rapport aux textes de la tradition ; - une vision renouvelée de l'homme qui se traduit dans les lettres, arts et sciences ; - les réformes protestante et catholique qui s'inscrivent dans ce contexte ; - le rôle des Jésuites au Brésil (modes de colonisation, évangélisation, missions)
Points de passage et d'ouverture	1508 - Michel-Ange entreprend la réalisation de la fresque de la Chapelle Sixtine. 1517 - Luther ouvre le temps des réformes.

Thème 3 : L'État à l'époque moderne : France, Portugal et Brésil portugais (14-16 heures)

Chapitre 1. L'affirmation de l'État dans le royaume de France

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer l'affirmation de l'État en France dans ses multiples
-----------------------	---

	dimensions ainsi qu'à caractériser la monarchie française. On peut mettre en avant : - le rôle de la guerre dans l'affirmation du pouvoir monarchique ; - l'extension du territoire soumis à l'autorité royale ; - le pouvoir monarchique et les conflits religieux ; - le développement de l'administration royale, la collecte de l'impôt et le contrôle de la vie économique ; - la volonté du pouvoir royal de soumettre la noblesse ; les limites de l'autorité royale.
Points de passage et d'ouverture	■ 1539 - L'ordonnance de Villers-Cotterêts et la construction administrative française. ■ Colbert développe une politique maritime et mercantiliste, et fonde les compagnies des Indes et du Levant. ■ Versailles, le « roi-soleil » et la société de cour. ■ L'Édit de Nantes et sa révocation.

Chapitre 2. La monarchie portugaise et son héritage au Brésil

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer comment évoluent les rapports entre le Portugal depuis la restauration de la monarchie et le Brésil, qui devient progressivement au cours des XVII^e et XVIII^e siècles « la perle de la couronne ». On peut mettre en avant : - les caractéristiques de la monarchie portugaise ; - l'influence du Portugal et les modalités de sa domination au Brésil (capitaineries, drainage des richesses et notamment de l'or du Brésil vers le Portugal, interdictions des industries et des universités) ; - les conséquences de cette influence sur l'évolution du territoire brésilien et de son organisation ; - les échecs des mouvements indépendantistes, comme celui de Tiradentes.
Points de passage et d'ouverture	■ 1640 - la restauration portugaise. ■ Padre Vieira. ■ <i>Candide</i> de Voltaire et le tremblement de terre de Lisbonne en 1755.

Thème 4 : Dynamiques et ruptures dans les sociétés des XVII^e et XVIII^e siècles (14-16 heures)

Chapitre 1. Les Lumières et le développement des sciences

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer le rôle capital de l'esprit scientifique dans l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles. On peut mettre en avant : - l'essor de l'esprit scientifique au XVII^e siècle ; - sa diffusion et l'extension de ses champs d'application au XVIII^e siècle (par exemple par <i>L'Encyclopédie</i>) ; - le rôle des physiocrates en France ; - l'essor et l'application de nouvelles techniques aux origines de la « révolution industrielle » ; - le rôle de femmes dans la vie scientifique et culturelle.
Points de passage et d'ouverture	■ 1712 - Thomas Newcomen met au point une machine à vapeur pour pomper l'eau dans les mines. ■ le marquis de Pombal, figure des Lumières portugaises. ■ Coimbra au XVIII^e siècle, un centre des Lumières portugaises, et José Bonifacio.

Chapitre 2. Tensions, mutations et crispations de la société d'ordres en France et mise en place de la société coloniale au Brésil

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer la complexité de la société d'ordres. On peut mettre en avant : - le poids de la fiscalité et des droits féodaux sur le monde paysan ; - une amélioration progressive de la condition des paysans au XVIII^e siècle ; - le monde urbain comme lieu où se côtoient hiérarchies traditionnelles
-----------------------	--

	(juridiques) et hiérarchies nouvelles (économiques) ; - le maintien de l'influence de la noblesse ; - les femmes d'influence dans le monde politique, littéraire, religieux, etc. - le développement de l'économie de plantation et de la traite au Brésil.
Points de passage et d'ouverture	▪ Riches et pauvres à Paris. ▪ un salon au XVIII^e siècle (le salon de madame de Tencin par exemple). ▪ Salvador, Recife, Rio dans le développement de l'économie d'exportation et de traite.

Géographie

« Environnement, développement, mobilité : les défis d'un monde en transition »

Le monde contemporain se caractérise par de profonds bouleversements qui s'inscrivent dans l'espace : croissance démographique sans précédent, accentuation des écarts socio-économiques entre les territoires, prise de conscience de la fragilité des milieux et accroissement des mobilités. Si les grands repères spatiaux et les grandes lignes de structuration des espaces perdurent, les équilibres et les modèles connus sont mis en question. L'environnement, le développement et la mobilité apparaissent comme des défis majeurs pour les acteurs et les sociétés du monde actuel, même s'ils sont à appréhender de manière différente selon les contextes territoriaux. En effet, en dépit des tendances générales et des dynamiques partagées, les espaces et les sociétés ne sont pas uniformisés : il convient de comprendre la diversité de leurs trajectoires et de leurs modes de développement.

Pour ce faire, la notion de transition est mobilisée pour rendre compte de ces grandes mutations. Elle est déclinée à la fois à travers l'étude des évolutions environnementales, démographiques, économiques, technologiques et à travers l'étude des mobilités qui subissent les influences de ces évolutions. Cette notion de transition désigne une phase de changements majeurs, plutôt que le passage d'un état stable à un autre état stable. Elle se caractérise par des gradients, des seuils, et n'a rien de linéaire : elle peut déboucher sur une grande diversité d'évolutions selon les contextes. Elle prolonge et enrichit la notion de développement durable, que les élèves ont étudiée au collège. La transition est une clé d'analyse des grands défis contemporains, à différentes échelles, plus qu'un objectif à atteindre. Elle permet d'analyser la pluralité des trajectoires de développement, tout en interrogeant la durabilité des processus étudiés.

Thème 1 : Sociétés et environnements : des équilibres fragiles (17-19 heures)

Questions	Commentaire
- Les sociétés face aux risques. - Des ressources majeures sous pression : tensions, gestion.	Les relations entre les sociétés et leurs environnements sont complexes. Elles se traduisent par de multiples interactions. L'étude des sociétés face aux risques et l'étude de la gestion d'une ressource majeure (l'eau ou les ressources énergétiques) permettent d'analyser la vulnérabilité des sociétés et la fragilité des milieux continentaux et maritimes. Les enjeux liés à un approvisionnement durable en ressources pèsent de manière croissante et différenciée. Ces thématiques s'appuient sur la connaissance de la distribution des grands foyers de peuplement ainsi que des principales caractéristiques des différents milieux à l'échelle mondiale. Des exemples pris au Brésil peuvent illustrer la vulnérabilité des populations et la fragilité des milieux, comme le changement du régime des précipitations, ou l'arc des glissements de terrains dans les grandes villes du <i>Sudeste</i>.

Études de cas possibles

- Le changement climatique et ses effets sur un espace urbain densément peuplé du Brésil.
- La forêt amazonienne : un environnement fragile soumis aux pressions et aux risques.
- Les Alpes : des environnements vulnérables et valorisés.

Question spécifique sur la France	Commentaire
La France : des milieux métropolitains et ultramarins entre valorisation et protection.	En France, la richesse et la fragilité des milieux motivent des actions de valorisation et de protection. Ces actions répondent à des enjeux d'aménagement, nationaux et européens, articulés à des défis environnementaux : exploitation des ressources, protection des espaces, gestion des risques.

Thème 2 : Territoires, populations et développement : quels défis ? (17-19 heures)

Questions	Commentaire
- Des trajectoires démographiques différenciées : les défis du nombre et du vieillissement. - Développement et inégalités.	Ce thème interroge la notion de transition tant d'un point de vue notionnel (transition démographique, transition économique) que d'un point de vue contextuel, en cherchant à différencier les territoires. Il s'agit de réfléchir aux enjeux liés au développement différencié de la population dans le monde, en questionnant la relation entre développement et inégalités. Une démarche comparative permet de mettre en évidence le fait qu'il n'existe pas un modèle unique de développement, mais une pluralité de trajectoires territoriales démographiques et économiques, liées à des choix différents, notamment politiques.

Études de cas possibles

- Les modalités du développement en Inde.
- Développement et inégalités en Russie.
- Les enjeux du vieillissement au Japon.

Question spécifique sur le Brésil	Commentaire
Le Brésil : dynamiques démographiques, inégalités socioéconomiques.	Le territoire du Brésil est marqué par une diversité des dynamiques démographiques et de profondes inégalités socioéconomiques, aux différentes échelles spatiales. Différentes actions ont été engagées aux plans national, régional et local pour tenter de répondre au creusement des inégalités (les politiques sociales de la décennie 2000, Curitiba, etc.).

Thème 3 : Des mobilités généralisées (17-19 heures)

Questions	Commentaire
- Les migrations internationales. - Les mobilités touristiques internationales.	Le monde est profondément transformé par les mobilités. Celles-ci peuvent être motivées par de nombreux facteurs (fuir un danger, vivre mieux, travailler, étudier, s'enrichir, visiter, etc.). Les flux migratoires internationaux représentent des enjeux très différents (géographiques, économiques, sociaux ou encore politiques et géopolitiques), tant pour les espaces de départ que pour les espaces d'arrivée. Ils sont marqués par une grande diversité d'acteurs et des mobilités aux finalités contrastées (migrations de travail, d'études, migration forcée, réfugiés, etc.). Ils font l'objet de politiques et de stratégies différentes selon les contextes. Avec le développement et l'évolution des modes de transports, les mobilités touristiques internationales sont en plein essor et se diffusent au-delà des foyers touristiques majeurs.

Études de cas possibles

- Rio, métropole touristique nationale et internationale.
- La mer Méditerranée : un bassin migratoire.
- Dubaï : un pôle touristique et migratoire.
- Les mobilités d'études et de travail intra-européennes.
- Les États-Unis : pôle touristique majeur à l'échelle mondiale.

Question spécifique sur la France	Commentaire
La France : mobilités, transports et enjeux d'aménagement.	Quotidiennes, saisonnières ou encore ponctuelles, les mobilités sont multiples en France métropolitaine et ultramarine. Elles répondent à des motivations diverses et rendent compte aussi d'inégalités socio-économiques et territoriales. L'étude de la configuration spatiale des réseaux de transport et des réseaux numériques de communication invite à analyser les formes de la mobilité. Elle met en évidence la mise en concurrence des territoires en fonction de leurs atouts, mais également de la distance-temps qui les sépare des principaux pôles économiques, administratifs et culturels. En jouant avec les échelles, l'étude des transports et des mobilités permet d'appréhender, d'une part, les enjeux de l'aménagement des territoires, de la continuité territoriale et de l'insertion européenne ainsi que, d'autre part, la transition vers des mobilités plus respectueuses de l'environnement.

Thème 4 : L'Afrique australe : un espace en profonde mutation (9-11 heures)

Questions	Commentaire
- Des milieux à valoriser et à ménager. - Les défis de la transition et du développement pour des pays inégalement développés. - Des territoires traversés et remodelés par des mobilités complexes.	L'objectif est de comprendre comment une aire géographique est concernée par les processus étudiés au cours de l'année de seconde. L'Afrique australe se caractérise par une grande diversité de milieux, exploités pour leurs ressources. Ces milieux sont soumis à une pression accrue liée aux défis démographiques, alimentaires, sanitaires, aux contextes politiques et à certains choix de développement. Les transitions, qu'elles soient démographique, économique, urbaine ou environnementale, y sont marquées par leur diversité et leur rapidité. Le niveau de développement, le niveau d'intégration des territoires dans la mondialisation et les choix politiques influencent les différences de trajectoires de ces transitions. Les inégalités et les logiques ségrégatives y sont particulièrement marquées. Cet espace se caractérise également par des flux migratoires complexes, entre exil, transit et installation pour les migrants internationaux, et affirmation de mobilités touristiques (écotourisme, safaris, etc.), créatrices de nouvelles inégalités territoriales.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
 Pour le directeur général de l'enseignement scolaire et par délégation,
 Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
 Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Sections internationales danoises

Adaptation du programme d'histoire-géographie de seconde générale et technologique

NOR : MENE2033867N

note de service du 8-1-2021

MENJS - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'histoire-géographie des sections internationales danoises
Références : arrêté du 19-5-2020 (JO du 29-5-2020 et BOEN du 4-6-2020)

Dans le cadre des programmes arrêtés le 17 janvier 2019, et en application de l'arrêté du 19 mai 2020 sur le programme d'enseignement d'histoire-géographie conduisant au baccalauréat général option internationale, paru au BOEN du 4 juin 2020, cette note de service présente l'adaptation du programme d'histoire-géographie de seconde générale et technologique pour les sections danoises. Cette adaptation s'appuie également sur le préambule du programme national, dont la lecture est nécessaire pour mettre en œuvre le programme.

Histoire

« Grandes étapes de la formation du monde moderne »

La classe de seconde répond à un triple objectif : consolider les acquis de la scolarité obligatoire, nourrir la culture générale des élèves et étudier la formation du monde moderne. Pour cela, le programme s'ouvre sur un repérage chronologique d'ensemble qui invite à conduire une réflexion sur la périodisation en histoire. Le premier thème vise à réactiver et à enrichir les connaissances des élèves. Sont ainsi d'abord convoqués, autour du thème directeur de la Méditerranée, quelques jalons et héritages essentiels de l'Antiquité et du Moyen Âge. Les thèmes qui suivent couvrent la période allant du XVe au XVIIIe siècle ; ils ambitionnent de faire saisir aux élèves les grandes dynamiques politiques, culturelles, économiques et sociales qui sont au principe de la formation du monde contemporain : élargissement des horizons, autonomisation culturelle des individus, affirmation du rôle de l'État, émergence de nouveaux modèles politiques qui entrent en conflit. Ces dynamiques sont nourries par l'accroissement de la circulation des hommes, des biens, des capitaux, des connaissances et des idées ainsi que par le progrès scientifique et technique.

Introduction : la périodisation (2 heures)

L'introduction est l'occasion de rappeler comment l'histoire a été divisée en quatre grandes périodes, avec, pour marquer chacune d'entre elles, le choix d'une date-clé (476, 1453/1492, 1789). On montre que le choix de ces dates qui servent de marqueurs ne va pas de soi : ainsi, on retient 1453 ou 1492 pour les débuts de l'époque moderne, selon ce qu'on souhaite mettre en exergue. Il convient aussi de présenter les formes de périodisation (exemples : dynasties, ères, époques, âges, siècles, etc.). Le but n'est pas de réaliser un inventaire mais d'introduire l'idée que le temps a lui-même une histoire et que cette histoire a été soumise à des évolutions, dans le temps et dans l'espace.

Une frise chronologique peut être construite puis enrichie au fil de l'année, y compris sous forme numérique.

Thème 1 : Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen Âge (13-15 heures)

Chapitre 1. La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à rappeler que l'Antiquité méditerranéenne est le creuset de l'Europe. On peut pour cela : - distinguer des temps, des figures et des constructions politiques ayant servi de référence dans les périodes ultérieures ; - montrer comment Athènes associe régime démocratique et établissement d'un empire maritime ; - montrer comment Rome développe un empire territorial immense où s'opère un brassage des différents héritages culturels et religieux méditerranéens.
Points de passage et d'ouverture	■ Périclès et la démocratie athénienne. ■ Le principat d'Auguste et la naissance de l'empire romain. ■ Constantin, empereur d'un empire qui se christianise et se réorganise

territorialement.

Chapitre 2. La Méditerranée médiévale : espace d'échanges et de conflits à la croisée de trois civilisations

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer comment des civilisations entrent en contact, nouent des relations et connaissent des conflits dans un espace marqué par les monothéismes juif, chrétien et musulman. On peut mettre en avant : - l'émergence de grands ensembles de civilisation ; - les contacts et les heurts entre Chrétienté et Islam ; - l'hétérogénéité religieuse et politique entre Rome et Byzance et au sein du monde musulman ; - la persistance de la circulation de biens, d'hommes et d'idées dans cet espace méditerranéen relié à l'Europe du Nord, à l'Asie et l'Afrique.
Points de passage et d'ouverture	■ Bernard de Clairvaux et la deuxième croisade. ■ Venise, grande puissance maritime et commerciale.

Thème 2 : XVe-XVIe siècles : un nouveau rapport au monde, un temps de mutation intellectuelle (15-17 heures)

Chapitre 1. L'ouverture atlantique : les conséquences de la découverte du « Nouveau Monde »

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer le basculement des échanges de la Méditerranée vers l'Atlantique après 1492, ainsi que le début d'une forme de mondialisation. On peut mettre en avant les conséquences suivantes en Europe et dans les territoires conquis : - la constitution d'empires coloniaux (conquistadores, marchands, missionnaires, etc.) ; - une circulation économique entre les Amériques, l'Afrique, l'Asie et l'Europe ; - l'esclavage avant et après la conquête des Amériques ; - les progrès de la connaissance du monde ; - le devenir des populations des Amériques (conquête et affrontements, évolution du peuplement amérindien, peuplement européen, métissage, choc microbien).
Points de passage et d'ouverture	■ L'or et l'argent, des Amériques à l'Europe. ■ Bartolomé de Las Casas et la controverse de Valladolid. ■ Le développement de l'économie « sucrière » et de l'esclavage dans les îles portugaises et au Brésil.

Chapitre 2. Renaissance, Humanisme et réformes religieuses : les mutations de l'Europe

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer comment l'effervescence intellectuelle et artistique de l'époque aboutit à la volonté de rompre avec le « Moyen Âge » et de faire retour à l'Antiquité. On peut mettre en avant : - l'imprimerie et les conséquences de sa diffusion ; - un nouveau rapport aux textes de la tradition ; - une vision renouvelée de l'homme qui se traduit dans les lettres, arts et sciences ; - les réformes protestante et catholique qui s'inscrivent dans ce contexte ; - le passage du Danemark à la Réforme luthérienne.
Points de passage et d'ouverture	■ 1508 - Michel-Ange entreprend la réalisation de la fresque de la chapelle Sixtine. ■ Érasme, prince des humanistes. ■ 1517 - Luther ouvre le temps des réformes.

Thème 3 : L'État à l'époque moderne : France, Danemark et Angleterre (15-17 heures)

Chapitre 1. L'affirmation de l'État dans le royaume de France et dans le royaume de Danemark-Norvège

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer l'affirmation de l'État en France et au Danemark
------------------------------	---

	dans ses multiples dimensions et à caractériser la monarchie française, ainsi que la monarchie dano-norvégienne notamment sous les règnes de Christian IV, Frédéric II et Christian V. On peut mettre en avant : - le rôle de la guerre dans l'affirmation du pouvoir monarchique dans les deux États ; - l'extension du territoire soumis à l'autorité royale dans les deux États ; - le pouvoir monarchique et les conflits religieux en France ; - le développement de l'administration royale, la collecte de l'impôt et le contrôle de la vie économique dans les deux États ; - l'appui du pouvoir sur une bourgeoisie en plein développement au Danemark ; - la volonté du pouvoir royal de soumettre la noblesse ; - les limites de l'autorité royale dans les deux États.
Points de passage et d'ouverture	■ 1539 - L'ordonnance de Villers-Cotterêts et la construction administrative française. ■ Colbert développe une politique maritime et mercantiliste, et fonde les compagnies des Indes et du Levant. ■ Versailles, le « roi-soleil » et la société de cour. ■ L'Édit de Nantes et sa révocation.

Chapitre 2. Le modèle britannique et son influence

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer comment l'ébauche d'un gouvernement représentatif ainsi que la définition de grands principes et de droits fondamentaux inspirent les philosophes au cours du XVIII^e siècle, et aboutit à la fondation d'un nouveau régime politique doté d'une constitution écrite avec la naissance des États-Unis d'Amérique. On peut mettre en avant : - l'évolution politique et sociale anglaise à la fin du XVII^e siècle ; - l'affirmation des droits du Parlement face à la couronne anglaise, autour de la révolution de 1688 ; - l'influence du régime britannique sur des philosophes des Lumières ; - le retournement par les colons américains des valeurs anglaises contre leur métropole ; - la rédaction d'une constitution et ses enjeux ; - les limites de l'application des principes démocratiques (esclaves, Indiens d'Amérique, etc.) ; - l'influence de l'intervention française sur les esprits et la situation financière du royaume de France.
Points de passage et d'ouverture	■ 1679 et 1689 - L'<i>Habeas Corpus</i> et le <i>Bill of Rights</i>, le refus de l'arbitraire royal. ■ Voltaire, l'Angleterre et la publication des <i>Lettres philosophiques</i> ou <i>Lettres anglaises</i> : 1726 -1733. ■ Washington, premier président des États-Unis d'Amérique.

Thème 4 : Dynamiques et ruptures dans les sociétés des XVII^e et XVIII^e siècles (15-17 heures)

Chapitre 1. Les Lumières et le développement des sciences

Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer le rôle capital de l'esprit scientifique dans l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles. On peut mettre en avant : - l'essor de l'esprit scientifique au XVII^e siècle ; - sa diffusion et l'extension de ses champs d'application au XVIII^e siècle (par exemple par <i>L'Encyclopédie</i>) ; - le rôle des physiocrates en France ; - l'essor et l'application de nouvelles techniques aux origines de la « révolution industrielle » ; - le rôle de femmes dans la vie scientifique et culturelle.
-----------------------	---

Points de passage et d'ouverture	- Galilée, symbole de la rupture scientifique du XVII^e siècle. 1712 - Thomas Newcomen met au point une machine à vapeur pour pomper l'eau dans les mines. - Émilie du Châtelet, femme de science.
Chapitre 2. Tensions, mutations et crispations de la société d'ordres	
Objectifs du chapitre	Ce chapitre vise à montrer la complexité de la société d'ordres. On peut mettre en avant : - le poids de la fiscalité et des droits féodaux sur le monde paysan ; - une amélioration progressive de la condition des paysans au XVIII^e siècle ; - le monde urbain comme lieu où se côtoient hiérarchies traditionnelles (juridiques) et hiérarchies nouvelles (économiques) ; - le maintien de l'influence de la noblesse ; - les femmes d'influence dans le monde politique, littéraire, religieux, etc. - les évolutions politiques et sociales du Danemark, la libéralisation de la société.
Points de passage et d'ouverture	- Un salon au XVIII^e siècle (le salon de madame de Tencin par exemple). - Les ports français et le développement de l'économie de plantation et de la traite ; - Johann Friedrich Struensee et sa réforme de l'État.

Géographie

« Environnement, développement, mobilité : les défis d'un monde en transition »

Le monde contemporain se caractérise par de profonds bouleversements qui s'inscrivent dans l'espace : croissance démographique sans précédent, accentuation des écarts socio-économiques entre les territoires, prise de conscience de la fragilité des milieux et accroissement des mobilités. Si les grands repères spatiaux et les grandes lignes de structuration des espaces perdurent, les équilibres et les modèles connus sont mis en question. L'environnement, le développement et la mobilité apparaissent comme des défis majeurs pour les acteurs et les sociétés du monde actuel, même s'ils sont à appréhender de manière différente selon les contextes territoriaux. En effet, en dépit des tendances générales et des dynamiques partagées, les espaces et les sociétés ne sont pas uniformisés : il convient de comprendre la diversité de leurs trajectoires et de leurs modes de développement.

Pour ce faire, la notion de transition est mobilisée pour rendre compte de ces grandes mutations. Elle est déclinée à la fois à travers l'étude des évolutions environnementales, démographiques, économiques, technologiques et à travers l'étude des mobilités qui subissent les influences de ces évolutions. Cette notion de transition désigne une phase de changements majeurs, plutôt que le passage d'un état stable à un autre état stable. Elle se caractérise par des gradients, des seuils, et n'a rien de linéaire : elle peut déboucher sur une grande diversité d'évolutions selon les contextes. Elle prolonge et enrichit la notion de développement durable, que les élèves ont étudiée au collège. La transition est une clé d'analyse des grands défis contemporains, à différentes échelles, plus qu'un objectif à atteindre. Elle permet d'analyser la pluralité des trajectoires de développement, tout en interrogeant la durabilité des processus étudiés.

Thème 1 : Sociétés et environnements : des équilibres fragiles (17-19 heures)

Questions	Commentaire
- Les sociétés face aux risques. - Des ressources majeures sous pression : tensions, gestion.	Les relations entre les sociétés et leurs environnements sont complexes. Elles se traduisent par de multiples interactions. L'étude des sociétés face aux risques et l'étude de la gestion d'une ressource majeure (l'eau ou les ressources énergétiques) permettent d'analyser la vulnérabilité des sociétés et la fragilité des milieux continentaux et maritimes. Les enjeux liés à un approvisionnement durable en ressources pèsent de manière croissante et différenciée. Ces thématiques s'appuient sur la connaissance de la distribution des grands foyers de peuplement ainsi que des principales caractéristiques des différents milieux à l'échelle mondiale.
Études de cas possibles	
- Le changement climatique et ses effets sur un espace densément peuplé. - L'Arctique : fragilité et attractivité.	

- La forêt amazonienne : un environnement fragile soumis aux pressions et aux risques.
- Les Alpes : des environnements vulnérables et valorisés.

Question spécifique sur le Danemark	Commentaire
Le Danemark : des milieux multiples et une forte volonté de préserver les ressources.	Le Danemark offre des milieux variés, dont ceux du Groenland très fortement exposés aux effets du changement global. Le Danemark a créé des territoires de protection de la nature mais surtout il développe des politiques qui tendent à réduire les impacts anthropiques sur la planète : politique énergétique visant une production 100 % renouvelable en 2050, fort développement de l'agriculture biologique, surcapacité de traitement des déchets, etc.

Thème 2 : Territoires, populations et développement : quels défis ? (17-19 heures)

Questions	Commentaire
■ Des trajectoires démographiques différenciées : les défis du nombre et du vieillissement. ■ Développement et inégalités.	Ce thème interroge la notion de transition tant d'un point de vue notionnel (transition démographique, transition économique) que d'un point de vue contextuel, en cherchant à différencier les territoires. Il s'agit de réfléchir aux enjeux liés au développement différencié de la population dans le monde, en questionnant la relation entre développement et inégalités. Une démarche comparative permet de mettre en évidence le fait qu'il n'existe pas un modèle unique de développement, mais une pluralité de trajectoires territoriales démographiques et économiques, liées à des choix différents, notamment politiques.

Études de cas possibles

- Développement et inégalités au Brésil.
- Les modalités du développement en Inde.
- Développement et inégalités en Russie.
- Les enjeux du vieillissement au Japon.

Question spécifique sur la France	Commentaire
La France : dynamiques démographiques, inégalités socio-économiques.	Au-delà des processus de vieillissement et d'accroissement de la richesse d'ensemble - sensibles à l'échelle mondiale comme à l'échelle nationale - les territoires de la métropole et de l'outre-mer sont marqués par la diversité des dynamiques démographiques et une évolution différenciée des inégalités socio-économiques. Des actions nationales et européennes sont mises en œuvre pour y répondre.

Thème 3 : Des mobilités généralisées (17-19 heures)

Questions	Commentaire
■ Les migrations internationales. ■ Les mobilités touristiques internationales.	Le monde est profondément transformé par les mobilités. Celles-ci peuvent être motivées par de nombreux facteurs (fuir un danger, vivre mieux, travailler, étudier, s'enrichir, visiter, etc.). Les flux migratoires internationaux représentent des enjeux très différents (géographiques, économiques, sociaux ou encore politiques et géopolitiques), tant pour les espaces de départ que pour les espaces d'arrivée. Ils sont marqués par une grande diversité d'acteurs et des mobilités aux finalités contrastées (migrations de travail, d'études, migration forcée, réfugiés, etc.). Ils font l'objet de politiques et de stratégies différentes selon les contextes. Avec le développement et l'évolution des modes de transports, les mobilités touristiques internationales sont en plein essor et se diffusent au-delà des foyers touristiques majeurs.

Études de cas possibles

- La mer Méditerranée : un bassin migratoire.
- Dubaï : un pôle touristique et migratoire.
- Les mobilités d'études et de travail intra-européennes.
- Les États-Unis : pôle touristique majeur à l'échelle mondiale.

Question spécifique sur la France	Commentaire
La France : mobilités,	Quotidiennes, saisonnières ou encore ponctuelles, les mobilités sont multiples en France métropolitaine et ultramarine. Elles répondent à des motivations

transports et enjeux
d'aménagement.

diverses et rendent compte aussi d'inégalités socio-économiques et territoriales.

L'étude de la configuration spatiale des réseaux de transport et des réseaux numériques de communication invite à analyser les formes de la mobilité. Elle met en évidence la mise en concurrence des territoires en fonction de leurs atouts, mais également de la distance-temps qui les sépare des principaux pôles économiques, administratifs et culturels.

En jouant avec les échelles, l'étude des transports et des mobilités permet d'appréhender, d'une part, les enjeux de l'aménagement des territoires, de la continuité territoriale et de l'insertion européenne ainsi que, d'autre part, la transition vers des mobilités plus respectueuses de l'environnement.

Thème 4 : L'Afrique australe : un espace en profonde mutation (9-11 heures)

Questions	Commentaire
- Des milieux à valoriser et à ménager. - Les défis de la transition et du développement pour des pays inégalement développés. - Des territoires traversés et remodelés par des mobilités complexes.	L'objectif est de comprendre comment une aire géographique est concernée par les processus étudiés au cours de l'année de seconde. L'Afrique australe se caractérise par une grande diversité de milieux, exploités pour leurs ressources. Ces milieux sont soumis à une pression accrue liée aux défis démographiques, alimentaires, sanitaires, aux contextes politiques et à certains choix de développement. Les transitions, qu'elles soient démographique, économique, urbaine ou environnementale, y sont marquées par leur diversité et leur rapidité. Le niveau de développement, le niveau d'intégration des territoires dans la mondialisation et les choix politiques influencent les différences de trajectoires de ces transitions. Les inégalités et les logiques ségrégatives y sont particulièrement marquées. Cet espace se caractérise également par des flux migratoires complexes, entre exil, transit et installation pour les migrants internationaux, et affirmation de mobilités touristiques (écotourisme, safaris, etc.), créatrices de nouvelles inégalités territoriales.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Sections internationales britanniques

Adaptation du programme d'histoire-géographie de première générale

NOR : MENE2033869N

note de service du 8-1-2021

MENJS - DGESCO - C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'histoire-géographie des sections internationales britannique

Références : arrêté du 19-05-2020 (JO du 29-05-2020 et BOEN du 04-06-2020)

Dans le cadre des programmes arrêtés le 17 janvier 2019, et en application de l'arrêté du 19 mai 2020 sur le programme d'enseignement d'histoire-géographie conduisant au baccalauréat général option internationale, paru au BOEN du 4 juin 2020, cette note de service présente l'adaptation du programme d'histoire-géographie de première générale pour les sections britanniques. Cette adaptation s'appuie également sur le préambule du programme national, dont la lecture est nécessaire pour mettre en œuvre le programme.

Histoire

Classe de première : « Nations, empires, nationalités (de 1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale) »

Ce programme suit le fil directeur de l'évolution politique et sociale de la France et de l'Europe durant le long XIXe siècle qui s'étend de 1789 à la Première Guerre mondiale. Avec la Révolution française surgit une nouvelle conception de la nation reposant sur la citoyenneté, tandis que la France s'engage dans la longue recherche d'un régime politique stable. Après les guerres révolutionnaires et napoléoniennes, le congrès de Vienne ne peut empêcher le principe des nationalités de se diffuser en Europe jusqu'aux révolutions de 1848. Dans une société européenne qui connaît toutes les tensions de la modernisation, s'affirment de nouveaux États-nations aux côtés des empires déstabilisés par le mouvement des nationalités. La Troisième République offre une stabilisation politique à une France qui étend son empire colonial. La guerre de 1914-1918 entraîne l'effondrement des empires européens et débouche sur une tentative de réorganiser l'Europe selon le principe des nationalités.

Thème 1 : L'Europe face aux révolutions (14-16 heures)

Chapitre 1. La Révolution française et l'Empire : une nouvelle conception de la nation

Objectifs	Ce chapitre vise à montrer l'ampleur de la rupture révolutionnaire avec « l'Ancien Régime » et les tentatives de reconstruction d'un ordre politique stable. On peut mettre en avant : - la formulation des grands principes de la modernité politique synthétisés dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen ; - la volonté d'unir la nation, désormais souveraine, autour de ces principes ; - les conflits et débats qui caractérisent la période ; l'affirmation de la souveraineté nationale, la mise en cause de la souveraineté royale, les journées révolutionnaires, la Révolution et l'Église, la France, la guerre et l'Europe, la Terreur, les représentants de la nation et les sans-culottes ; - l'établissement par Napoléon Bonaparte d'un ordre politique autoritaire qui conserve néanmoins certains principes de la Révolution ; - la diffusion de ces principes en Europe ; - la fragilité de l'empire napoléonien qui se heurte à la résistance des monarchies et des empires européens ainsi qu'à l'émergence des sentiments nationaux ; - de la nation en armes à la Grande Armée.
Points de passage et d'ouverture	■ La Révolution française vue d'Angleterre. ■ 1800 - La question irlandaise et l'Acte d'Union. ■ Le blocus continental.

Chapitre 2. L'Europe entre restauration et révolution (1814-1848)

Objectifs	Ce chapitre vise à montrer la volonté de clore la Révolution, dont témoigne la restauration de l'ordre monarchique européen, ainsi que la fragilité de l'œuvre du congrès de Vienne. On peut mettre en avant : - les deux expériences de monarchie constitutionnelle en France (la charte de 1814 ; la charte révisée de 1830) ; - le projet de construire une paix durable par un renouvellement des règles de la diplomatie ; - le Royaume-Uni et la question de la réforme électorale de 1832 (<i>Great Reform Act</i>) ; - l'essor du mouvement des nationalités qui remet en cause l'ordre du congrès de Vienne ; - la circulation des hommes et des idées politiques sous forme d'écrits, de discours, d'associations parfois secrètes (« Jeune-Italie » de G. Mazzini, etc.) ; - les deux poussées révolutionnaires de 1830 et 1848 en France et en Europe.
Points de passage et d'ouverture	■ 1815 - Metternich et le congrès de Vienne. ■ 1822 - Le massacre de Chios. ■ 1830 - Les Trois Glorieuses.

Thème 2 : La France et le Royaume-Uni dans l'Europe des nationalités : politique et société (1848-1871) (14-16 heures)

Chapitre 1. La difficile entrée dans l'âge démocratique : la Deuxième République et le Second Empire en France, la démocratisation du Royaume-Uni

Objectifs	Ce chapitre vise à montrer que l'instauration du suffrage universel masculin en 1848 ne suffit pas à trancher la question du régime politique ouverte depuis 1789, et à comprendre les progrès de la démocratisation de la société britannique. On peut mettre en avant : - les idéaux démocratiques hérités de la Révolution française qui permettent en 1848 des affirmations fondamentales et fondatrices (suffrage universel masculin, abolition de l'esclavage...) ; - l'échec du projet républicain en raison des tensions qui s'expriment (entre conservateurs et républicains, villes et campagnes, bourgeois et ouvriers) ; - les traits caractéristiques du Second Empire, régime autoritaire qui s'appuie sur le suffrage universel masculin, le renforcement de l'État, la prospérité économique et qui entend mener une politique de grandeur nationale, et les oppositions qu'il rencontre ; - la démocratisation progressive de la société britannique, les réformes du droit de vote de 1867 et 1884.
Points de passage et d'ouverture	■ George Sand, femme de lettres engagée en politique. ■ Louis-Napoléon Bonaparte, premier président de la République. ■ le chartisme.

Chapitre 2. L'industrialisation et l'accélération des transformations économiques et sociales en France et au Royaume-Uni

Objectifs	Ce chapitre vise à montrer que les sociétés française et Britannique connaissent des mutations profondes liées à l'industrialisation et à l'urbanisation. On peut mettre en avant : - les transformations des modes de production dans les deux pays (mécanisation, essor du salariat, etc.) et la modernisation encouragée par le Second Empire ; - les conditions de vie et de travail des ouvriers britanniques dans les villes industrielles ; - l'importance du monde rural et les débuts de l'exode rural en France ; - l'importance politique de la question sociale dans les deux pays.
Points de passage et d'ouverture	■ Paris haussmannien : la transformation d'une ville. ■ L'affirmation du mouvement ouvrier et syndical : le droit de grève accordé le 25 mai 1864 en France et le <i>Trade Union Act</i> de 1871 au Royaume-Uni.

- Charles Dickens, écrivain et militant des droits humains.

Chapitre 3. La France, le Royaume-Uni et la construction de nouveaux États par la guerre et la diplomatie

Objectifs	Ce chapitre vise à montrer le rôle international de la France et du Royaume-Uni, notamment lors de la construction des unités italienne et allemande. Cette politique d'unification est menée par des régimes monarchiques qui s'appuient sur le mouvement des nationalités, la guerre et la diplomatie. On peut mettre en avant : - la participation du Royaume-Uni et de la France à la guerre de Crimée ; - la participation du Second Empire à la marche vers l'unité italienne ; - la guerre de 1870 qui entraîne la chute du Second Empire et permet l'unité allemande.
Points de passage et d'ouverture	■ 1854 - La charge de la brigade légère. ■ le rattachement de Nice et de la Savoie à la France. ■ 1871 - Bismarck et la proclamation du Reich.

Thème 3 : La France et le Royaume-Uni : politique et société jusqu'en 1914 (14-16 heures)

Chapitre 1. La mise en œuvre du projet républicain et la démocratisation de la société britannique

Objectifs	Ce chapitre vise à montrer la manière dont le régime républicain se met en place et s'enracine ainsi que les oppositions qu'il rencontre. Il vise également à comprendre les évolutions de la société britannique. On peut mettre en avant : - 1870-1875 : l'instauration de la République et de la démocratie parlementaire en France ; - l'affirmation des libertés fondamentales dans les deux pays ; - le projet d'unification de la nation française autour des valeurs de 1789 et ses modalités de mise en œuvre (symboles, lois scolaires, etc.) ; - les oppositions qui s'expriment en France (courants révolutionnaires, refus de la politique laïque par l'Église catholique, structuration de l'antisémitisme autour de l'affaire Dreyfus, nationalisme, etc.) ; - les avancées de la démocratisation de la société britannique ; - le refus du droit de vote des femmes dans les deux pays, le mouvement des suffragettes au Royaume-Uni.
Points de passage et d'ouverture	■ 1905 - La loi de séparation des Églises et de l'État : débats et mise en œuvre. ■ Emily Davidson : le drame du derby d'Epsom de 1913.

Chapitre 2. Permanences et mutations des sociétés française et britannique jusqu'en 1914

Objectifs	Ce chapitre vise à montrer les spécificités de la société française qui connaît une révolution industrielle importante tout en demeurant majoritairement rurale, ainsi que les évolutions de la société britannique. On peut mettre en avant dans les deux pays : - l'industrialisation et les progrès techniques ; - la question ouvrière et le mouvement ouvrier ; - l'immigration et la place des étrangers ; - l'importance du monde rural et ses difficultés ; - l'évolution de la place des femmes.
Points de passage et d'ouverture	■ les expositions universelles de 1889 et 1900. ■ le développement du syndicalisme et son lien avec le parti travailliste au Royaume-Uni. ■ la crise agricole des années 1870 au Royaume-Uni.

Chapitre 3. Métropole et colonies

Objectifs	Ce chapitre compare les sources, le processus, et les effets de l'impérialisme
------------------	--

	britannique et de la colonisation française. On peut mettre en avant : - La comparaison entre les constructions des empires coloniaux des deux pays ; - le cas particulier de l'Algérie (conquête de 1830 à 1847) organisée en départements français en 1848 ; - le fonctionnement des sociétés coloniales (affrontements, résistances, violences, négociations, contacts et échanges).
Points de passage et d'ouverture	■ 1884-1885 - La conférence de Berlin. ■ 1904 - L'Entente cordiale, une réponse aux tensions coloniales entre France et Royaume-Uni.

Thème 4 : La Première Guerre mondiale : le « suicide de l'Europe » et la fin des empires européens (18-20 heures)

Chapitre 1. Un embrasement mondial

Objectifs	Ce chapitre traite des phases et des formes de la Première Guerre mondiale, après un exposé rapide par le professeur des causes de ce conflit. On peut mettre en avant : - les motivations et les buts de guerre des belligérants ; - l'extension progressive du conflit à l'échelle mondiale et les grandes étapes de la guerre ; - l'échec de la guerre de mouvement et le passage à la guerre de position ; - la désintégration de l'empire russe.
Points de passage et d'ouverture	■ La crise de juillet 1914. ■ 1915 - L'offensive des Dardanelles. ■ 1916 - La bataille de la Somme.

Chapitre 2. Les sociétés en guerre : des civils acteurs et victimes de la guerre

Objectifs	Ce chapitre vise à souligner l'implication des sociétés, des économies, des sciences et des techniques dans une guerre longue. On peut mettre en avant : - les dimensions économique, industrielle et scientifique de la guerre ; - les conséquences à court et long termes de la mobilisation des civils, notamment en ce qui concerne la place des femmes dans la société ; - le génocide des Arméniens, en articulant la situation des Arméniens depuis les massacres de 1894-1896 et l'évolution du conflit mondial.
Points de passage et d'ouverture	■ 1914 - Le <i>Defense of the Realm Act</i>. ■ Marie Curie dans la guerre. ■ 24 mai 1915 - La déclaration de la Triple Entente à propos des « crimes contre l'humanité et la civilisation » perpétrés contre les Arméniens de l'Empire ottoman.

Chapitre 3. Sortir de la guerre : ordre et désordre, la difficile construction de la paix

Objectifs	Ce chapitre vise à étudier les différentes manières dont les belligérants sont sortis de la guerre et la difficile construction de la paix. On peut mettre en avant : - le bilan humain et matériel de la guerre ; - les traités de paix et la fin des empires multinationaux européens ; - la Société des Nations et le système des mandats ; - les interventions étrangères et la guerre civile en Russie jusqu'en 1922 ; - les enjeux de mémoire de la Grande Guerre tant pour les acteurs collectifs que pour les individus et leurs familles.
Points de passage et d'ouverture	■ 1918 - Les 14 points du président Wilson. ■ 1919 - le traité de Versailles. ■ 1920 - Le soldat inconnu et les enjeux mémoriels en France et au Royaume-Uni.

Géographie

« Les dynamiques d'un monde en recomposition »

Sous l'effet des processus de transition - appréhendés en classe de seconde -, le monde contemporain connaît de profondes recompositions spatiales à toutes les échelles. Dans le cadre du programme de première, l'étude des dynamiques à l'œuvre fait ressortir la complexité de ces processus de réorganisation des espaces de vie et de production.

Ces recompositions peuvent être observées à travers le poids croissant des villes et des métropoles dans le fonctionnement des sociétés et l'organisation des territoires. La métropolisation, parfois associée à l'idée d'une certaine uniformisation des paysages urbains, renvoie toutefois à des réalités très diverses selon les contextes territoriaux. Elle contribue aussi à accentuer la concurrence entre les métropoles, ainsi que la diversité et les inégalités socio-spatiales en leur sein.

En lien avec la métropolisation, les espaces productifs se recomposent autour d'un nombre croissant d'acteurs aux profils variés. Ces recompositions s'inscrivent au sein de configurations spatiales multiples qui évoluent en fonction de l'organisation des réseaux de production (internationaux, régionaux ou locaux).

Les espaces productifs liés à l'agriculture sont traités plus spécifiquement dans le thème sur les espaces ruraux. La multifonctionnalité de ces derniers et leurs liens avec les espaces urbains s'accroissent, à des degrés divers selon les contextes, et contribuent au développement de conflits d'usages.

Thème 1 : La métropolisation : un processus mondial différencié (17-19 heures)

Questions	Commentaire
- Les villes à l'échelle mondiale : le poids croissant des métropoles. - Des métropoles inégales et en mutation.	Depuis 2007, la moitié de la population mondiale vit en ville ; cette part ne cesse de progresser. Cette urbanisation s'accompagne d'un processus de métropolisation : concentration des populations, des activités et des fonctions de commandement. En dépit de ce que l'on pourrait identifier comme des caractéristiques métropolitaines (quartier d'affaires, équipement culturel de premier plan, nœuds de transports et de communication majeur, institution de recherche et d'innovation, etc.), les métropoles sont très diverses. Elles sont inégalement attractives et n'exercent pas la même influence. À l'échelle locale, l'étalement urbain combiné à l'émergence de nouveaux centres fonctionnels (dans la ville-centre comme dans les périphéries) contribuent à recomposer les espaces intra-métropolitains. Cela se traduit également par une accentuation des contrastes et des inégalités au sein des métropoles.

Études de cas possibles

- La métropolisation au Brésil : dynamiques et contrastes.
- Mumbai : une métropole fragmentée.
- La mégapole du Nord-Est des États-Unis (de Boston à Washington) : des synergies métropolitaines.

Question spécifique sur le Royaume-Uni	Commentaire
Le Royaume-Uni : la prédominance d'une ville mondiale.	Londres est une des principales métropoles mondiales, cela a des conséquences importantes sur les activités présentes, sur le rythme de sa croissance, sur les populations qui y vivent et sur l'organisation de la ville. Les politiques et actions mises en place visent à la fois à renforcer cette influence mondiale et à en limiter les effets négatifs pour les populations et le territoire. Parallèlement, les autres métropoles et villes évoluent de manière moins forte en dépit de politiques urbaines. Les évolutions ont cependant été sensibles dans des métropoles telle que Birmingham et certaines petites villes des périphéries des métropoles sont en plein essor.

Thème 2 : Une diversification des espaces et des acteurs de la production (17-19 heures)

Questions	Commentaire
- Les espaces de production dans le monde : une diversité croissante. - Métropolisation, littoralisation des espaces productifs et	À l'échelle mondiale, les logiques et dynamiques des principaux espaces et acteurs de production de richesses (en n'omettant pas les services) se recomposent. Les espaces productifs majeurs sont divers et plus ou moins spécialisés. Ils sont de plus en plus nombreux, interconnectés et se concentrent surtout dans les métropoles et sur les littoraux. Les processus de production s'organisent en chaînes de valeur ajoutée à différentes échelles. Cela se traduit par des flux d'échanges matériels et

accroissement des flux.	immatériels toujours plus importants. Les chaînes et les réseaux de production sont, dans une large mesure, organisés par les entreprises internationales, mais l'implantation des unités productives dépend également d'autres acteurs - notamment publics -, des savoir-faire, des coûts de main d'œuvre ou encore des atouts des différents territoires. Ceux-ci sont de plus en plus mis en concurrence. Parallèlement, l'économie numérique élargit la diversité des espaces et des acteurs de la production.
-------------------------	--

Études de cas possibles

- Les espaces des industries aéronautique et aérospatiale européennes : une production en réseau.
- Singapour : l'articulation de la finance, de la production et des flux.
- Les investissements chinois en Afrique : la recomposition des acteurs et espaces de la production aux échelles régionale et mondiale.
- La Silicon Valley : un espace productif intégré de l'échelle locale à l'échelle mondiale.

Question spécifique sur la France	Commentaire
La France : les systèmes productifs entre valorisation locale et intégration européenne et mondiale.	L'étude des systèmes productifs français (outre-mer inclus) permet de mettre en avant les lieux et acteurs de la production à l'échelle nationale, tout en soulignant l'articulation entre valorisation locale et intégration européenne et mondiale.

Thème 3 : Les espaces ruraux : multifonctionnalité ou fragmentation (17-19 heures)

Questions	Commentaire
- La fragmentation des espaces ruraux. - Affirmation des fonctions non agricoles et conflits d'usages.	Les recompositions des espaces ruraux dans le monde sont marquées par le paradoxe de liens de plus en plus étroits avec les espaces urbains et l'affirmation de spécificités rurales (paysagères, économiques, voire socio-culturelles), impliquant des dynamiques contrastées de valorisation, de mise à l'écart ou de protection de la nature et du patrimoine. Globalement, la part des agriculteurs diminue au sein des populations rurales. Toutefois, l'agriculture reste structurante pour certains espaces ruraux, avec des débouchés de plus en plus variés, alimentaires et non alimentaires. À l'échelle mondiale, la multifonctionnalité des espaces ruraux s'affirme de manière inégale par l'importance croissante, en plus de la fonction agricole, de fonctions résidentielle, industrielle, environnementale ou touristique, contribuant tout à la fois à diversifier et à fragiliser ces espaces. Cette multifonctionnalité et cette fragmentation expliquent en partie la conflictualité accrue dans ces espaces autour d'enjeux divers, notamment fonciers : accaparement des terres, conflits d'usage, etc. Elles posent la question de leur dépendance aux espaces urbains.

Études de cas possibles

- Les mutations des espaces ruraux de Toscane.
- Les transformations paysagères des espaces ruraux d'une région française (métropolitaine ou ultramarine).
- Mutations agricoles et recomposition des espaces ruraux en Inde.
- Les espaces ruraux canadiens : une multifonctionnalité marquée.

Question spécifique sur la France	Commentaire
La France : des espaces ruraux multifonctionnels, entre initiatives locales et politiques européennes.	En France, les espaces ruraux se transforment : - mutation des systèmes agricoles et diversification des fonctions productives, - pression urbaine croissante et liens accrus avec les espaces urbains, - entre vieillissement et renouveau des populations rurales, diversification des dynamiques démographiques et résidentielles. Ces mutations s'accompagnent d'enjeux d'aménagement et de développement rural : valorisation et soutien de l'agriculture,

équipement numérique, télétravail, protection de l'environnement, maintien et organisation ou réorganisation des services publics... Ces enjeux mobilisent des acteurs à différentes échelles, du développement local aux politiques nationales et européennes de développement rural.

Thème 4 conclusif : La Chine : des recompositions spatiales multiples (9-11 heures)

Questions	Commentaire
- Développement et inégalités. - Des ressources et des environnements sous pression. - Recompositions spatiales : urbanisation, littoralisation, mutations des espaces ruraux.	La Chine est un pays où les évolutions démographiques et les transitions (urbaine, environnementale ou énergétique, etc.) engendrent de nombreux paradoxes et suscitent des recompositions spatiales spectaculaires. Les évolutions démographiques, les migrations des campagnes vers les villes, la surexploitation des ressources, la pollution, l'ouverture et l'insertion de plus en plus forte dans la mondialisation accentuent les contrastes territoriaux.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Enseignements primaire et secondaire

Classes de première des voies générale et technologique

Programme national d'œuvres pour l'enseignement de français - années scolaires 2021-2022 et 2022-2023

NOR : MENE2036974N

note de service du 8-1-2021

MENJS - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs de lettres

Références : arrêté du 17-1-2019 modifié (BOEN spécial n° 1 du 22-1-2019 et BOEN du 30-4-2020)

Le programme de français fixe quatre objets d'étude pour la classe de première : la poésie du XIXe siècle au XXe siècle, la littérature d'idées du XVIe siècle au XVIIIe siècle, le roman et le récit du Moyen Âge au XXe siècle, le théâtre du XVIIe siècle au XXIe siècle. Chacun des objets d'étude associe une œuvre (ou une section substantielle et cohérente d'une œuvre) et un parcours permettant de la situer dans son contexte historique et générique. Le programme national de douze œuvres, renouvelé par quart tous les ans, définit trois œuvres par objet d'étude, parmi lesquelles le professeur en choisit une et son parcours associé.

La liste des œuvres et des parcours inscrits au programme de première **pour l'année scolaire 2021-2022** et pour les épreuves anticipées de la session 2023 du baccalauréat est la suivante :

Classe de première de la voie générale

Objet d'étude pour lequel les œuvres sont renouvelées

■ La littérature d'idées du XVIe siècle au XVIIIe siècle

Rabelais, *Gargantua* / parcours : rire et savoir.

La Bruyère, *Les Caractères*, livres V à X / parcours : la comédie sociale.

Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (du « préambule » au « postambule ») / parcours : écrire et combattre pour l'égalité.

Objets d'étude pour lesquels les œuvres sont maintenues

■ La poésie du XIXe siècle au XXe siècle

Victor Hugo, *Les Contemplations*, livres I à IV / parcours : les mémoires d'une âme.

Charles Baudelaire, *Les Fleurs du Mal* / parcours : alchimie poétique : la boue et l'or.

Guillaume Apollinaire, *Alcools* / parcours : modernité poétique ?

■ Le roman et le récit du Moyen Âge au XXe siècle

Madame de Lafayette, *La Princesse de Clèves* / parcours : individu, morale et société.

Stendhal, *Le Rouge et Noir* / parcours : le personnage de roman, esthétiques et valeurs.

Marguerite Yourcenar, *Mémoires d'Hadrien* / parcours : soi-même comme un autre.

■ Le théâtre du XVIIe siècle au XXIe siècle

Molière, *Le Malade imaginaire* / parcours : spectacle et comédie.

Marivaux, *Les Fausses Confidences* / parcours : théâtre et stratagème.

Jean-Luc Lagarce, *Juste la fin du monde* / parcours : crise personnelle, crise familiale.

Classe de première de la voie technologique

Objet d'étude pour lequel les œuvres sont renouvelées

■ La littérature d'idées du XVIe siècle au XVIIIe siècle

Rabelais, *Gargantua*, chapitres XI à XXIV / parcours : la bonne éducation.

La Bruyère, *Les Caractères*, livre XI « De l'Homme » / parcours : peindre les Hommes, examiner la nature humaine.

Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (du « préambule » au « postambule ») / parcours : écrire et combattre pour l'égalité.

Objets d'étude pour lesquels les œuvres sont maintenues

■ **La poésie du XIXe siècle au XXe siècle**

Victor Hugo, *Les Contemplations*, livres I à IV / parcours : les mémoires d'une âme.
Charles Baudelaire, *Les Fleurs du Mal* / parcours : alchimie poétique : la boue et l'or.
Guillaume Apollinaire, *Alcools* / parcours : modernité poétique ?

■ **Le roman et le récit du Moyen Âge au XXe siècle**

Madame de Lafayette, *La Princesse de Clèves* / parcours : individu, morale et société.
Jules Verne, *Voyage au centre de la Terre* / parcours : science et fiction.
Nathalie Sarraute, *Enfance* / parcours : récit et connaissance de soi.

■ **Le théâtre du XVIIe siècle au XXe siècle**

Molière, *Le Malade imaginaire* / parcours : spectacle et comédie.
Marivaux, *L'Île des esclaves* / parcours : maîtres et valets.
Jean-Luc Lagarce, *Juste la fin du monde* / parcours : crise personnelle, crise familiale.

La liste des œuvres et des parcours inscrits au programme de première **pour l'année scolaire 2022-2023** et pour les épreuves anticipées de la session 2024 du baccalauréat est la suivante :

Classe de première de la voie générale

Objet d'étude pour lequel les œuvres sont renouvelées

■ **Le roman et le récit du Moyen Âge au XXe siècle**

Abbé Prévost, *Manon Lescaut* / parcours : personnages en marge, plaisirs du romanesque.
Balzac, *La Peau de chagrin* / parcours : les romans de l'énergie : création et destruction.
Colette, *Sido* suivi de *Les Vrilles de la vigne* / parcours : la célébration du monde.

Objets d'étude pour lesquels les œuvres sont maintenues

■ **La poésie du XIXe siècle au XXe siècle**

Victor Hugo, *Les Contemplations*, livres I à IV / parcours : les mémoires d'une âme.
Charles Baudelaire, *Les Fleurs du Mal* / parcours : alchimie poétique : la boue et l'or.
Guillaume Apollinaire, *Alcools* / parcours : modernité poétique ?

■ **Le théâtre du XVIIe siècle au XXe siècle**

Molière, *Le Malade imaginaire* / parcours : spectacle et comédie.
Marivaux, *Les Fausses Confidences* / parcours : théâtre et stratagème.
Jean-Luc Lagarce, *Juste la fin du monde* / parcours : crise personnelle, crise familiale.

■ **La littérature d'idées du XVIe siècle au XVIIIe siècle**

Rabelais, *Gargantua* / parcours : rire et savoir.
La Bruyère, *Les Caractères*, livres V à X / parcours : la comédie sociale.
Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (du « préambule » au « postambule ») / parcours : écrire et combattre pour l'égalité.

Classe de première de la voie technologique

Objet d'étude pour lequel les œuvres sont renouvelées

■ **Le roman et le récit du Moyen Âge au XXe siècle**

Abbé Prévost, *Manon Lescaut* / parcours : personnages en marge, plaisirs du romanesque.
Balzac, *Mémoires de deux jeunes mariées* / parcours : raison et sentiments.
Colette, *Sido* suivi de *Les Vrilles de la vigne* / parcours : la célébration du monde.

Objets d'étude pour lesquels les œuvres sont maintenues

■ **La poésie du XIXe siècle au XXe siècle**

Victor Hugo, *Les Contemplations*, livres I à IV / parcours : les mémoires d'une âme.
Charles Baudelaire, *Les Fleurs du Mal* / parcours : alchimie poétique : la boue et l'or.
Guillaume Apollinaire, *Alcools* / parcours : modernité poétique ?

■ **Le théâtre du XVIIe siècle au XXe siècle**

Molière, *Le Malade imaginaire* / parcours : spectacle et comédie.
Marivaux, *L'Île des esclaves* / parcours : maîtres et valets.
Jean-Luc Lagarce, *Juste la fin du monde* / parcours : crise personnelle, crise familiale.

■ **La littérature d'idées du XVIe siècle au XVIIIe siècle**

Rabelais, *Gargantua*, chapitres XI à XXIV / parcours : la bonne éducation.
La Bruyère, *Les Caractères*, livre XI « De l'Homme » / parcours : peindre les Hommes, examiner la nature humaine.
Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (du « préambule » au « postambule ») / parcours : écrire et combattre pour l'égalité.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Personnels

Mouvement

Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les écoles européennes - rentrée scolaire 2021/2022

NOR : MENH2100574N

note de service du 25-1-2021

MENJS - DGRH B2-4

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie, aux vice-recteurs et vice rectrices ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie - directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale

La présente note de service s'inscrit dans le cadre des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) publiées au BOEN du 16 novembre 2020, conformément aux dispositions de la loi n° 2019-928 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Elle a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures à un poste dans les écoles européennes pour la rentrée scolaire 2021/2022.

I- Dispositions générales

I-1 Spécificités des écoles européennes

Les écoles européennes sont implantées dans les pays suivants : Belgique (Bruxelles I - qui comprend le site d'Uccle qui accueille des élèves des premier et second degrés, et le site de Berkendael qui accueille des élèves uniquement du premier degré -, II, III, IV, Mol, l'école est située à 90 km au nord-est de Bruxelles et à 45 km d'Anvers) ; Allemagne (Karlsruhe, Munich, Francfort) ; Luxembourg (Luxembourg I et II) ; Italie (Varèse) ; Espagne (Alicante) et Pays-Bas (Bergen, l'école est située à 45 km au nord d'Amsterdam et à 15 km d'Alkmaar). Les écoles européennes, qui scolarisent les élèves de la maternelle à la terminale, rassemblent, pour chacune d'entre elles, entre 600 et 3500 élèves de différentes nationalités amenés à choisir une deuxième langue parmi les trois langues véhiculaires (allemand, anglais, français). Les professeurs de lettres ainsi que les professeurs des écoles sont donc appelés à prendre en charge un enseignement du français langue 2, 3 ou 4 (autre celui de la langue maternelle). Cette spécificité rend indispensable une solide formation et/ou une expérience avérée en français langue étrangère.

La structure des écoles européennes mêle des cultures professionnelles très différentes et se distingue par un système éducatif spécifique, tant du point de vue administratif que pédagogique ; en particulier, les parents sont très présents dans les écoles européennes, où ils assument pleinement leur rôle de co-éducateur.

L'ouverture d'esprit, la capacité à communiquer, la souplesse et la tolérance sont indispensables.

De grandes facultés d'adaptation sont nécessaires. Une volonté et une capacité à travailler en équipe sont également indispensables : il s'agit de travailler, non seulement dans une section francophone (avec des enseignants français, belges et luxembourgeois) mais aussi d'entretenir des liens étroits avec les enseignants d'autres langues européennes et d'autres cultures en matière d'éducation. La présence dans l'établissement est requise du lundi au vendredi (tâches d'enseignement, de surveillance et réunions de coordination et d'harmonisation, suivi des élèves, élaboration des sujets d'examens internes et propositions des sujets du baccalauréat).

La consultation du site internet des écoles européennes <http://www.eursec.eu> est vivement recommandée afin de mieux mesurer les spécificités et les exigences de cet enseignement, et de prendre connaissance, notamment, des programmes sensiblement différents de ceux en vigueur en France.

I-2 Personnels concernés

Ces dispositions s'appliquent aux seuls candidats fonctionnaires titulaires du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports au moment du dépôt du dossier (agrégés, certifiés, professeurs d'EPS, instituteurs et professeurs des écoles) et qui se trouvent dans l'une des situations administratives suivantes : en activité, en congé parental, en disponibilité, en position de détachement en France ou à l'étranger. Les fonctionnaires doivent en outre justifier de l'exercice d'au moins deux ans en qualité de titulaire dans leur corps.

Les enseignants ayant déjà exercé en qualité de fonctionnaire détaché dans une école européenne de type 1 ne peuvent faire acte de candidature.

Le statut du personnel des écoles européennes précise que dans le cas où l'affectation antérieure de l'agent est située **en dehors du territoire européen des États membres, le lieu d'origine, lors de son entrée en fonction, est fixé à la capitale du pays dont il est ressortissant.**

C'est ainsi que les enseignants affectés dans les départements d'outre-mer (DOM) dont la candidature est retenue ne pourront pas prétendre à la prise en charge des frais de changement de résidence (DOM/Paris). L'appréciation de la prise en charge des frais Paris/école européenne s'effectuera en application de l'article 59 du statut du personnel détaché auprès des écoles européennes.

I- 3 Séjour

La durée de séjour dans les écoles européennes est de neuf ans. La période probatoire s'étend sur deux années, suivie d'une deuxième période d'une durée de trois ans, puis d'une dernière période de quatre ans. Pour leur prise en charge administrative et financière durant leur séjour dans une école européenne, les personnels du premier degré sont placés auprès de l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Moselle pour leur gestion financière, la gestion individuelle et collective relevant de leur département d'origine. Les personnels du second degré sont affectés dans l'académie de Strasbourg. La part salariale complémentaire versée par les écoles européennes fait l'objet d'une réglementation interne qui précise les grilles et échelons. Les candidats sont invités à en prendre connaissance avant de déposer leur dossier.

Le renouvellement du contrat, pour trois ans à l'issue des deux premières années et pour quatre ans à l'issue de la 5e année, n'est pas un droit acquis, mais reste subordonné à l'avis des corps d'inspection ainsi qu'à celui du directeur de l'école.

Conformément à l'article 4 du statut du personnel des écoles européennes, les mutations internes peuvent être accordées au terme de la 5e année.

II- Consignes relatives au dépôt du dossier de candidature

II- 1 Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature est téléchargeable sur Internet : <http://www.education.gouv.fr> à la rubrique « Concours, emplois et carrières ». Il est constitué d'un formulaire à compléter. Celui-ci doit impérativement être accompagné des pièces justificatives énumérées en page 4 de ce formulaire.

Une lettre de motivation ainsi qu'un curriculum vitae détaillé sur papier libre doivent notamment être joints au dossier. La qualité et la précision des renseignements portés dans le dossier contribuent à une meilleure appréciation de la candidature. Il convient tout particulièrement de mentionner les capacités linguistiques, conformément au cadre commun européen de référence.

II-2 Avis et transmission des dossiers de candidature par la voie hiérarchique

Le formulaire de candidature doit obligatoirement comporter l'avis du supérieur hiérarchique direct et celui de l'IA-Dasen ou du recteur.

Il appartient aux candidats de solliciter ces avis en transmettant leurs dossiers à leurs supérieurs hiérarchiques directs.

Le supérieur hiérarchique direct (IEN pour le 1er degré, chef d'établissement pour le 2d degré) porte un avis sur la candidature de l'intéressé. Il formule une appréciation littéraire sur la manière de servir de ce dernier, sa capacité d'adaptation, son sens des relations humaines, son implication dans la vie de l'école ou de l'établissement.

Le dossier de candidature est ensuite impérativement transmis aux services départementaux (1er degré) ou académiques (2d degré). Ceux-ci formulent un avis et font parvenir les dossiers de candidature pour étude aux inspecteurs en charge des écoles européennes et à la DGRH du ministère.

Les candidats sont invités à transmettre leur dossier au plus tôt afin de permettre aux services départementaux ou académiques de respecter la date limite de dépôt des dossiers **fixée au vendredi 12 mars 2021**. Les personnels détachés à l'étranger veilleront tout particulièrement à envoyer leur dossier le plus tôt possible, des délais importants de transmission ayant parfois été constatés.

Les personnels en disponibilité ou en congé parental transmettront également leur dossier par l'intermédiaire des services départementaux (1er degré) ou académiques (2d degré) dont ils dépendaient lors de leur dernière affectation. Pour ces personnels, la rubrique « avis des autorités hiérarchiques » doit impérativement être renseignée et visée par l'IA-Dasen ou par le recteur.

Les **services départementaux ou académiques** sont ensuite chargés de transmettre le dossier **complet en deux exemplaires** :

Pour le premier degré :

- au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, bureau des personnels enseignants du premier degré (DGRH B2-1), 72 rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13.
- à Gisèle Ducatez, inspectrice de l'éducation nationale chargée de mission pour les écoles européennes, rectorat de l'académie de Paris, Bureau des personnels d'encadrement, 12 Boulevard d'Indochine CS 40049

75933 Paris Cedex 19.

Pour le second degré :

- au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, bureau des personnels enseignants du second degré hors académie (DGRH B2-4), 72 rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13.
- à Jean-Pierre Grosset-Bourbange inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional chargé de mission pour les écoles européennes, rectorat de l'académie de Strasbourg, 6 rue de la Toussaint, 67975 Strasbourg Cedex 9.

La date limite d'envoi aux bureaux DGRH B2-1 et DGRH B2-4, ainsi qu'aux inspecteurs en charge des écoles européennes est fixée au **vendredi 12 mars 2021**.

Le respect de ces instructions conditionne le bon déroulement de la prochaine campagne de recrutement des personnels dans les écoles européennes. Les dossiers de candidature qui ne respecteraient pas la procédure décrite ci-dessus ne seront pas examinés.

II-3 Examen des candidatures

Les candidats sont nommés sur proposition des inspecteurs en charge des écoles européennes.

Les candidats retenus en seront informés par courriel à partir de la mi-avril.

III- Postes susceptibles d'être vacants

Les candidatures de personnels non mentionnés dans le I-2 ne seront pas prises en compte.

Les mutations internes étant prioritaires, la localisation des postes susceptibles d'être vacants ne peut être précisée.

Les candidats peuvent formuler jusqu'à 13 vœux. Les candidats formulent exclusivement dans leurs vœux les écoles dans lesquelles ils souhaitent se rendre.

III- 1 Enseignement pré-élémentaire et élémentaire

Dans le premier degré, les disciplines sont enseignées en référence aux programmes européens avec leurs particularismes : notamment la religion et la morale laïque.

Des heures européennes (heures d'enseignement rassemblant des élèves de langues différentes) doivent également être assurées. Les enseignants français ne sont pas autorisés à enseigner la religion conformément au principe de laïcité.

Des compétences en français langue étrangère sont requises. Il s'agit de connaissances théoriques, sanctionnées par l'obtention d'un diplôme, mais aussi de la mise en œuvre avérée de ces connaissances par une pratique (par exemple prise en charge d'enfants primo arrivants dans une classe d'initiation).

Une bonne connaissance de l'anglais et/ou de l'allemand ainsi que de la langue du pays d'accueil est indispensable. Une bonne maîtrise de l'outil informatique est préconisée.

- **Pour la rentrée scolaire 2021, 9 instituteurs ou professeurs des écoles justifiant de compétences en matière d'enseignement du français langue étrangère pourront être recrutés.**

III- 2 Enseignement secondaire

Les professeurs sont appelés à enseigner de la 1^{re} à la 7^e classe (soit de la 6^e à la Terminale) et à s'impliquer, en outre, dans divers aspects de la vie de l'école. L'activité de l'enseignant ne se limite en aucun cas aux strictes périodes d'enseignement qui sont de 45 minutes chacune.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que ces postes nécessitent une expérience et des qualifications attestées, en particulier une formation en français langue étrangère pour les enseignants de lettres et d'histoire-géographie.

Dans certains cas, une formation universitaire en philosophie (pour les candidats « lettres ») pourra être intéressante et ouvrir exceptionnellement sur une petite partie d'enseignement en philosophie.

Une connaissance actualisée de l'anglais et/ou de l'allemand est indispensable dans l'environnement quotidien de l'exercice de la fonction.

Des compétences larges en culture numérique et nouvelles technologies de l'information et de la communication peuvent être exigées.

- **11 enseignants du second degré pourront être recrutés :**

- **5 professeurs agrégés ou certifiés de lettres modernes ;**

- **1 professeur agrégé ou certifié de lettres classiques ;**

Les professeurs de lettres sont amenés à enseigner à des élèves en français langue maternelle, langue II, III ou IV. Cette importance de l'enseignement en langue II, III ou IV suppose une solide formation en français langue étrangère (FLE) et une réelle expérience.

- **1 professeur agrégé ou certifié d'histoire et géographie ;**

- **4 professeurs agrégés ou certifiés de physique chimie.**

Toutefois, cette liste n'est pas exhaustive. Des postes de professeurs certifiés ou agrégés non mentionnés ci-dessus (arts plastiques, philosophie, éducation physique et sportive ou sciences économiques et sociales) pourraient être amenés à devenir vacants après la publication de la présente note de service.

Il est donc vivement conseillé aux personnels enseignants relevant des disciplines indiquées ci-dessus, souhaitant être recrutés dans une école européenne pour la rentrée 2021/2022, de déposer leur candidature.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Annexes

- ➔ [Annexe 1 - Formulaire 1er degré 2021](#)
- ➔ [Annexe 2 - Formulaire 2d degré 2021](#)

Annexe 1 - Formulaire 1^{er} degré

Dossier de candidature à un poste dans les écoles européennes

Enseignant du 1^{er} degré

Dossier à établir en **deux exemplaires** accompagnés **chacun de toutes les pièces justificatives**
et à **adresser par la voie hiérarchique** avant le **vendredi 12 mars 2021**

Un exemplaire adressé au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports
Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau des personnels enseignants du premier degré (DGRH B2-1)
72 rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13

Un exemplaire adressé au Rectorat de l'académie de Paris

Madame Gisèle Ducatez
Inspectrice de l'éducation nationale chargée de mission pour les écoles européennes
Bureau des personnels d'encadrement
12 Boulevard d'Indochine
CS 40049 75933
Paris Cedex 19

Photo

Numen | | | | | | | | | | | | | | | |

Corps : (instituteur ; professeur des écoles)	Grade : (classe normale ; hors classe, classe exceptionnelle)	Échelon :
---	--	------------------------

Nom de famille :		Nom d'usage :	
Prénoms :			
Date de naissance :		Lieu de naissance :	
		Tél. :	
Adresse personnelle :		Port. :	
Code Postal :		Commune :	
Courriel : (à remplir obligatoirement)			

Situation de famille					
☐ Marié(e)	☐ Concubin(e)	☐ Pacs	☐ Célibataire	☐ Divorcé(e)	☐ Veuf(ve)
Nom de famille du conjoint:			Nom d'usage du conjoint:		
Est-il/elle candidat à un poste dans les écoles européennes ? Oui ☐ Non ☐			Si oui précisez : 1 ^{er} degré ☐ 2 ^d degré ☐		
Discipline :					

Situation administrative au moment du dépôt du dossier être titulaire et justifier de deux années de services effectifs en qualité de titulaire dans la fonction					
Position	Activité	Détachement	Disponibilité	Congé parental	
Affectation (indiquez l'établissement ou l'organisme d'accueil, commune et code postal) :					
Département de rattachement :					
Date de 1re titularisation au MENJS :					

État des services À établir par ordre chronologique à partir des fonctions actuelles. Précisez si les fonctions ont été effectuées en qualité de titulaire (T.), de stagiaire (S) ou de non-titulaire (N.T.). <i>Soulignez les dates de titularisation dans les différents corps, les interruptions de service (nature et date) seront également indiquées</i>						
Corps	Qualité (titulaire : T/ stagiaire : S/ non titulaire : NT)	Discipline Fonctions	Classes enseignées	Établissements - Organismes - Villes - Pays	Périodes	
					du	au

Éléments de profil

A. - **Langues étrangères** (précisez le niveau **actuel** pour chacune) :

Joindre l'attestation du niveau de connaissance des langues étrangères.

Allemand						Anglais						Espagnol						Italien					
A1	A2	B1	B2	C1	C2	A1	A2	B1	B2	C1	C2	A1	A2	B1	B2	C1	C2	A1	A2	B1	B2	C1	C2

Autres langues :

B. - **Diplômes**

☐ CAEI/CAPSAIS/Capa-SH/CAPPEI

☐ CAFIPEMF

Option.....

Option.....

Autres

C. - **Stages**

D- **Programme Jules Verne**

Français langue étrangère

	année	durée		année	durée
☐ BELC			☐ Master FLE		
☐ Licence mention FLE			☐ Certification complémentaire FLS		
☐ Maîtrise FLE			☐ Autre :		

Tuic (technologies usuelles de l'information et de la communication)

Stages

suivis/compétences :

E.- **Expériences acquises au cours des dernières années** (cochez, développez si nécessaire)

☐ Expérience de l'enseignement du français langue étrangère (lieu – année – nature)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

☐ Expérience de l'enseignement en maternelle (précisez le nombre d'années) :

.....

.....

.....

.....

.....

F. - **Animation** (développez si nécessaire)

☐ Animation de clubs (club théâtre, club photo, club ciné, club informatique, etc.) :

.....

.....

.....

Vœux

Dans la liste suivante, classez **exclusivement le ou les seuls établissements** dans lesquels vous souhaiteriez être affecté :

Belgique (Bruxelles I ; Bruxelles II ; Bruxelles III Bruxelles IV ; Mol) ; Pays-Bas (Bergen) ; Allemagne (Karlsruhe ; Munich) ;

Francfort) Luxembourg (Luxembourg I ; Luxembourg II) ; Italie (Varèse) Espagne (Alicante)

N°	Libellé établissement	N°	Libellé établissement
1		8	
2		9	
3		10	
4		11	
5		12	
6		13	
7			

Dernières inspections/rendez-vous de carrière

Date dernière inspection ou entretien
de rendez-vous de carrière ____/____/____

Autres actes de candidatures
(cochez les cases correspondantes)

- Mouvement interdépartemental ☐ Oui ☐ Non - Postes du réseau culturel et coopération ☐ Oui ☐ Non
 - AEFE ☐ Oui ☐ Non - Postes dans les collectivités d'outre-Mer ☐ Oui ☐ Non
 - Autres étranger (hors AEFE) ☐ Oui ☐ Non

Pièces à joindre (le dossier de candidature ainsi que les pièces seront transmis en deux exemplaires)

(Les pièces seront numérotées)

- Lettre de motivation ☐
 - Curriculum détaillé ☐
 - Les 2 derniers rapports d'inspection ou rendez-vous de carrière ☐
 - Attestation(s) du niveau de connaissance dans les langues étrangères pratiquées ☐
 - Tous les justificatifs concernant d'autres aspects éventuels des éléments de profil ☐
 - Pour les personnels détachés joindre le dernier arrêté de détachement ☐

J'atteste l'exactitude des informations fournies.

À le ____/____/____

Signature :

Avis des autorités hiérarchiques (nom et qualité des signataires)

Avis motive du supérieur hiérarchique direct
(capacité d'adaptation, sens des relations humaines, implication dans la
vie de l'établissement)

Après vérification je soussigne(e) atteste l'exactitude des renseignements administratifs
fournis par le candidat

À le ____/____/____

Nom qualité
Signature

Avis motive du directeur académique des services de
l'éducation nationale

À le ____/____/____

Nom qualité
Signature

Annexe 2 - Formulaire 2d degré 2021

Dossier de candidature à un poste dans les écoles européennes

Enseignant du 2^d degré

Dossier à établir en **deux exemplaires** accompagnés chacun de toutes les **pièces justificatives**
et à adresser par la **voie hiérarchique** avant le **vendredi 12 mars 2021**

Un exemplaire est à adresser au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau des personnels enseignants du second degré hors académie (DGRH B2-4)
72 rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13

Un exemplaire est à adresser au rectorat de l'académie de Strasbourg

Monsieur Jean-Pierre Grosset-Bourbange
Inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, chargé de mission pour les écoles européennes
Rectorat de l'académie de Strasbourg
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9

Numen | | | | | | | | | | | | | | | |

Photo

Corps : (agrégué ; certifié)	Discipline: de recrutement
Grade : (classe normale ; hors classe ; classe exceptionnelle ...)	Échelon :

Nom d'usage : Nom de famille :

Prénoms :

Date de naissance : | | | | | | | | Lieu de naissance :

Adresse personnelle : Tél. :

Port. :

Code Postal : | | | | | | Commune :

Courriel :

(à remplir obligatoirement)

Situation de famille

Marié(e)	Concubin(e)	Pacs	Célibataire	Divorcé(e)	Veuf(ve)
----------	-------------	------	-------------	------------	----------

Nom d'usage du conjoint: Nom de famille du conjoint:

Est-il/elle fonctionnaire de l'EN ? Oui ☐ Non ☐ Si Oui précisez : 1^{er} degré ☐ 2^d degré ☐

Discipline :

Situation administrative

au moment du dépôt du dossier être titulaire et justifier de deux années de services effectifs en qualité de titulaire dans la fonction

Position Activité Détachement Disponibilité Congé parental

Affectation (indiquez l'établissement ou l'organisme d'accueil, commune et code postal) :

Académie d'origine

Date de 1^{re} titularisation au MENJS : | | | | | | | | |

État des services

À établir par ordre chronologique à partir des fonctions actuelles. Précisez si les fonctions ont été effectuées en qualité de titulaire (T.), de stagiaire (S) ou de non-titulaire (N.T.). *Soulignez les dates de titularisation dans les différents corps, les interruptions de service (nature et date) seront également indiquées*

Corps	Qualité (titulaire : T/stagiaire : S/non titulaire : NT)	Discipline Fonctions	Classes enseignées	Établissements - Organismes - Villes - Pays	Périodes	
					du	au

Éléments de profil

A. - **Langues étrangères** (précisez le niveau **actuel** pour chacune) :

Joindre l'attestation du niveau de connaissance des langues étrangères.

Allemand						Anglais						Espagnol						Italien					
A1	A2	B1	B2	C1	C2	A1	A2	B1	B2	C1	C2	A1	A2	B1	B2	C1	C2	A1	A2	B1	B2	C1	C2

Autres langues :

B. - Diplômes -

.....

C. - Stages

Français langue étrangère

	Année	Durée		Année	Durée
☐ BELC			☐ Master FLE		
☐ Licence mention FLE			☐ Certification complémentaire FLS		
☐ Maîtrise FLE			☐ Autre :		

Tuic (techniques usuelles de l'information et de la communication)

Stages suivis/compétences :

.....

D.- Expériences acquises au cours des dernières années (cochez et développez si nécessaire)

☐ Expérience de l'enseignement du français langue étrangère (lieu – année – nature)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

E. - **Animation** (développez si nécessaire)

☐ Animation de clubs (club théâtre, club photo, club ciné, club informatique, etc.) :

.....
.....
.....
.....

Vœux

Dans la liste suivante, classez exclusivement le ou les seuls établissements dans lesquels vous souhaiteriez être affecté :
Belgique (Bruxelles I ; Bruxelles II ; Bruxelles III Bruxelles IV ; Mol) ; Pays-Bas (Bergen) ; Allemagne (Karlsruhe ; Munich ; Francfort) Luxembourg (Luxembourg I ; Luxembourg II) ; Italie (Varèse) et Espagne (Alicante).

N°	Libellé établissement	N°	Libellé établissement
1		8	
2		9	
3		10	
4		11	
5		12	
6		13	
7			

Dernières inspections/rendez-vous de carrière

Date dernière inspection ou
entretien de rendez-vous de carrière : ____/____/____

Autres actes de candidatures (cochez les cases correspondantes)

- | | | | |
|-------------------------------|------------------------------|---|---|
| - Mouvement inter-académique | ☐ Oui | - Postes du réseau culturel et coopération | ☐ Oui ☐ Non |
| | ☐ Non | | |
| - AEFE | ☐ Oui | - Postes dans les collectivités d'outre-Mer | ☐ Oui ☐ Non |
| | ☐ Non | | |
| - Autres étranger (hors AEFE) | | | ☐ Oui ☐ Non |

Pièces à joindre (le dossier de candidature ainsi que les pièces seront transmis en deux exemplaires) (Les pièces seront numérotées)

- Lettre de motivation ☐
- Curriculum vitae détaillé ☐
- Les 2 derniers rapports d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière ☐
- Attestation(s) du niveau de connaissance dans les langues étrangères pratiquées ☐
- Tous les justificatifs concernant d'autres aspects éventuels des éléments de profil ☐
- Pour les personnels détachés joindre le dernier arrêté de détachement ☐

J'atteste l'exactitude des informations fournies.

À.....

le ____/____/____

Signature :

Avis des autorités hiérarchiques (nom et qualité des signataires)

Avis motivé du supérieur hiérarchique direct (Capacité d'adaptation, sens des relations humaines, implication dans la vie de l'établissement) Après vérification je soussigne(e) atteste l'exactitude des renseignements administratifs fournis par le candidat À le Nom qualité Signature	Avis motivé du recteur d'académie À le Nom qualité Signature
--	---

Personnels

Mouvement

Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les établissements d'enseignement secondaire de la principauté de Monaco - année scolaire 2021-2022

NOR : MENH2100925N

note de service du 21-1-2021

MENJS - DGRH B2-4

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et vice-rectrices

La présente note de service a pour objet d'exposer les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures à un poste dans les établissements d'enseignement secondaire de la principauté de Monaco pour l'année scolaire 2021-2022. La présente note de service s'inscrit dans le cadre des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale publiées au BOEN du 16 novembre 2020, conformément aux dispositions de la loi n° 2019-928 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

I- Dispositions générales

I-1 Personnels concernés

Les dispositions de la présente note s'appliquent aux seuls candidats **fonctionnaires titulaires** du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports au moment du dépôt du dossier et qui sont en position d'activité, de congé parental, de disponibilité ou de détachement.

Les candidats doivent justifier d'un minimum de deux ans de services effectifs en qualité de titulaire du second degré.

Les personnels en position de détachement et notamment ceux en poste auprès de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) doivent être libres de tout engagement à compter du 1er septembre 2021 afin de pouvoir faire acte de candidature.

I-2 Nature des postes à pourvoir

Seront à pourvoir des postes d'enseignement dans des collèges et lycées publics ou privés sous contrat avec l'État monégasque :

- un professeur certifié de lettres classiques : poste en collège ;
- trois professeurs certifiés de lettres modernes : postes en collège ;

Il est précisé que pour ces postes, la détention de la certification français langue seconde ou du diplôme d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère (DAEFLE) serait appréciée :

- deux professeurs certifiés d'anglais : postes en collège ;
- un professeur agrégé d'anglais : poste en lycée ;
- un professeur certifié d'allemand : poste en lycée ;
- un professeur certifié d'italien : poste en collège ou en lycée ;
- un professeur certifié d'histoire et géographie : poste en collège ;
- un professeur certifié de mathématiques disposant obligatoirement d'une expérience dans l'enseignement de sciences numériques et technologie (SNT) : poste en lycée ;
- un professeur certifié de mathématiques : poste en collège.

Il est précisé que pour ce poste, la détention de la certification DNL anglais serait appréciée :

- deux professeurs agrégés ou certifiés de physique-chimie : postes en collège ;
- un professeur certifié de sciences économiques et sociales : poste en lycée ;
- un professeur agrégé ou certifié de russe : poste en collège ;
- un professeur titulaire du CAPLP de biotechnologies, option santé-environnement, disposant d'une expérience en conduite d'atelier de préparation culinaire : poste en lycée ;
- deux professeurs titulaires du CAPLP d'économie-gestion option gestion et administration : postes en lycée ;
- un professeur certifié de sciences de la vie et de la Terre : poste en lycée ;
- un professeur certifié d'EPS : poste tous établissements.

Il est précisé que pour tous ces postes, la détention du certificat informatique et Internet niveau 2 enseignant (C2i2e), de la certification Pix ou de toute autre certification de compétences numériques serait appréciée.

De même, pour l'ensemble des postes, la détention du Cappei certificat d'aptitude professionnelle aux

pratiques de l'éducation inclusive (anciennement 2CA-SH ou certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) serait également appréciée. Ces postes figurent à l'organigramme des établissements d'enseignement public et privé sous contrat avec l'État monégasque, le statut de détaché étant identique dans les deux catégories d'établissement. Les affectations de personnel enseignant peuvent intervenir en lycée ou collège.

II- Procédure

II-1 Candidature par dossier

Les candidats adresseront, **dans un délai de deux semaines à compter de la date de publication de la présente note de service**, à la **direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, avenue de l'annonciade - MC 98000 Monaco**, leur demande sur papier libre, ou bien par courriel à l'adresse électronique denjs@gouv.mc, accompagnée des pièces suivantes :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae mis à jour ;
- une copie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport ;
- une copie des diplômes et références professionnelles ;
- une copie de tous les rapports d'inspection pédagogique et des comptes rendus de rendez-vous de carrière ou de visite d'accompagnement ;
- une copie de l'arrêté fixant la position administrative ;
- une copie du dernier arrêté de promotion d'échelon.

II-2 Détachement

Les personnels **retenus** constitueront une demande de détachement à l'aide du formulaire téléchargeable sur le site du ministère français de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports <http://www.education.gouv.fr/cid284/etre-detache-etrananger.html> que la direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports de la principauté de Monaco transmettra audit ministère. Seul l'accord donné par ce dernier autorise un départ en détachement.

Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, solliciter des informations complémentaires auprès de la **direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports à Monaco, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 30** :

- Julie Dominique (00.377.98.98.85.76 ou jdominique@gouv.mc) ;
- Loïc Baldoni (00.377.98.98.46.21 ou lbaldoni@gouv.mc).

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Personnels

Mobilité

Personnels du second degré : affectation des professeurs de la section CPIF/Enseignants de la MLDS - rentrée scolaire 2021

NOR : MENH2101246N

note de service du 25-1-2021

MENJS - DGRH B2-2

Texte adressé aux recteurs et rectrice d'académie ; aux vice-recteurs et vice-rectrices de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie ; à la cheffe du bureau DGRH B2-4 (gestion des personnels du second degré hors académie)

Texte modifié : note de service du 13-11-2020

Les professeurs certifiés et les professeurs de lycée professionnel de la section « coordination pédagogique et ingénierie de formation » (CPIF) et les personnels exerçant la totalité de leur service au titre de la mission pour la lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), qui souhaitent changer d'académie se voient appliquer des règles spécifiques pour le dépôt et l'instruction de leurs candidatures.

Les décisions d'affectation seront communiquées aux intéressés par l'administration **le 3 mars 2021**. Le changement d'académie sera prononcé par la DGRH.

Les postes vacants et susceptibles d'être vacants font l'objet d'une publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Les académies transmettent à la DGRH (DGRH B2-2), par voie dématérialisée, les fiches de poste correspondantes en respectant le calendrier de la note de service.

L'attention des candidats est néanmoins appelée sur le fait que des postes sont susceptibles de devenir vacants ou de se libérer après publication au Bulletin officiel.

I- Dépôt et transmission des demandes

Les personnels déposent leur candidature auprès de l'académie qu'ils souhaitent rejoindre à l'aide de l'imprimé en Annexe VI - Candidature CPIF/MLDS de la note de service publiée Bulletin officiel spécial n° 10 du 16-11-2020. Les candidatures, accompagnées d'un CV, sont à adresser par la voie hiérarchique et doivent revêtir l'avis du recteur de l'académie d'exercice.

Le dossier complet sera adressé au recteur ou vice-recteur de l'académie d'exercice, au plus tard **le vendredi 5 février 2021**.

Les candidatures, revêtues de l'avis du recteur de l'académie d'exercice, sont envoyées au recteur de la (des) académie(s) demandée(s), **au plus tard le vendredi 19 février 2021**.

II- Traitement et déroulé du mouvement

Les recteurs examinent toutes les demandes portant sur leur académie et transmettent l'ensemble du dossier (fiche de candidature et CV), revêtu de leur avis motivé à la DGRH (DGRH B2-2), par voie dématérialisée, à l'adresse suivante : **cpif_inter@education.gouv.fr** au plus tard **le vendredi 19 février 2021**.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Annexes

➔ Annexe 1 - Fiche de poste

➔ Annexe 2 - Fiche de poste

Annexe 1 - Fiche de poste

 RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE Liberté Égalité Fraternité	Fiche de poste Enseignant chargé de coordination pédagogique et d'ingénierie de formation (ECPIF)	
I - Caractéristiques du poste		
Catégorie : A - Titulaire		Quotité de travail : 100 %
Service : Délégation Région Académique à l'Information et à l'Orientation Draio- site Amiens - Pôle Persévérance scolaire		
Lieu d'exercice :	Académie d'Amiens - Département de l'Oise - lycée Paul Langevin - Beauvais	
Positionnement du poste et organisation du temps de travail :	Les missions de l'ECPIF se répartissent en Centre d'Information et d'Orientation (CIO), sous l'autorité du directeur de CIO et en établissement, dans le cadre de ses missions de coordination et de professeur principal de l'action MLDS, sous l'autorité du chef d'établissement support de l'action. Son temps de travail est établi sur une base de 36 h hebdomadaires, avec une permanence de 3 semaines pendant les vacances (les 2 semaines qui suivent la sortie des élèves et la semaine qui précède la rentrée des élèves). Les 36 heures sont réparties comme suit : 15 heures dans un CIO et 21 heures en établissement scolaire.	
II - Contexte		
	La lutte contre le décrochage est une priorité nationale. Au sein de la Draio, le Pôle de la persévérance accompagne la mise en œuvre de la politique de région académique de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire dans les établissements scolaires. Il mobilise et renforce l'action déterminante de la Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS) et favorise la nécessaire articulation entre les réseaux Formation Qualification Emploi (Foquale) et les plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD).	
III - Missions/Activités principales		
	Les missions se déclinent autour de 4 axes : • repérer et accueillir ; • mobiliser et accompagner ; • conseiller, coordonner et former ; • évaluer. L'enseignant (ECPIF) positionne son champ d'actions dans la mise en place et l'accompagnement de dispositifs de prévention et de remédiation dans le cadre du réseau Foquale. Au CIO, l'ECPIF est rattaché au dispositif d'accueil et d'accompagnement, sous l'autorité du directeur de CIO. Il est chargé de : L'accueil et l'accompagnement des jeunes en situation ou en risque de décrochage La prévention des sorties sans qualification, en lien avec le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) des établissements du bassin d'éducation et de formation. En établissement, l'ECPIF assure la fonction de coordonnateur et de professeur principal de l'action MLDS. Dans ce cadre, sous l'autorité du Chef d'établissement, il exerce notamment les activités d'ingénierie de formation, de coordination pédagogique et d'accompagnement personnalisé des élèves. Il assure pour partie la formation des élèves ainsi que le suivi des stages en entreprise. Il accompagne les élèves dans leur parcours de formation ou d'insertion. Il contribue aux différentes enquêtes et au repérage des jeunes.	
IV - Profil recherché (compétences attendues)		

	• Expérience dans le domaine de l'ingénierie de formation ou de la coordination pédagogique. • Aptitude à travailler en équipe. • Connaissance du système éducatif et des dispositifs existants de lutte contre le décrochage scolaire. • Maîtrise des techniques d'entretien. • Qualités relationnelles et de communication. • Anticipation et disponibilité.
--	--

Annexe 2 - Fiche de poste



Enseignant, coordonnateur de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

Catégorie statutaire : A - Enseignant en section Coordination pédagogique et Ingénierie de formation (CPIF)

Disponibilité : 01/09/2020

Quotité de travail : 100 %

Localisation géographique : Eure et Loir – Bassin de proximité de Dreux

Implantation du poste dans la structure : LP Gilbert Courtois Dreux

Définition synthétique :

Coordination et animation d'une action de remobilisation de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) au sein d'un établissement support

Soutien à la prévention du décrochage scolaire sur le bassin de Dreux

Activités principales :

- participer à l'organisation du repérage des élèves exposés au risque de sortie sans solution (GPDS, cellules de veille, commission de suivi et via le SIEI) et des élèves effectivement sans solution (entretiens de situation) en lien avec les établissements, les CIO, le réseau Foquale, les missions locales, etc. ;
- participer aux entretiens d'accueil des jeunes sans solution ;
- participer à la commission de positionnement des jeunes sans solution dans l'action ;
- transmettre les éléments nécessaires aux affectations à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale, en particulier à l'IEN-IO ;
- accueillir dans l'action les jeunes sortis sans solution en cours ou en fin d'année et les recevoir ainsi que leur famille pour des entretiens de situation et de bilan ;
- assurer une partie de la formation des élèves ;
- réaliser l'accompagnement de façon personnalisée dans leurs parcours de formation ;
- participer à la réalisation du projet de l'élève et à sa socialisation ;
- travailler avec lui à la recherche de solutions adaptées visant prioritairement l'accès à une qualification ;
- suivre les moyens financiers et administratifs pour la réalisation des actions ;
- suivre tous les aspects de l'action avec le chef d'établissement support : contribution à la constitution de l'équipe pédagogique, organisation et structuration des activités pédagogiques ;
- renseigner les enquêtes de suivi et d'évaluation des parcours des jeunes accueillis dans le dispositif ou sortis prématurément de formation initiale ;
- coordonner son travail de repérage et de suivi dans le cadre du réseau Foquale et avec la plateforme de suivi des décrocheurs du bassin de Dreux ;
- tenir à jour les informations relatives aux élèves sortis en cours d'année, établissement par établissement et niveau par niveau ainsi que les informations relatives aux élèves demandant un apprentissage. Pour cela, le partenariat CIO (PsyEN et DCIO) et CAD doit être mis en œuvre ;
- concevoir et proposer des actions adaptées aux besoins recensés ; assurer le conseil technique en matière d'insertion auprès des chefs d'établissement et du CIO ;
- réaliser des bilans d'étape sur le nombre de jeunes décrocheurs ;
- favoriser le travail interinstitutionnel et développer ces partenariats : milieux professionnels, organismes de formation, missions locales, Pôle emploi, services médico-sociaux, PJJ, etc. ;
- présenter des bilans intermédiaires et finaux des actions et évaluer l'ensemble de son activité ;
- renseigner les enquêtes de suivi et d'évaluation des parcours des jeunes accueillis dans le dispositif ou sortis prématurément de formation initiale.

Profil du candidat :

- Niveau bac +3 minimum.

Savoir-faire :

- animer un groupe classe ;

- assurer une médiation ;
- conduire des entretiens ;
- permettre aux jeunes l'émergence d'un projet d'orientation ;
- apporter des réponses à des besoins spécifiques.

Savoir être :

- sens de l'organisation ;
- capacité d'adaptation ;
- réactivité, capacité à communiquer ;
- respect de la confidentialité.

Compétences professionnelles requises :

- expérience en lien avec l'accueil et la prise en charge des publics jeunes en difficulté ;
- activités antérieures dans la formation, l'orientation, l'insertion ;
- connaissances solides du système éducatif, des politiques éducatives, des dispositifs de formation et d'insertion ;
- maîtrise de traitements de texte, tableurs, bases de données.

Mouvement du personnel

Nomination et détachement

Conseiller de recteur en charge des campus et des partenariats économiques, adjoint à la déléguée de région académique à la formation professionnelle initiale et continue de la région académique Île-de-France (académie de Versailles)

NOR : MENH2101412A

arrêté du 14-12-2020

MENJS - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports en date du 14 décembre 2020, Bruno Querre, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de classe normale, est nommé et détaché dans l'emploi de conseiller de recteur, en charge des campus et des partenariats économiques, adjoint à la déléguée de région académique à la formation professionnelle initiale et continue de la région académique Île-de-France (académie de Versailles), (groupe II), pour une première période de quatre ans, du 14 décembre 2020 au 13 décembre 2024, comportant une période probatoire d'une durée de six mois dans les conditions prévues à l'article 13 du décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État.